CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 17 Septembre 2021

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures trente-cinq, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je procède à l'appel nominal.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, Mme Catherine GRAVERON a donné pouvoir à M. Franck FOULON et M. Jean-Jacques LOZACH à Mme Marinette JOUANNETAUD.

Je vous invite à signer la feuille de présence.

Mme LA PRESIDENTE. – Pendant que vous sont remis sur table les vœux et motions, je vous rappelle les mesures de sécurité à respecter en raison de la crise sanitaire.

Je vous invite à conserver vos masques. Bien évidemment, pour vous hydrater, vous pourrez les ôter temporairement. De même, celui qui s'exprimera pourra le retirer durant son intervention. Nous veillerons également toutes les deux heures à observer une petite suspension de séance afin d'aérer la salle.

Comme nous portons des masques, si vous souhaitez vous exprimer, je vous invite à ne pas hésiter à vous signaler en levant la main.

DÉPÔT DES MOTIONS ET VŒUX

Manque d'ingénierie locale pour une territorialisation efficace du Plan de Relance

Motion déposée par Mme Renée NICOUX
au nom du Groupe de la Gauche

Mme NICOUX. – La motion est ainsi rédigée :

« **Considérant** l'annonce faite par le Premier ministre en juillet 2020 selon laquelle tous les territoires intercommunaux – tous les bassins de vie – devront être dotés avant la fin 2021 d'un contrat de ruralité, de relance et de transition écologique, ou CRRTE ; qu'il s'agit d'un contrat de relance économique, outil transversal « souple et évolutif », comme cela existe déjà pour les Départements et les Régions ;

« **Considérant** que, selon la circulaire du 20 novembre dernier, les CRRTE doivent être globaux et concerner tous les sujets qui permettent aux territoires ruraux de relancer l'activité dans le sens de la transition écologique : urbanisme, mobilités douces, réseaux d'eau et d'énergie, réfection des bâtiments et logements, etc. ; que l'Etat s'est engagé d'en faciliter l'accès aux collectivités et aux acteurs socio-économiques du territoire pour la réalisation de leurs projets ;

« **Considérant** que les CRRTE devaient assurer un approfondissement de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales prôné par le projet de loi « Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification » ; qu'ils devaient remplacer les contrats de ruralité et être cohérents avec d'autres contrats, comme les programmes Action cœur de ville ;

« **Considérant** qu'ils doivent être conclus autour d'un projet de territoire pour six ans, mais que les communes et les EPCI de la Creuse sont le plus souvent entravés dans l'accès aux crédits et opportunités offerts par le CRRTE faute de ressources humaines ; qu'à ce jour, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) n'est pas en mesure d'apporter le soutien promis est attendu tant du point de vue financier qu'en ingénierie ;

« **Considérant** qu'il en aille de même pour les projets « Petites Villes de demain » qui tardent à se mettre en place »

« **Le Conseil départemental de la Creuse,** réuni en séance plénière le 17 septembre 2021,

« **Demande à M. le Premier ministre** d'assurer les moyens d'agir au niveau départemental à l'Agence nationale de la cohésion des territoires et aux services déconcentrés de l'Etat afin qu'ils puissent remplir pleinement leurs missions et leurs engagements, afin que puisse être facilité l'accès à l'ingénierie nécessaire à la constitution et au suivi des dossiers du CRRTE dans les EPCI et, donc, pour que les contractualisations en cours ne restent pas en

situation d'échec ou de décalage, situation très préjudiciable à un département comme celui de la Creuse, touché par la faiblesse de la concrétisation des investissements stratégiques et d'avenir. »

(Cette motion est renvoyée devant la première commission.)

Cité scolaire mixte collège-lycée Raymond-Loewy à LA SOUTERRAINE

Motion d'urgence présentée
par Mme Marie-France GALBRUN et M. Patrice FILLOUX

au nom du Groupe de la Gauche

M. FILLOUX. – Cette motion est ainsi rédigée :

« Un mouvement de très vif mécontentement s'est exprimé à la rentrée au collège et au lycée de LA SOUTERRAINE. Les premiers sujets de mécontentement sont l'absence de principal le jour de la rentrée ainsi que les tensions sur l'encadrement enseignant en raison du manque d'affectations, notamment à la SEGPA. Le collège accueille 430 élèves avec une SEGPA importante disposant seulement d'un demi-poste de directeur et d'un demi-poste pour le CDI.

« Parallèlement, en dépit de l'application des dispositions de l'article L 216- 4 du code de l'éducation et de la répartition obligatoire des charges entre les deux collectivités publiques attributaires concernant le financement et la définition des besoins, la question pendante de l'indispensable restructuration des bâtiments ajoute à la complexité et, donc, à l'incompréhension générale.

« Depuis cinq ans, le projet de rénovation-restructuration des bâtiments, finalisé par une convention entre le Conseil départemental et le Conseil régional, prévoit un accueil unique au sein d'un établissement constitué en deux entités fonctionnelles autonomes et assurant respectivement les fonctions d'externat et d'internat.

« Or, ce projet est perçu comme obsolète, des espaces d'hébergement et d'enseignement général étant désormais inadaptés aux effectifs, mais également en raison des nouveaux impératifs sanitaires et des dispositifs obligatoires « attentat-intrusion ». Le projet doit être réactualisé, s'agissant notamment de la partie « collège ». A titre d'exemple, le bâtiment B dudit collège était initialement une école élémentaire... ses couloirs et les salles sont réduits : enseignants et élèves subissent des conditions de travail dégradées en l'absence d'isolation phonique et thermique. Il en est de même s'agissant de l'état des sanitaires.

« Par ailleurs, en raison de la situation épidémique, le brassage de 1 100 collégiens-lycéens-étudiants est problématique au sein d'une cité scolaire pour laquelle tous les bâtiments sont affectés peu ou prou à plusieurs publics. Il y a donc une superposition d'urgences et des attentes légitimes concernant l'ensemble scolaire mixte Raymond-Loewy de LA SOUTERRAINE.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 septembre 2021,**

« **Demande à M. le ministre l'Education nationale et à Mme la Rectrice de l'Académie de Limoges** la tenue dès que possible d'une table ronde et l'instauration d'un comité de suivi réunissant toutes les parties concernées par la situation de la Cité mixte Raymond-Loewy à LA SOUTERRAINE, ainsi que la réalisation d'un audit sur le fonctionnement et la mise aux normes de cet établissement. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la troisième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Pour information, lorsque nous avions réexaminé ce sujet sous la mandature précédente, nous avions émis l'hypothèse de construire nous-mêmes la partie collège. Nous en avions échangé avec la Région qui avait répondu que ce n'était pas la peine, que ses moyens en ingénierie nous permettraient d'avancer plus vite *via* la convention. C'est une cité mixte, nous faisons pleinement confiance à la Région.

J'ai vu avec émotion l'intervention des nouveaux Conseillers départementaux qui, pour deux d'entre eux, sont issus de ce territoire.

Je suis persuadée, comme m'en avait assuré le Vice-président du Conseil régional en charge de ce dossier, M. Jean-Louis MEMBRINI, que ce dossier est en train d'avancer. Mais il est vrai que je me posais des questions que votre vœu vient confirmer. Je reposerai donc au Conseil régional la question de savoir si nous avons eu raison de lui faire confiance. Je pense que c'est le cas, mais je ne manquerai pas d'en échanger avec ses représentants.

Production d'énergies vertes en Creuse

Vœu présenté par M. Nicolas SIMONNET
au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. SIMONNET. – Ce vœu se lit ainsi :

« Les épisodes climatiques que nous subissons ces dernières années peuvent renforcer notre conviction que nous devons nous réinventer pour apporter des solutions durables à la crise climatique. Les objectifs que se sont fixés les Etats, notamment au sein de l'Union européenne, ont récemment trouvé une nouvelle déclinaison législative sur le plan national avec la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Mais si le constat s'impose à nous, il en va malheureusement aussi des solutions mises en place, au détriment, nous semble-t-il, d'une action efficace et concertée pour arriver au fameux mix énergétique.

« La lutte contre le réchauffement climatique ne peut pas conduire aux mêmes approximations économiques qui nous ont menés jusqu'à la situation actuelle. Nous ne pouvons pas laisser les industriels de l'énergie imposer sans concertation leur agenda et leurs solutions

sur nos territoires. L'Etat ne peut pas se borner à fixer les grands principes et déléguer aux grands groupes économiques le soin de les réaliser sans assurer un suivi.

Comment comprendre autrement la manière avec laquelle est géré le développement des énergies renouvelables sur le département de la Creuse ? Une survalorisation de projets imposants, comme l'implantation de parcs éoliens ou de panneaux photovoltaïques au sol, sans les investissements adaptés dans les réseaux ! Résultat : les postes sources sont saturés, faisant exploser les délais de raccordement au réseau pour les projets portés par des entrepreneurs locaux engagés dans le tissu économique local. La transition écologique de l'économie doit s'accompagner d'une transition de l'économie pour l'adapter aux particularités des territoires. Les collectivités doivent aussi pouvoir avoir la capacité d'investir dans ces énergies vertes pour contribuer au développement économique local.

« La construction d'une offre d'énergie verte pour l'ensemble de nos concitoyens passe par un maillage étroit du territoire qui articule les installations d'envergure et celles de taille plus modeste. Dans de telles conditions, il n'est pas concevable que des projets d'investissement dans le photovoltaïque soient mis en attente, au péril de l'activité des exploitants locaux. Aussi, nous demandons à l'État de prévoir des investissements à la hauteur des enjeux.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 septembre 2021,**

« Fort de ce constat, **demande à Mme Barbara Pompili, Ministre de la transition écologique**, d'intervenir auprès d'Enedis, délégataire d'une mission de service public essentielle pour le développement de nos territoires, pour que soient installés des postes sources adaptés aux capacités de production en énergies renouvelables locales. »

(Ce vœu est renvoyé devant la quatrième commission.)

ORGANISATION DES DÉBATS

Mme LA PRESIDENTE. – Lors des quelques pauses d'aération de la salle ou après le déjeuner, à votre convenance, les commissions pourront se réunir pour examiner ces vœux et motions.

À cette occasion, je me permets de signaler que les commissions se sont déjà réunies et ont élu leur président. Ainsi, M. Jérémie SAUTY est Président de la première commission, Mme Delphine CHARTRAIN Présidente de la deuxième commission, M. Laurent DAULNY préside la troisième et M. Guy MARSALEIX la quatrième. La cinquième commission est présidée par Mme Catherine GRAVERON.

Avant de poursuivre, je vous propose de suivre désormais une méthodologie d'organisation des débats plus claire. Je vais intervenir pour mon allocution introductive, puis je donnerai la parole à un des représentants des groupes. Nous avons en effet constaté, au fil des séances, que l'ordre du jour n'est abordé qu'en fin de matinée et que, finalement, lors de l'examen des rapports et des propositions qui interrogent le fonctionnement de notre collectivité

– qui, pourtant, intéressent plus particulièrement notre population départementale –, nous enregistrons peu d'interventions, de questions et de réactions.

Je vous propose donc de fonctionner dorénavant ainsi que je viens de l'indiquer. Aussi, n'hésitez pas à intervenir sur chacun des dossiers inscrits à l'ordre du jour ou, je rassure tout le monde, sur des points qui s'en rapprochent. Mais nous entrerons ainsi dans le vif des sujets et cela nous permettra, je l'espère, que les fins de séance ne se déroulent pas dans une assemblée clairsemée.

M. LEGER. – Puis-je me permettre de faire une remarque, ou est-ce trop tôt ?...

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en prie.

M. LEGER. – Je comprends votre volonté d'écourter les débuts de séance, parfois un peu longs, qui peuvent être émaillés de postures et de débats qui s'éloignent parfois des problématiques départementales. Toutefois, nous nous voyons cinq fois dans l'année et le début de séance est aussi un moment lors duquel nous pouvons échanger sur des fondamentaux.

Donc, plus que le nombre d'interventions ne faudrait-il pas considérer que l'on puisse limiter celles-ci à une durée ? Restreindre à une intervention par groupe peut être frustrant pour ceux qui ne sont pas présidents de groupe et qui auraient souhaité s'exprimer parce qu'ils ont quelque chose à dire, quelque chose qu'*a priori*, on peut considérer comme intéressant. Il faut sans doute trouver la bonne limite.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous savons que cet objectif sera difficile à tenir. Je vous propose donc une intervention par groupe en début de séance mais, si ce n'est pas le président de groupe qui intervient, cela ne me pose aucun problème. Il me semble d'ailleurs que c'est ce que nous faisions lorsque nous étions dans l'opposition, il y a quelques années ; nous nous exprimions chacun à tour de rôle. Nous pouvions ainsi nous exprimer au nom des autres, c'était un excellent exercice pour engager les nouveaux dans l'arène !

M. BAYOL. – Je n'ose m'exprimer...

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en prie, monsieur BAYOL. Bien évidemment, aujourd'hui, je voulais vous faire part de cette nouvelle mesure et savoir ce que vous en pensiez.

M. BAYOL. – Cela me semble très frustrant et réducteur pour le débat démocratique. Voilà ce que je peux en penser.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous comprends, monsieur BAYOL. Pour ma part, ce qui m'a frustrée ces dernières années, c'est le peu de débats et de commentaires sur l'action du Département, que ce soit sous forme de critiques ou autres. Nous pensions à l'important travail

réalisé par les services en amont, que nous souhaitions mettre en avant pour que, tous ensemble, puissions transmettre une vision claire de ce que sont les politiques départementales.

C'est un choix. C'est, en tout cas, le mien aujourd'hui, appuyée en cela par mes collègues de la Majorité. Je préfère que la presse se fasse l'écho de ce que met en place et de ce à quoi sert le Conseil départemental plutôt que de réflexions politiques échangées au sein de cette Assemblée, même si celles-ci peuvent, j'en conviens, présenter quelque intérêt.

DISCOURS DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames et messieurs, permettez-moi de débuter notre séance de ce jour en rendant un hommage appuyé, un hommage mérité, à Guy-Noël OUEDRAOUGO, notre directeur de l'administration générale, qui nous quittait le lundi 16 août dernier après un courageux et long combat contre une terrible maladie.

Il était entré au sein du Conseil général de la Creuse en 2002, à la Direction des Affaires générales, la DAG, direction qu'il a fait évoluer au cours de ses vingt années passées, ou presque, en son sein et qu'il a dirigée en faisant toujours preuve, ses collègues en ont souvent attesté, d'une grande humanité. Au-delà de la gestion du service juridique et de ses conseils intransigeants sur la légalité, nous lui devons la mise en place du Secrétariat des Assemblées, la structuration du Service des marchés, de la Documentation et du Courrier.

Il se battait depuis plusieurs années contre la maladie et avait tenu à maintenir son activité professionnelle jusqu'en juin dernier, avec courage. Quelques-uns de ses collègues ont pu se rendre en l'Église de Pontmain à Bagnolet, le lundi 23 août, pour lui rendre un dernier hommage. Son corps a ensuite été inhumé au Burkina Faso, auprès des siens.

En sa mémoire, je vous invite à observer une minute de silence. *(Les Conseillers départementaux se lèvent et observent une minute de silence.)*

Je vous remercie.

Notre Assemblée des Départements de France, l'ADF, s'est choisi un nouveau Président en la personne de François SAUVADET, Président de la Côte-d'Or. Il a recomposé son Bureau où je suis moi-même reconduite, désormais en tant que Secrétaire Générale adjointe de l'ADF, aux côtés de mon collègue, Secrétaire Général, Jean-Luc GLEIZE, Président de la Gironde. Je participerai à nouveau aux travaux du Comité des finances locales, le CFL, qui se réunit dès mardi et où il sera question du projet de loi de finances pour 2022. Nous serons tous – toutes les collectivités membres du CFL – particulièrement attentifs aux dotations de l'Etat pour les Départements, d'autant plus que l'évolution de la part de TVA qui nous sera allouée en compensation de la perte de la fiscalité locale nous intéresse fortement.

En ce début de mandat, notre devoir est de regarder loin et penser la Creuse de 2030 ; c'est ainsi que nous pourrons véritablement répondre aux défis de la ruralité du XXIe siècle. Il est cependant peu aisé de nous projeter avec cette pandémie encore si présente à travers le monde entier. Si, sur un plan sanitaire, la vaccination et le respect des gestes barrières

auront permis à l'économie et à l'employabilité des Français, des Creusois, de ne pas s'effondrer, il est toujours à craindre, à court et à moyen termes, lorsque l'État sera moins interventionniste, que la crise nous impacte d'une façon ou d'une autre. Qu'en sera-t-il des déficits creusés à un point qui nous rappelle, certes avec un rictus au coin des lèvres, que de 2014 à 2017, les dotations aux collectivités avaient été diminuées de 13 Md€ pour tenir un déficit au-dessus des 3 % du PIB, et que le fameux Pacte de Cahors de 2018 nous imposait des plafonds de dépenses de fonctionnement ?...

Dans le même temps, nous l'avons tous constaté, les réorganisations territoriales successives des années 2015 liées aux lois MAPTAM et NOTRe ont été source de désorientation pour les élus locaux, et à juste titre. Les organismes et acteurs partenaires des collectivités ont, eux aussi, dû se restructurer pour coller à ces nouveaux périmètres d'action publique, non sans peine.

Les nouvelles intercommunalités, plus grandes au sein de Régions immenses, ont rebattu les cartes de la proximité, avec, pour finir, un résultat inattendu, à l'opposé de l'effet souhaité par les concepteurs de ces réformes : le retour en grâce de l'échelon départemental. Face à cette situation, notre Conseil départemental n'a pas failli. Il a particulièrement démontré, durant la crise sanitaire, toute la pertinence de son périmètre d'action. Il est aujourd'hui à la croisée des chemins, entre le local, le régional et le national. A l'heure où chacun a dû, toujours du fait de ces lois de réorganisation territoriales, se replier sur ses missions et compétences spécifiques – ce qui nous a compliqué la vie plutôt qu'elles ne nous l'ont simplifiée –, cela n'a même pas permis d'économies fonctionnelles. Nous le savons, l'enjeu est désormais de coopérer entre collectivités, et sur tous les sujets.

Notre ambition pour la Creuse est simple : donner un avenir à cette ruralité que nous aimons. C'était d'ailleurs le message que nous avions adressé en 2018 au Chef de l'Etat lors des travaux autour du fameux Plan particulier pour la Creuse, ou PPC.

Dans cette optique, le premier des objectifs, que nous partageons dans les démarches engagées avec les intercommunalités, est de retrouver un dynamisme démographique et économique. Venir vivre en Creuse, est-ce être vraiment avoir moins qu'ailleurs ? Nous savons tous que non, et les nombreuses personnes qui rejoignent notre département pour passer leurs vacances ou qui y font des acquisitions immobilières nous le démontrent. C'est tout l'enjeu de nos territoires ruraux.

Car, en vérité, vivre en Creuse, c'est avoir plus d'espace. N'est-ce pas également avoir plus de liberté, plus de sécurité.

Vivre en Creuse, c'est, quoi que l'on en pense avoir plus de choix pour trouver des réponses à la garde des enfants, une école, un collège, un lycée.

Vivre en Creuse, c'est avoir plus de services grâce à un maillage associatif dense et un accompagnement à tous les âges de la vie.

Vivre en Creuse, c'est avoir plus d'échanges au sein d'un territoire fibré et, demain, entièrement connecté.

Nos atouts sont réels et nous permettent aujourd'hui de concevoir la mise en place des politiques volontaristes de reconquête démographique pour accueillir prioritairement de

nouveaux actifs. Pour réussir ce pari, nous devons tous nous retrouver et travailler en ce sens. C'est la raison pour laquelle je reste persuadée que la coopération est primordiale.

La coopération avec les communes et les intercommunalités est déjà bien en place. Depuis des années, chacun a bien compris qu'ensemble, nous allons plus loin. Le déploiement de la fibre en est un exemple flagrant. Le syndicat mixte d'aménagement numérique DORSAL, réunit la Région, les trois Départements limousins et les trente-deux intercommunalités. Ensemble, nous finançons le réseau, avec l'aide de l'Etat, de l'Europe et de la Région.

Pour ce qui concerne la Creuse, si le Département est garant de l'emprunt contracté par DORSAL en plus des financements qu'il dédie au programme de construction du réseau, il octroie également des avances remboursables aux intercommunalités pour financer les travaux, la finalité étant de garantir l'accès de tous au très haut débit, même dans les zones les plus isolées. Je salue, à cette occasion, la réélection du Président Jean-Marie BOST ainsi que celle, en tant que Vice-Présidente du syndicat, de notre collègue Hélène FAIVRE.

Notre politique territoriale, menée au travers des contrats Boost'Ter et Boost'Com'Une, nous permet également de participer au développement local, en proposant un accompagnement financier, mais surtout un accompagnement en ingénierie – je rebondis sur les propos de Mme NICOUX – aux côtés de l'ingénierie déployée par l'Etat... ou pas, la question reste entière !

La coopération interdépartementale est également importante. J'en veux pour preuve la naissance, en début d'année, de la société anonyme de coordination, la SAC, née du rapprochement des trois opérateurs de logement social des Départements du Cantal, de la Haute-Loire et de la Creuse – un moyen de mutualiser les compétences et de coordonner les stratégies. La coopération avec l'Etat est, quant à elle, quotidienne par nature : nous avons besoin l'un de l'autre, d'autant que les Départements sont aujourd'hui financièrement dépendants de l'Etat central, d'autant plus que, désormais, nous n'avons plus aucune autonomie fiscale ; mais à l'heure où les services déconcentrés se réduisent comme peau de chagrin, l'Etat a aussi besoin des collectivités.

Que ce soit en ce qui concerne l'accompagnement des familles et la parentalité, nous sommes aux côtés de l'Etat pour apporter notre expertise du terrain, dans la définition de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Laurence CHEVREUX et moi-même serons d'ailleurs au ministère, mercredi prochain, pour un point d'étape en présence d'Adrien TAQUET et Jacqueline GOURAULT.

Aux côtés de l'Etat, également, dans l'accompagnement des collectivités, avec un soutien départemental au programme « Petites Villes de Demain ». Une innovation proposée par le Conseil départemental, saluée par le Secrétaire d'État à la ruralité, Joël GIRAUD, lors de sa visite en Creuse il y a quelques jours.

A n'en pas douter, le Département demeure pour la Creuse un espace de cohérence territoriale pour nos actions de coopération. Alors que les intercommunalités s'engagent à définir des périmètres pour couvrir le département de SCOT, des espaces de dialogue se construisent pas à pas, afin de rassembler l'ensemble des coopérations existantes et d'en ouvrir de nouvelles. Je pense notamment à la question du traitement et de l'élimination des déchets, qui revient au sein de notre collectivité de façon récurrente et qui va tous nous préoccuper très prochainement. Un point législatif avait peut-être été oublié par certains dans le cadre des

nouvelles compétences dédiées aux régions, ce sont ces fameux schémas à l'échelle régionale et non plus interrégionale.

Aujourd'hui, avec cette assemblée plénière de rentrée, nous allons notamment voter notre règlement intérieur ; valider les dotations de fonctionnement allouées aux collèges et les tarifs de restauration ; approuver la troisième tranche de programmation des aides à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement collectif ; renouveler notre label « Site rivières sauvages » pour La Gioune et Le Pic, ce qui, comme vous l'imaginez, nous tient particulièrement à cœur, pour ce que cette labellisation nous a permis de démontrer en termes de préservation de nos ressources ces cinq dernières années.

Nous voterons également notre Décision modificative n°2 qui pourrait, d'un premier abord, paraître élevée au regard de son montant de plus de 8 M€, mais qui, pour une large part – à hauteur de 7 M€ – ne se compose que d'opérations d'ordre qui ne modifient pas les grands équilibres budgétaires. J'aurais préféré vous annoncer des millions de recettes supplémentaires inattendues en cette rentrée, mais tel n'est pas le cas !

Je souhaiterais toutefois en profiter pour rappeler certaines décisions dont nous retrouvons les incidences financières, comme le recrutement de renforts en personnel au sein des collèges pour remplacer les agents en ASA santé. Nous n'avons jamais dérogé à cette compétence essentielle qu'est l'accueil dans les meilleures conditions de nos collégiens dans les collèges.

Il est à noter également une recette prévisionnelle de fonctionnement nouvelle, de près de 700 000 €, qui correspond à la participation de l'État à la mise en œuvre de l'avenant 43 en Creuse, instaurant la revalorisation de la rémunération des salariés des services d'aide à domicile, les SAAD, à compter du 1er octobre. Les efforts du Conseil départemental seront équivalents, pour l'instant, à cette dotation. Nous verrons si, lors des prochaines années, l'Etat continuera de financer cette revalorisation ou laisse cela à la charge pleine et entière des Conseils départementaux. Je dois avouer que je commence à être méfiante et très prudente.

Espérons, en tout cas et sincèrement, que cela participera à améliorer l'attractivité de cette profession, dont nos aînés ont tant besoin dans notre département. A ce propos, je puis vous préciser qu'après information prise auprès de nos sept associations d'aide à domicile départementales, seuls neuf salariés sur 652 ont été suspendus pour ne pas avoir accepté d'être vaccinés contre le coronavirus.

Nous trouvons aussi, en dépenses d'investissement, 235 000 € traduisant la convention signée au printemps dernier avec le Syndicat départemental des énergies de la Creuse, le SDEC, pour soutenir le déploiement de la téléphonie mobile, la gestion des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et le programme d'illumination des sites et monuments creusois qui a pour vocation de participer à l'attractivité de notre patrimoine. Le détail vous en sera présenté tout à l'heure par Franck FOULON.

Je conclurai mon propos par un petit retour en arrière d'un siècle, en l'année 1921.

1921, c'est la première émission radiophonique diffusée depuis la tour Eiffel. 1921, c'est aussi la création de la carte nationale d'identité. 1921, c'est surtout la naissance d'André CHANDERNAGOR, le 19 septembre précisément.

Alors, en ce dimanche 19 septembre, à l'occasion de son 100ème anniversaire, la Cité de la Tapisserie a décidé, en l'honneur du créateur du Centre culturel Jean Lurçat, de baptiser son Centre de ressources documentaire « Bibliothèque des Arts André Chandernagor », rendant ainsi un très bel hommage à cet homme qui fut, parmi d'autres fonctions nationales prestigieuses, Président du Conseil général pendant dix ans, de 1973 à 1983.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, à la lecture des rapports de notre plénière de ce jour, notre groupe a été saisi de vertige, ce type de vertige que vous ressentez parfois devant un grand vide, face aux dossiers abordant des enjeux majeurs pour l'avenir de notre département et la ruralité du XXIe siècle à laquelle vous faisiez allusion, madame la Présidente, enjeux majeurs tels que la lutte contre le frelon asiatique ou encore les structures électriques sur deux rangs le long d'un ruisseau.

Vous conviendrez que c'est un peu court ! Cette première séance de mandature d'après-installation augure mal de la suite. Il est vrai toutefois que vous venez seulement d'organiser votre séminaire de rentrée de majorité pour penser votre projet de mandature. Il était temps, deux mois après les élections !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – Mais bien sûr !

M. LEGER. – Nous n'allons pas refaire le débat sur l'absence de vision, de projets et de priorités. Nous l'avons déjà eu – ou pas d'ailleurs, je ne sais ! Quoi qu'il en soit, les élections ont eu lieu et il convient de respecter le verdict des urnes.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – Cela compte aussi !

M. LEGER. – Nous le savons tous maintenant : il ne se passera rien pendant sept ans ! J'exagère sans doute ...

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – A peine !

M. LEGER. – Certes, l'APA – allocation personnalisée d'autonomie – continuera à être versée, les collégiens seront accueillis dans leurs collèges, du goudron sera répandu sur les routes pour plusieurs millions d'euros, des affiches continueront d'être collées dans le métro, on continuera à faire appel à des agences de communication, à critiquer l'Etat, voire la Région car tout de même ! On se satisfera des reportages de TF1 et l'on invoquera l'exode urbain, confondant au passage résidence de repli et résidence choisie, mais la démographie continuera de dégringoler et nos jeunes, comme ceux des générations précédentes, continueront à aller chercher meilleure fortune ailleurs.

Le Conseil départemental n'est plus un acteur reconnu du développement de ce département. La loi NOTRe ayant asséché les prérogatives des Conseils départementaux, le nôtre court derrière, ce qui peut faire parler de lui, souvent aux confins de ses compétences. « Petites villes de demain » en est l'illustration.

L'ouverture d'un nouveau mandat aurait pu être l'occasion de renverser la table, d'oser pour ne pas décrocher, de développer des actions fortes en direction de la jeunesse notamment, de dessiner un nouveau modèle de développement pensé en symbiose avec la Région, en faisant de l'accueil notre priorité des priorités – accueil qui, soit dit en passant, ne doit pas être confondu avec le marketing territorial. Mais tant pis, la messe est dite : cela continuera de rouler comme avant !

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Madame la Présidente, mesdames et messieurs, mes chers collègues, en ce premier temps fort de la rentrée politique du Département, permettez-moi d'avoir une pensée pour les collégiens et collégiennes de notre département qui, avec le soutien du Département, ont retrouvé leur collège et leurs professeurs le 2 septembre dernier. Nous avons toutes et tous eu le plaisir de remettre à chaque collégien entrant en sixième un kit de rentrée composé d'un dictionnaire, d'une calculatrice, d'une clé USB, tout cela dans un sac à l'effigie du Département. Nous adressons de chaleureux remerciements à l'ensemble de nos agents départementaux qui œuvrent pour faire en sorte que cette rentrée soit réussie. Aujourd'hui comme hier, leur concours est essentiel à la continuité du service public. Merci à eux !

Cette année encore, les jeunes Creusois qui entrent au collège découvrent l'enseignement secondaire dans un contexte très particulier. Il est de notre responsabilité de faire collectivement notre possible pour les accompagner et leur donner ce que la Creuse a de meilleur à leur offrir. Ces jeunes représentent l'avenir de notre département et, surtout, de futurs citoyens. Il nous incombe d'être à leur écoute et de leur transmettre l'engagement au service du territoire en accompagnant leur scolarité car, ne nous y trompons pas, nous ne bâtirons pas d'avenir durable en Creuse sans nous adresser à celles et ceux qui sont les citoyens et les électeurs de demain.

Nous ne pouvons sans réagir constater la forte abstention chez les plus jeunes de nos concitoyens. Lors des dernières élections, à l'échelle nationale, 87 % des 18-24 ans se sont abstenus de voter. Cette abstention qui, élections après élections, progresse dans l'ensemble du corps électoral est un signal fort, qui doit nous interpeller. Il est de notre responsabilité en tant qu'élus de la République d'y répondre de manière claire pour nous donner une chance de renouer le dialogue.

Cette année sera marquée par un temps politique fort, l'un des plus importants à l'échelle nationale : l'élection du Président de la République. Ce temps fort sera suivi des élections législatives. Nous devons créer des conditions pour que le débat politique ait lieu avec l'ensemble de nos concitoyens, car les enjeux sont nombreux et importants : réforme de la décentralisation, gestion du plan de relance, accélération de la transition énergétique voulue par

le Gouvernement, réforme de l'assurance chômage... Nombreux sont les sujets brûlants qui impacteront notre département.

Nous devons porter une parole forte. En effet, comment imaginer une action politique durable dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint ? Les enjeux pour notre territoire sont de taille : vieillissement de la population, baisse des effectifs dans les collèges, désertification médicale difficile à endiguer. Nous devons nous réinventer pour faire sortir la Creuse de cette dynamique.

Parce que notre territoire intéresse à nouveau et que les Français nous regardent pour voir comment nous vivons ici, il nous faut proposer et innover. Seule une approche globale nous permettra de trouver des solutions transversales. Les compétences du Département sont faites pour cela. Solidarité et cohésion du territoire, éducation, aménagement, action culturelle et sportive sont autant de compétences qui nous permettent d'être au plus près des problématiques de notre département pour les accompagner efficacement.

Les jeunes ont besoin d'un coup de pouce supplémentaire pour pratiquer une activité sportive ? Nous mettons en place le chèque collège. Les citoyens nous demandent de nous saisir de la question de la désertification médicale ? Nous mettons en place le Plan Santé « Dites... 23 ! ». Les Français regardent avec attention notre département pour voir comment évolue son offre touristique ? Nous construisons un Schéma départemental pour adapter l'offre touristique et accompagner la construction du Parcours client. Nous allons également répondre aux attentes des producteurs agricoles creusois en impulsant de nouvelles pratiques alimentaires dans notre département, notamment au sein des collèges grâce au Plan alimentaire territorial, le PAT.

Notre seul objectif est celui autour duquel nous avons réussi à rassembler une majorité de Creusois et de Creusoises : agir concrètement pour développer notre territoire.

L'époque est aux choix structurants pour l'avenir. Nous voulons placer la Creuse au cœur de « ces territoires qui ne se résignent pas », comme titrait *La Gazette des Communes* en juillet dernier. La ruralité a de nouveau la cote. Selon les derniers chiffres, plus de 10 % des Français veulent quitter les villes, ce qui place ces territoires historiquement en déclin au centre de l'attention. Cette tendance est systémique, et nous avons une carte à jouer. Cela passe par des choix forts, des choix qui portent sur notre projet pour la Creuse : achever le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire avant la fin du mandat ; poursuivre l'effort de rénovation des collèges et du patrimoine de notre département ; repenser l'intervention sociale du département pour l'adapter aux nouveaux enjeux du territoire ; continuer le travail d'entretien des infrastructures routières en mettant l'accent sur la sécurité ; sans oublier le volet environnemental au travers des différentes politiques conduites à l'Etang des Landes, pour les rivières, l'eau – autant de secteurs d'action pour construire l'avenir de notre département.

Sans anticiper la présentation des différents dossiers par mes collègues, je me limiterai à en donner le fil conducteur : la cohérence d'une action politique efficace. La cohérence tout d'abord, en gardant toujours à l'esprit que c'est grâce à une action transversale que nous pourrons agir concrètement. L'efficacité ensuite, car agir concrètement ne suffit pas, notre action doit porter ses fruits.

La Creuse est un territoire qui dispose d'atouts non négligeables, d'énergies collectives puissantes et d'un tissu économique qui ne demande qu'à se développer. Nous

voulons être ce soutien politique et voir se transformer l'essai. Nos concitoyens attendent de nous des réponses et des solutions. Dans un contexte national incertain, placés au cœur d'évolutions de société profondes et durables, nous devrons faire entendre une voix claire et nette : « La Creuse ambitieuse » n'était pas seulement un slogan de campagne, mais une intime conviction, celle qu'ensemble, nous pourrons faire de notre beau département un lieu à la démographie florissante et à l'économie dynamique. Nous en avons les ressources. A nous d'être au rendez-vous de notre histoire !

ADOPTION DU PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 30 AVRIL 2021

RAPPORT N°CD2020-12/1/20

Mme LA PRESIDENTE. – Chers collègues, vous avez été destinataires du procès-verbal de la séance du 30 avril 2021.

Avez-vous des observations à formuler ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de l'adopter. *(Adopté à l'unanimité.)*

ADOPTION DU PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 1er JUILLET 2021

RAPPORT N°CD2020-12/1/21

Mme LA PRESIDENTE. Vous avez également reçu le procès-verbal de la dernière séance plénière, de juillet.

Avez-vous des observations à formuler ?...

Je vous propose donc de l'adopter. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons l'examen des rapports de la première commission – Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines.

La parole est à son Président.

M. SAUTY, Président de la première commission. – La commission en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Ressources humaines s'est réunie

jeudi 9 septembre dernier. Comme vous l'avez rappelé, à cette occasion, les membres de la commission m'ont élu à l'unanimité en tant que Président de la commission.

Nous avons examiné l'ordre du jour et voté à l'unanimité l'ensemble des rapports. Seront examinés, dans le cadre de cette séance plénière, les rapports relatifs aux MAPA, pour un montant de 4,7 M€, au compte rendu des actions en justice, au règlement intérieur du Conseil départemental, prévoyant un ajout, à l'article 48, relatif aux conditions exceptionnelles liées à la pandémie. Nous examinerons également les rapports concernant les représentations du Département, des durées d'amortissement des immobilisations pour le budget annexe du CDEF, le budget de fonctionnement des groupes d'élus, les indemnités de fonction des membres de l'Assemblée départementale et, enfin, le droit à la formation des élus. Puis, en fin de séance, nous reviendrons sur la DM2 du budget principal du Département, d'un montant supérieur à 8 M€, la DM1 du budget du Laboratoire d'analyses départemental ainsi que sur la DM2 du budget annexe du CDEF.

MARCHÉS CONCLUS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

RAPPORT N° CD2021-09/1/1

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Par suite de l'installation de la nouvelle Assemblée départementale au mois de juillet dernier, et comme la loi nous y oblige, nous devons informer les membres de l'Assemblée, mais également les acteurs concernés, de l'ensemble des marchés supérieurs à 3 000 € qui ont été passés, dont la liste vous est fournie dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des interrogations à ce sujet ?...

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Il s'agit d'une simple remarque de forme. Dans votre préambule, madame la Présidente, vous avez indiqué que vous souhaitiez que nous abordions au plus tôt l'examen des rapports. Un point m'échappe : est-il vraiment utile que le Président de la commission énumère tous les rapports que nous allons examiner, puisque ceux-ci seront ensuite repris par le Vice-président ?

Ce point n'est pas fondamental, mais me permet de renouveler une proposition, qui est un vieux serpent de mer, qui ne date de votre mandature, de revoir le fonctionnement des commissions. Nous nous sommes dit à maintes reprises que nous allions le faire afin de fonctionner différemment, et ce n'est toujours pas fait. Personne n'en est responsable et tout le monde l'est, mais nous pourrions, par exemple, décider d'examiner un jour un thème. Je ne sais pas exactement, mais cette question mériterait d'être étudiée.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie de cette proposition. J'avais bien noté qu'il fallait donner plus de poids aux commissions.

Par ailleurs, il est une habitude à laquelle nous avions dérogé depuis quelques années, à savoir qu'il importe que l'avis de la commission soit donné en séance publique aux collègues qui n'en sont pas membres – c'était donc l'occasion de cette petite introduction du Président de la commission – et d'avoir ensuite une brève présentation de chacun des rapports, car je sais combien vous vous êtes attachés à lire chacune des lignes des rapports qui vous sont communiqués.

Nous essayons, en ce début de mandature, de tendre vers une organisation plus partagée et d'échanger, comme l'ont souhaité les Présidents de commission.

Avez-vous des questions concernant ces marchés ?...

Je n'en vois pas. Je vous invite donc à me donner acte que vous en avez eu connaissance de ce rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

COMPTE RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE

RAPPORT N° CD2021-09/1/2

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – L'Assemblée se doit de donner acte des actions en justice menées par le Conseil départemental. Le rapport reprend toutes celles qui ont été conduites. Les trois quarts d'entre elles relèvent du domaine social. N'y voyez aucun jugement, c'est un simple constat.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Une simple remarque : je note que, dans ces actions en justice, il n'est pas fait état de l'intervention du Conseil départemental devant la cour d'appel de Dijon dans les dossiers d'assistance éducative ou de placement des enfants qui nous sont confiés. Nous n'avons pas de compte rendu du volume d'affaires qui sont examinées, notamment en cour d'appel.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous poserons la question au service de l'aide sociale à l'enfance, mais il y a sans doute une raison à cela.

Mme GALBRUN. – Il existe une raison de confidentialité, j'en conviens...

Mme LA PRESIDENTE. – Pas seulement, me semble-t-il.

Mme GALBRUN. – ... mais en même temps, cela occasionne une intervention du service devant la cour.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous poserons la question de savoir pourquoi nous n'avons pas de compte rendu de ces actions.

Puisque ce débat suscite parfois les questionnements de certains élus, je rappelle également que, lorsque des actions sont introduites en justice pour un indu ou une fraude au RSA, que ce sont bien la CAF, la Caisse des allocations familiales, ou la MSA, la Mutualité sociale agricole qui opèrent les contrôles et non le Conseil départemental.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – A ce propos également, pourrait-on faire un point sur les deux contrôleurs du RSA. Avaient-ils finalement été recrutés ? Si tel est le cas, a-t-on une idée des sommes qu'ils permettent de récupérer ? Pourrait-on faire un point sur ce thème ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Premièrement, comme Mme la Présidente l'a dit, ils avaient été dénommés « contrôleurs RSA » mais, bien évidemment, le contrôle, l'habilitation et l'agrément sont réservés aux deux caisses qui interviennent dans notre département, à savoir la CAF et la MSA. Voilà pour ce qui est de l'aspect réglementaire.

Ensuite, ces contrôleurs ont été recrutés récemment et j'ai demandé, il y a quelques jours, que soit programmée une réunion pour définir précisément leur mission, dans un renforcement à l'accompagnement et au suivi.

En cette rentrée de septembre, lors de la première commission de suivi des publics, les autres membres de cette commission qui sont ici présents pourront vous le dire, nous avons constaté des situations qui nous ont interpellés et qui méritent un suivi renforcé et, pourrait-on dire, un contrôle parce que nous avons pris des décisions de sanction à l'encontre de certaines personnes qui doivent régulariser leur situation. Comme vous le savez, le RSA est soumis à devoir et lorsque, par exemple, l'inscription à Pôle emploi n'est pas faite ou que le contrat d'engagement réciproque ou celui de Pôle emploi n'est pas respecté, des sanctions sont prises. Parfois, ces sanctions sont levées et, trois mois après, nous retrouvons ces mêmes situations.

Nous avons donc besoin d'un suivi plus particulier de ces situations. A mon avis, compte tenu du nombre de personnes que nos chargés d'insertion professionnelle ont dans leur portefeuille, ils ne sont pas en mesure de les suivre. Ces contrôleurs RSA – je continue à les appeler ainsi – seraient donc positionnés sur un accompagnement et un suivi renforcés.

M. LEGER. – Effectivement, ce n'est pas tout à fait le même travail : entre le contrôle et le suivi, les métiers diffèrent.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Non, mais c'est comme l'indu et la fraude. Un indu peut révéler un problème dans l'obligation de déclaration trimestrielle de revenu, suivi de difficultés pour reverser l'indu. Une fraude, reposant sur une erreur volontaire de domiciliation par exemple, est tout autre chose.

Or nous sommes confrontés à plusieurs situations qui nécessitent un suivi renforcé. Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres membres de la commission mais, depuis que ces commissions départementales existent, je reste sur ma faim car nous prenons des décisions et, six mois après, on retrouve les mêmes personnes. Cela n'est pas, à mon sens, satisfaisant, d'autant que ce ne sont pas forcément les personnes en plus grande difficulté qui nous posent problème.

Devant la complexité de la réglementation de la gestion du RSA – qui est, pour l'essentiel, la gestion d'une allocation pour le compte de l'Etat, soumise à des règles nationales –, nous retrouvons des personnes diplômées, qui auraient peu de freins pour revenir vers l'emploi, bénéficiaires du RSA, alors que nous nous heurtons dans le département à un problème d'offres d'emploi non satisfaites dans tous les secteurs et à tous niveaux. Nous devons donc travailler à résoudre l'équation. Je souhaiterais vraiment que ce système des politiques d'insertion, qui est lourd, soit clarifié entre l'Etat et les collectivités locales et que soit accordée, même dans un cadre réglementaire, une plus grande latitude aux Départements pour mener ces politiques d'insertion et accompagner ces publics. C'est un sujet de fond que nous entendons traiter également dans le cadre des nouveaux Pacte territorial d'insertion et Programme départemental d'insertion.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Finalement, nous n'étions pas complètement dans le faux en présentant notre proposition visant à renforcer l'équipe de travailleurs sociaux plutôt que de recruter deux contrôleurs RSA, puisque c'est ainsi que vous les aviez appelés.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – On peut les appeler comme l'on veut. Nous disposons de chargés d'insertion et de travailleurs sociaux puisque, vous le savez, nous avons des publics avec des freins divers, dont malheureusement des freins de santé nécessitant des orientations vers la MDPH, des problèmes d'addiction ou encore des problèmes familiaux. Mais certains s'inscrivent dans une autre démarche, tentant de nous égarer dans ce système complexe.

Il s'agit donc de confier à ces agents une mission de suivi renforcé mais également, je n'ai pas peur de le dire, de contrôle afin de répondre à l'équité que nous devons à l'ensemble des publics en difficulté que nous accompagnons. Je verrais mal que l'on se montre très exigeant vis-à-vis de quelqu'un présentant des freins importants tandis que d'autres, qui connaissent le système, nous « baladent » pendant des mois. C'est regrettable à dire, mais c'est la vérité !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Parler de « contrôleurs » permet de mettre l'accent sur la fraude, parce que c'est dans l'air du temps ! Il suffit de regarder les réseaux sociaux. La fraude existe, c'est sûr, mais elle est relativement marginale par rapport aux sommes dédiées au RSA dans ce pays.

Je suis bien plus bien plus inquiet du taux de non-recours. Je ne sais pas exactement à combien il s'élève en Creuse, mais il est de 50 % en France, c'est-à-dire qu'une personne sur deux en droit de recevoir le RSA n'en fait même pas la demande. Voilà qui m'interpelle davantage : des personnes pourraient recevoir cette somme, qui reste relativement modeste, pour vivre et n'en font pas la demande, peut-être par manque d'information, peut-être pour d'autres raisons plus psychologiques. Cela m'inquiète, car cela signifie que des personnes restent sur le bord de la route, sans rien.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Je suis d'accord avec vous. Certains ne demandent pas l'ouverture de leurs droits pour des raisons diverses. Comme on peut le voir dans le monde agricole, ce sont parfois des personnes en grande difficulté qui ne le font pas, pour diverses raisons, en particulier parce qu'elles ne souhaitent pas quémander. Je vous rejoins sur ce point : il faut encourager cette ouverture de droits.

Mais je ne saurais entendre que vous n'avez pas ce souci de justice sociale entre les efforts que l'on impose aux uns, et les autres. Le RSA est soumis à des droits et à des devoirs. Voudriez-vous que nous ne demandions pas la même chose aux uns et aux autres ? Pour ma part, je ne le peux pas. La justice sociale commence aussi par là.

M. LEGER. – Vous caricaturez mon propos. Je ne suis pas pour l'assistanat, je suis pour la solidarité et, comme tous ici, je suis pour une République de droits et de devoirs. Entre nos deux conceptions, il n'y a pas l'épaisseur d'une feuille de papier à cigarette.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est pourquoi il est important parfois de marquer les devoirs dans le suivi des propositions qui sont faites. Il entrait aussi dans la mission de ces contrôleurs de savoir pourquoi il y a des « perdus de vue ».

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Une dernière remarque à propos de ces contrôleurs. Je suis étonnée et perplexe, puisque la CAF et la MSA disposent d'agents qui sont là pour assister et aider, d'autant qu'il faut savoir que les déclarations de chaque bénéficiaire allocataire sont des déclarations spontanées. A mon sens, le travail devrait plutôt consister à accompagner ce public déjà fragile pour qu'il fasse les bonnes déclarations en amont, car on leur explique ensuite qu'ils ont mal déclaré, pas comme il fallait ou trop tard et qu'en conséquence, ils ont perçu des allocations ou des indemnités qu'ils ne devaient pas recevoir. Je pense que c'est là que devraient se situer ces contrôleurs.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Madame GALBRUN, ce dont vous parlez, ce sont les indus. Indus et fraude sont deux choses différentes.

Soyez rassurée, au printemps dernier, nous avons rencontré le Président et la Directrice de la CAF pour bien cadrer les missions de chacun. Nous sommes dans un cadre réglementaire et ils sont seuls habilités à procéder aux contrôles. Notre volonté, vous l'avez compris, est d'apporter un accompagnement renforcé et d'assurer un suivi.

Pour citer l'un des dossiers que nous avons examinés lundi dernier, nous avons le cas d'une famille qui change de département au fur et à mesure afin de profiter du système. Le cadre réglementaire du RSA est très lourd. Nos travailleurs sociaux et nos services travaillent beaucoup, mais on peut s'y perdre. Certaines personnes savent très bien se déplacer dans ce système ; nous ne devons donc pas attendre six mois pour les revoir. Même si nous avons par ailleurs des contraintes, il faut les revoir au bout de trois mois. Je serais pour ma part favorable, pour des situations avérées, à un suivi mensuel.

Mme LA PRESIDENTE. – Je rappelle également, madame GALBRUN, que le système est déclaratif. Ce n'est pas nous qui en décidons, c'est la législation qui en a décidé ainsi. Le contrôle intervient *a posteriori*. Faisons part de nos remarques aux parlementaires, ils sont là pour cela ! Ce sont eux qui édictent les règles en ce domaine, comme en d'autres.

Mme GALBRUN. – Certes, le système est déclaratif. Cela n'empêche pas de l'accompagner. Les personnes sont un peu perdues dans tout cela.

Mme LA PRESIDENTE. – Nos collègues ne le savent peut-être pas mais, aujourd'hui, la déclaration de ressources se fait directement sur le site internet de la CAF ou de la MSA. C'est facile, tout le monde peut le faire, et chacun déclare ce qu'il souhaite ! Cette déclaration est sous sa responsabilité puisqu'il s'agit d'un système déclaratif. Elle ouvre au versement de l'allocation dans un délai extrêmement bref. Nous le constatons puisque les dossiers nous sont transmis.

Ce n'est qu'*a posteriori* que la CAF et les services du Conseil départemental disposent des informations fournies par la Direction des finances publiques. C'est la raison pour laquelle nous constatons de plus en plus de dossiers de fraude. Comme vous le savez, la CAF gère également d'autres allocations et croise les données reçues des finances publiques. C'est ainsi que l'on s'aperçoit parfois que les déclarations de ressources n'ont pas été faites correctement, intentionnellement ou pas – je ne juge ni du pourquoi ni du comment. En tout cas, elles ne correspondent pas aux éléments fournis par la Direction des finances publiques. Cela apparaît parfois au bout de plusieurs mois et, comme le disait M. MORANÇAIS, nous nous retrouvons avec des indus qu'il faut appeler.

En la matière, lorsque nous sommes saisis, nos travailleurs sociaux savent nous alerter si besoin et nous travaillons avec bienveillance pour accompagner ceux qui doivent reverser des indus afin qu'ils puissent le faire sur une période la plus longue possible. Nous ne leur demandons pas de reverser l'intégralité de la somme immédiatement.

Nous sommes donc aussi confrontés à la difficulté de faire l'avance du versement de l'allocation de RSA pour des personnes qui n'y ont pas droit. Mais contrôler n'est pas de notre ressort, nous sommes dans l'obligation de suivre la procédure qui nous est imposée par le législateur. Mais, vous avez raison, la déclaration simplifie l'accès au droit, le rendant plus immédiat. Voilà pourquoi, par exemple, l'accueil de conseillers numériques et le travail en réseau avec les acteurs du territoire est important. Ces conseillers accompagnent les mairies et cette question de l'accès aux droits est, à nos yeux, essentielle, car nous voyons bien les situations dramatiques qui se produisent déjà et qui risquent, malheureusement, de s'amplifier encore.

La parole est à Mme JOUANNETAUD.

Mme JOUANNETAUD. – Je voudrais connaître le profil des deux personnes qui ont été recrutées puisque leurs missions ne sont pas encore définies.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Elles le sont déjà.

Mme JOUANNETAUD. – Leur profil relève-t-il plutôt du juridique ou du social ?...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – La création de ces postes et leur profil ont été examinés, vous vous en souvenez, en séance plénière. Vous disposiez donc des éléments de réponse.

A ce jour, ces personnes ont suivi des formations et ont étudié la façon dont travaille le Département. Elles sont rattachées au service financier du Pôle de Cohésion sociale, PCS. Il nous reste à préciser les orientations de leur poste, comme j'ai toujours souhaité le faire.

Avec la crise sanitaire, nous avons perdu quelques semaines en début d'année. Il fallait absolument que nous rencontrions la CAF et la MSA afin de clarifier les choses avec ces deux partenaires essentiels. Cela est fait désormais et les choses sont posées puisque Mme CHATEAUROUX siégeait à la commission. Vous le savez, nous avons parfois des interrogations sur certains suivis. Les services travaillent bien et progressent afin de connaître le maximum de situations, de retours et d'évolution des parcours, mais le travail est loin d'être achevé. Nous avons vraiment besoin de préciser très rapidement les missions que nous leur confierons.

Mme LA PRESIDENTE. – Puisque nous parlions du fonctionnement des commissions, si vous le souhaitez, voilà une belle opportunité pour les membres de la troisième commission. Ils peuvent se réunir, à leur guise, pour formuler des propositions. Je n'impose rien aux élus, mais ce pourrait être l'occasion de reprendre les éléments du bilan du Programme départemental et du Pacte territorial d'insertion, de mesurer les actions et leur pertinence, et de prendre part à la définition du futur programme. Il serait bien qu'opposition et majorité, si vous souhaitez, puissent donner un avis dont nous ferions une synthèse encore plus pertinente – car reposant

sur des visions différentes, semble-t-il ce matin – des missions à confier à ces deux contrôleurs chargés du suivi ou du contrôle. J'y serai extrêmement favorable.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Outre les membres de la troisième commission, cela concerne également ceux de la commission départementale de suivi des publics. Je vous rappelle qu'au sein de cette commission, membres de la majorité et de l'opposition, nous nous retrouvons à 90 % sur les mêmes avis.

Il faut progresser. Le retour à l'emploi est notre objectif pour sortir ces personnes de la précarité. Tel est l'objectif car, en face, des employeurs sont à la recherche de main-d'œuvre, y compris de main-d'œuvre peu qualifiée. Il est extrêmement important de sortir ces personnes des 500 € de RSA.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous invite à prendre acte du compte rendu de ces actions en justice. *(Adopté à l'unanimité.)*

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT N° CD2021-09/1/3

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Selon l'article L3121-8 du Code général des collectivités territoriales, « Le conseil départemental établit son règlement intérieur dans les trois mois qui suivent son renouvellement. »

Il vous est donc proposé d'examiner le règlement intérieur annexé au rapport. Le principal ajout a introduit l'article 48, qui est ainsi rédigé :

« En cas de mesures exceptionnelles prises au niveau national ou local, par exemple dans un contexte de crise sanitaire, rendant inapplicables les règles habituelles des assemblées délibérantes, et uniquement pendant la durée de ces mesures, il pourra être dérogé aux dispositions du présent règlement intérieur.

« L'assemblée départementale définira autant que de besoin, par délibération, les conditions de tenue des séances dans ces circonstances exceptionnelles, en s'appuyant sur les dispositions légales et les recommandations émises par les services de l'Etat. »

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose d'adopter le règlement intérieur tel que modifié. *(Adopté à l'unanimité.)*

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT

RAPPORT N° CD2021-09/1/4

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Les désignations restant à effectuer figurent dans le rapport en annexe.

Elles concernent notamment l'Etablissement public Bassin de la Vienne, pour lequel il nous faut désigner un titulaire et un suppléant. Y a-t-il des candidatures ?...

Monsieur GAILLARD, pourrions-nous avoir quelques indications sur cet établissement ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable. – Plusieurs établissements publics territoriaux de bassin, EPTB, interviennent sur le périmètre des bassins versants sur lesquels ils se situent. Nous sommes donc concernés par plusieurs EPTB. Ils s'impliquent en cohérence avec les politiques de l'eau qui sont définies par les directives européennes ou des directives nationales, en complémentarité avec les Agences de l'eau, les Départements et les Régions impliquées.

Ils sont particulièrement impliqués dans l'élaboration des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les SAGE, et en ce qui nous concerne, notamment EPTB Vienne, sur l'émergence et l'élaboration du SAGE Creuse.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Sont proposées les candidatures de M. Thierry GAILLARD en tant que titulaire et de M. Valéry MARTIN, en tant que suppléant.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces candidatures. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour la suite de l'examen des propositions de représentations, il me revient de demander aux élus, par l'intermédiaire de leur président de groupe, de savoir si nous devons procéder à un vote à bulletins secrets. Si un seul élu en fait la demande, nous y procéderons.

Monsieur LEGER, le souhaitez-vous ?...

M. LEGER. – Non.

Mme LA PRESIDENTE. – Je précise également que, globalement, malgré deux élus supplémentaires au sein de la majorité, nous n'avons pas introduit de modifications en ce qui concerne ces représentations. Nous nous sommes fondés sur la même répartition que lors de la

mandature précédente. Toutefois, si plusieurs élus présentent leurs candidatures sur un poste, nous pourrons voter, à ce moment-là, à main levée.

La première liste comportait donc l'ajout concernant les EPTB, sur lequel l'Assemblée vient de s'exprimer.

Nous poursuivons donc cette liste. Puis, une petite modification interviendra également sur la liste transmise pour information.

S'agissant de la représentation du Département au sein du Groupe de travail – modification du règlement intérieur du Conseil départemental, il est proposé de désigner candidats huit titulaires : Mme Valérie SIMONET, M. Laurent DAULNY, M. Guy MARSALEIX, Mme Catherine DEFEMME, M. Jérémie SAUTY. Monsieur LEGER, qui proposez-vous au titre de l'opposition ?...

M. LEGER. – Nous proposons Mme Marie-France GALBRUN, Mme Isabelle PENICAUD et M. Jean-Luc LEGER.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant la Commission consultative des services publics locaux, il faut désigner cinq titulaires. Sont candidats M. Laurent DAULNY, M. Franck FOULON et M. Bertrand LABAR. Et pour l'opposition ?...

M. LEGER. – Nous proposons M. Philippe BAYOL et Mme Marinette JOUANNETAUD.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne la Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics, nous proposons de désigner M. Franck FOULON M. Bertrand LABAR en tant que titulaires ; M. Laurent DAULNY et Mme Hélène FAIVRE comme suppléants respectifs.

M. LEGER. – Nous proposons de désigner M. BAYOL en tant que titulaire et Mme JOUANNETAUD en tant que suppléante.

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Commission de coordination des commandes publiques, il est proposé de désigner en tant que titulaires, M. Franck FOULON et M. Guy MARSALEIX, et deux suppléantes, Mme Catherine GRAVERON et Mme Hélène PILAT.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant la Commission départementale liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur, il est proposé de désigner M. Guy MARSALEIX, et qui désignez-vous en tant que suppléant ?...

M. LEGER. – M. Jean-Luc LEGER.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du Jury d'assises – commission de recrutement des jurés, il est proposé de désigner cinq titulaires : M. Franck FOULON, Mme Catherine DEFEMME, M. Patrice MORANÇAIS. Qui proposez-vous au titre de l'opposition ?...

M. LEGER. – Mme Marie-France GALBRUN et M. Thierry BOURGUIGNON.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant la Cellule de vigilance, pour la lutte contre les dérivés sectaires, est proposée la candidature, en tant que titulaire, Mme Marie-Christine BUNLON.
Au titre de l'opposition, qui proposez-vous ?...

M. LEGER. – M. Jean-Luc LEGER.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du Conseil départemental de l'aide juridique, il est proposé de désigner Mme Marie-Thérèse VIALLE.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Comité départemental de recensement des votes en vue du renouvellement du Conseil d'orientation placé auprès du délégué du CNFPT, il est proposé de désigner en tant que titulaire Mme Catherine DEFEMME...

M. LEGER. – Ainsi que Mme Armelle MARTIN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est du Comité local des usagers – certification Qualipref –, il est proposé de désigner en tant que titulaire M. Guy MARSALEIX et, en tant que suppléant, Mme Catherine DEFEMME. Quelle candidature proposez-vous au titre du second suppléant ?...

M. LEGER. – M. Eric BODEAU.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Commission du titre de séjour, est proposée la candidature de M. Bertrand LABAR.

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne la Conférence permanente des conseillers départementaux, il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET. Ainsi que ?...

M. LEGER. – M. Jean-Luc LEGER.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Commission de transition vers la télévision numérique, il est proposé de désigner Mme Hélène FAIVRE...

M. LEGER. – Existe-t-il encore des endroits où il n'y a pas la télévision numérique ?...

Mme LA PRESIDENTE. – Je me suis interrogée également. *(Sourires.)*

M. LEGER. – Nous proposons M. Patrice FILLOUX.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la nation, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du Conseil fiscal et financier aux collectivités – comité local, il est proposé de désigner trois titulaires : M. Patrice MORANÇAIS et M. Franck FOULON, et qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – M. Jean-Luc LEGER.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne le Centre d'échanges de données interdépartementales de la banque de données des départements (CEDI), il est proposé de désigner M. Franck FOULON.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Commission de classement des candidatures des parts de redevances des débits de tabac, il est proposé de désigner M. Franck FOULON.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels, CDVLLP, il est proposé de désigner comme titulaires, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Franck FOULON, et comme suppléants, M. Thierry GAILLARD... et qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – M. Patrice FILLOUX.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant la Commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL), il est proposé de désigner en tant que titulaire M. Franck FOULON, Mme Delphine CHARTRAIN en tant que suppléante.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du Conseil de discipline de recours, il est proposé de désigner Mme Catherine DEFEMME, M. Thierry GAILLARD.

Qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Mme Renée NICOUX.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de la Commission tripartite locale – transferts de compétences –, il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, M. Guy MARSALEIX, Mme Delphine CHARTRAIN, Mme Catherine GRAVERON et M. Thierry GAILLARD.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public, pour le conseil d'administration, il est proposé de désigner Mme Marie-Thérèse VIALLE.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du CROUS, pour le comité local des prêts d'honneur, il est proposé de désigner M. Valéry MARTIN.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Commission « bourses au mérite », il est proposé de désigner M. Valéry MARTIN.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant du Conseil de la jeunesse des sports et de la vie associative, il est proposé de désigner M. Laurent DAULNY.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de la Commission départementale des bourses nationales, il est proposé de désigner M. Valéry MARTIN et M. Laurent DAULNY.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Commission départementale d'examen des demandes de dérogation au secteur scolaire, il est proposé de désigner M. Laurent DAULNY.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne le Comité départemental de pilotage ZEP, qui proposez-vous de désigner, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons la candidature de Mme Marinette JOUANNETAUD.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Comité d'hygiène et de sécurité de l'Education nationale, il s'agit d'une personne qualifiée. Nous proposons Mme Marie-Christine BUNLON

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Commission de concertation – Académie de Limoges, il est proposé de désigner M. Laurent DAULNY.

Qui proposez-vous en tant que suppléant ?...

M. LEGER. – Nous proposons la candidature de Mme Isabelle PENICAUD.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne le Conseil académique de l'EN – période transitoire –, il est proposé de désigner, en tant que titulaire, MM. Laurent DAULNY et Valéry MARTIN et, en tant que suppléants, Mme Delphine CHARTRAIN et, pour l'opposition, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons Mme Isabelle PENICAUD.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est du Conseil de perfectionnement des centres d'information et d'orientation, il est proposé de désigner Mme Delphine CHARTRAIN et Mme Marie-Thérèse VIALLE.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant la Fédération des œuvres laïques de la Creuse, conseil d'administration, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS, Mme Marie-Christine BUNLON, M. Valéry MARTIN et M. Laurent DAULNY. Qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Il est proposé de désigner Mme Isabelle PENICAUD.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du Groupe de travail académique, agence comptable, il est proposé de désigner Mme Marie-Christine BUNLON, en tant que titulaire. Comme suppléant, qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons Mme Armelle MARTIN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est du Centre régional information jeunesse, il est proposé de désigner Mme Marie-Thérèse VIALLE.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour l'Ecole supérieure de professorat et d'éducation, ESPE, – Antenne de Guéret, pour la commission d'orientation et de suivi, il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET, en tant que titulaire, et M. Valéry MARTIN en tant que suppléant.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant toujours de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), pour le conseil d'administration, il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET, en tant que titulaire, et M. Valéry MARTIN en tant que suppléant.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Greta Creuse – conseil inter-établissement, il est proposé de désigner Mme Catherine DEFEMME. Il est précisé qu'en cas d'empêchement d'élu, la présidente du Conseil départemental peut désigner un fonctionnaire pour assister à cette réunion.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de la Commission départementale des sports, il est proposé de désigner, en tant que titulaires, M. Laurent DAULNY, Mme Delphine CHARTRAIN, Mme Marie-Christine BUNLON et, en tant que suppléants, Mme Hélène

FAIVRE, M. Thierry GAILLARD, Mme Hélène PILAT. Qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Il est proposé de désigner Mme Isabelle PENICAUD en tant que titulaire, et Mme Mary-Line COINDAT en tant que suppléante.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires, il est proposé de désigner, en tant que titulaires, M. Laurent DAULNY, Mme Marie-Christine BUNLON et, en tant que suppléants, Mme Catherine DEFEMME et M. Thierry GAILLARD. Qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons les candidatures de Mme Mary-Line COINDAT au titre de titulaire, et Mme Isabelle PENICAUD en tant que suppléante.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Conférence des financeurs du sport, en vue d'une mise en place dans les prochains mois, il est proposé de désigner Mme Delphine CHARTRAIN en tant que titulaire et Mme Marie-Christine BUNLON en tant que suppléant.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant la Commission régionale pour le développement de la vie associative (FDVA1), il est proposé de désigner M. Laurent DAULNY et Mme Marie-Christine BUNLON.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de la Commission départementale pour le développement de la vie associative (FDVA2) il est proposé de désigner M. Laurent DAULNY et Mme Marie-Christine BUNLON

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de l'Association Vélo et territoires, il est proposé de désigner Mme Marie-Christine BUNLON en tant que titulaire et M. Laurent DAULNY en tant que suppléant.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne la Conférence régionale du sport Nouvelle-Aquitaine, il est proposé de désigner Mme Marie-Christine BUNLON en tant que titulaire et M. Laurent DAULNY en tant que suppléant.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de la Commission de jumelage, pour la moyenne Franconie, il est proposé de désigner Mme Catherine DEFEMME, M. Nicolas SIMONNET M. Valéry MARTIN et Mme Marie-Christine BUNLON.

Qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons M. Thierry BOURGUIGNON et Mme Marinette JOUANNETAUD.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant la Commission de jumelage, pour les autres jumelages, il est proposé de désigner Mme Catherine DEFEMME, M. Nicolas SIMONNET, M. Valéry MARTIN, Mme Marie-Christine BUNLON.

Qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Il est proposé de désigner M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Marie-France GALBRUN et M. Eric BODEAU.

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de l'association Lire en Creuse, il est proposé de désigner Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Nicolas SIMONNET.

Et qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Il est proposé de désigner Mme Mary-Line COINDAT.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant l'Association du Centre culturel Jean LURÇAT, à AUBUSSON, il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, M. Valéry MARTIN.

Qui désignez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – M. Jean-Luc LEGER.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne la Fédération départementale du théâtre, pour le comité d'honneur, il est proposé de désigner Mme Marie-Christine BUNLON.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Commission départementale de suivi de l'opération « Collège au cinéma », il est proposé de désigner, comme titulaire, Mme Marie-Christine BUNLON et, en tant que suppléant, M. Laurent DAULNY.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de l'Agence livre-cinéma-audiovisuel nouvelle Aquitaine, ALCA, il est proposé de désigner M. Laurent DAULNY.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Comité départemental de l'emploi, il est proposé de désigner, en tant que titulaires, M. Nicolas SIMONNET et M. Patrice MORANÇAIS, et, en tant que suppléant, Mme Marie-Thérèse VIALLE.

Qui proposez comme suppléant, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons Mme Armelle MARTIN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Commission départementale de présence postale territoriale, il est proposé de désigner M. Guy MARSALEIX et M. Thierry GAILLARD, en tant que titulaires, et M. Jérémie SAUTY et Mme Catherine DEFEMME en tant que suppléants.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la SEM thermale d'EVAUX-LES-BAINS, il est proposé de désigner M. Nicolas SIMONNET et Mme Marie-Thérèse VIALLE.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour la Commission transport du bois par la route – études et travaux de voirie –, il est proposé de désigner M. Jérémie SAUTY.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Au bureau de l'Association Leader France, il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET en tant que titulaire, et M. Nicolas SIMONNET en tant que suppléant.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant des bourses de l'enseignement agricole public, pour la commission consultative, il est proposé de désigner M. Bertrand LABAR.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant la Commission départementale d'aménagement foncier, il est proposé de désigner M. Bertrand LABAR, M. Thierry GAILLARD, Mme Catherine GRAVERON en tant que titulaires, et Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Catherine DEFEMME, Mme Hélène PILAT. Qui souhaitez-vous désigner, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Il est proposé de désigner M. Philippe BAYOL comme titulaire et M. Eric BODEAU comme suppléant.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne le Complexe d'enseignement agricole d'AHUN, pour le conseil d'établissement, il est proposé de désigner M. Bertrand LABAR en tant que titulaire, et Mme Marie-Christine BUNLON comme suppléante.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est du GDS Creuse, pour le conseil d'administration, il est proposé de désigner M. Bertrand LABAR.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Comité technique départemental de la SAFER, il est proposé de désigner M. Bertrand LABAR comme titulaire et Mme Marie-Thérèse VIALLE comme suppléante.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la SAFER Nouvelle-Aquitaine, pour le conseil d'administration, il est proposé de désigner M. Bertrand LABAR.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant l'Association d'aménagement foncier agricole et forestier de MOUTIER-ROZEILLE, pour le bureau, qui proposez-vous ?...

M. LEGER. – M. Jean-Luc LEGER.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de l'Association foncière JOUILLAT-CHAMPSANGLARD, pour le bureau, qui proposez-vous ?...

M. LEGER. – Nous proposons M. Philippe BAYOL.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du Comité d'orientation de l'élevage, il est proposé de désigner M. Bertrand M. LABAR, en tant que membre invité.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural, il est proposé de désigner M. Bertrand LABAR.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du Conseil départemental de santé et protection animale, M. Bertrand LABAR me représentant, il est proposé de désigner M. Guy MARSALEIX en tant que titulaire, et Mme Hélène PILAT en tant que suppléante.

Qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons M. Thierry BOURGUIGNON en tant que titulaire et, Mme Mary-Line COINDAT en tant que suppléante.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant la Commission consultative paritaire départementale des assistants maternels, il est proposé de désigner en tant que titulaires, Mme Laurence CHEVREUX et M. Patrice MORANÇAIS. En tant que suppléants, nous proposons Mme Hélène PILAT, et qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons de désigner Mme Marie-France GALBRUN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est du Comité départemental aide médicale urgente, permanence des soins et transports sanitaires, ou CODAMUPSTS, il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de l'Association de dépistage organisé des cancers, ledit ADOC 23, il est proposé de désigner Mme Laurence CHEVREUX en tant que titulaire.

Qui proposez-vous en tant que suppléant, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Il est proposé de désigner Mme Marie-France GALBRUN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour l'Association éducative creusoise de la jeunesse et de la famille, AECJF, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de l'Association « Limousin actif », il est proposé de désigner Mme Catherine DEFEMME.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Centre anticancéreux de Limoges – conseil d'administration –, il est proposé de désigner, en tant que titulaires, Mme Laurence CHEVREUX.

Et qui désignez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons Mme Marie-France GALBRUN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour le comité technique du Centre médico-psychopédagogique, il est proposé de désigner Mme Marie-Thérèse VIALLE.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour le comité local du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), il est proposé de désigner Mme Marie-Thérèse VIALLE en tant que titulaire.

Qui proposez-vous en tant que suppléant ?...

M. LEGER. – Il est proposé de désigner Mme Armelle MARTIN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées, il est proposé de désigner Mme Laurence CHEVREUX.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne le Comité régional de prévention de la Ligue nationale pour la lutte contre le cancer, il est proposé de désigner M. Valéry MARTIN.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est du Comité régional des Programmes d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du Comité technique régional de cancérologie, il est proposé de désigner Mme Marie-Christine BUNLON.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Conseil de famille des pupilles de l'Etat, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS.

Qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons la candidature de Mme Marie-France GALBRUN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Comité départemental de lutte antituberculeuse, il est proposé de désigner M. Bertrand LABAR et M. Guy MARSALEIX. Qui proposez-vous ?...

M. LEGER. –Nous proposons la candidature de Mme Armelle MARTIN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du Conseil départemental d'accès au droit, il est proposé de désigner Mme Marie-Thérèse VIALLE. Qui proposez-vous ?...

M. LEGER. – Nous proposons la candidature de Mme Marie-France GALBRUN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Conseil départemental de prévention, pour le premier collège, il est proposé de désigner M. Bertrand LABAR, Mme Marie-Christine BUNLON, et qui proposez-vous ?...

M. LEGER. – Nous proposons M. Eric BODEAU.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de la Commission de surveillance de la maison d'arrêt de GUERET, il est proposé de désigner M. Bertrand LABAR.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Conseil départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Commission départementale Emploi et Insertion, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne la Formation spécialisée, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du Fonds d'aide aux accédants en difficulté, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant la Commission de lutte contre la toxicomanie, il est proposé de désigner Mme Marie-Thérèse VIALLE.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour le conseil d'administration de la Maison de retraite de Saint-Gaultier dans l'Indre, il est proposé de désigner Mme Hélène PILAT.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est du Schéma départemental d'élimination des déchets hospitaliers, Mme Marie-Christine BUNLON.

Qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – M. Eric BODEAU.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne la Commission départementale de l'accueil du jeune enfant, il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET, Mme Laurence CHEVREUX, en tant que titulaires, et M. Patrice MORANÇAIS, comme suppléant.

Qui souhaitez-vous désigner, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Mme Marie-France GALBRUN comme titulaire et Mme Mary-Line COINDAT comme suppléante.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est du Comité régional des politiques de santé, il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Comité départemental d'insertion, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS, Mme Catherine DEFEMME, en tant que titulaires, et Mme Laurence CHEVREUX, M. Thierry GAILLARD, en tant que suppléants.

Monsieur LEGER, qui souhaitez-vous proposer ?...

M. LEGER. – Nous proposons la désignation de Mme Armelle MARTIN en tant que titulaire et de Mme Marinette JOUANNETAUD en tant que suppléante.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Conférence sanitaire du territoire, il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET, en tant que titulaire, et Mme Marie-Christine BUNLON, en tant que suppléante.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne le Foyer des jeunes travailleurs de LA SOUTERRAINE, au conseil d'administration, il est proposé de désigner de M. Laurent DAULNY.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant d'ALISO, l'ex-Bureau information jeunesse, ou BIJ, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS en tant que représentant de la Présidente.

Qui proposez-vous en tant que suppléant, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons la candidature de Mme Marie-France GALBRUN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne le Comité de suivi – Convention Creuse Mayotte, il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET et M. Patrice MORANÇAIS.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est du GIP Traces de pas, pour l'assemblée générale, il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET et M. Patrice MORANÇAIS en tant que titulaires, et, en tant que suppléant, M. Franck FOULON.

Qui proposez-vous en tant que suppléant ?...

M. LEGER. – Mme Marie-France GALBRUN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Toujours pour le GIP Traces de pas, pour le conseil d'administration, il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET, en tant que titulaire, et M. Patrice MORANÇAIS en tant que suppléant.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Commission de médiation – examen des recours amiables au droit au logement opposable, DALO, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS en tant que titulaire.

Qui proposez-vous en tant que suppléant ?

M. LEGER. – Nous proposons M. Eric BODEAU.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, au comité régional, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS en tant que titulaire.

Qui proposez-vous en tant que suppléant ?

M. LEGER. – Nous proposons M. Eric BODEAU.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, il est proposé de désigner Mme Laurence CHEVREUX, M. Nicolas SIMONNET et M. Patrice MORANÇAIS.

Qui proposez-vous pour compléter les titulaires ?...

M. LEGER. – Mme Marie-France GALBRUN.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons aux désignations concernant l'Agence régionale de santé, ARS, par groupe de travail thématique. Ces élus pourront en tant que de besoin être assistés ou représentés par des fonctionnaires de l'administration départementale, désignés à cet effet par la Présidente du Conseil départemental.

Pour le groupe « Handicap, vieillissement », il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS et Mme Marie-Thérèse VIALLE.

Pour le groupe « Risques sanitaires », il est proposé de désigner M. Bertrand LABAR et M. Guy MARSALEIX.

Pour le groupe « Périnatalité – Petite enfance », il est proposé de désigner Mme Laurence CHEVREUX... et qui souhaitez-vous désigner, monsieur LEGER ?

M. LEGER. – Nous proposons Mme Marie-France GALBRUN.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour le groupe « Maladies chroniques, hors vieillissement », il est proposé de désigner Mme Marinette JOUANNETAUD ... et qui proposez-vous de désigner ?...

M. LEGER. – Mme Marie-France GALBRUN.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour le groupe « Santé mentale » au sens de l'OMS, il est proposé de désigner Mme Armelle MARTIN et qui, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – M. Philippe BAYOL.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour le groupe « Santé et environnement », il est proposé de désigner M. Bertrand LABAR et Mme Marie-Christine BUNLON.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Toujours à l'ARS, pour le Groupe de travail piloté par la délégation territoriale de la Creuse, Mme Valérie SIMONET, Mme Marie-Christine BUNLON. Ces élus pourront en tant que de besoin être assistés ou représentés par des fonctionnaires de l'administration départementale, désignés à cet effet par la Présidente du Conseil départemental.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social, il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET, désignée d'office ou son représentant, Mme Laurence CHEVREUX et Mme Delphine CHARTRAIN.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du GCS EPSILIM, il est proposé de désigner Mme Laurence CHEVREUX en tant que titulaire. Qui désignez-vous en tant que suppléant ?...

M. LEGER. – M. Jean-Luc LEGER.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour le comité de pilotage du projet de Centre social de GUERET, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne la Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains, il est proposé de désigner Mme Delphine CHARTRAIN.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est du GIP Maison emploi et formation, à AUBUSSON, il est proposé de désigner Mme Marie-Thérèse VIALLE.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est du GIP Maison emploi et formation, à LA SOUTERRAINE, il est proposé de désigner Mme Delphine CHARTRAIN.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Groupement syndical forestier de Châteauvert, il est proposé de désigner M. Jérémie SAUTY.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du Comité de pilotage des politiques eau et assainissement, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD, M. Nicolas SIMONNET, M. Patrice MORANÇAIS.

Qui désignez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Mme Renée NICOUX.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant l'Association météorologique du Limousin, qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – M. Patrice FILLOUX.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour la commission départementale de la Nature, des Sites et des Paysages, il est proposé de désigner Mme Marie-Christine BUNLON : au titre des formations

spécialisées « nature », « sites et paysages », « faune sauvage captive », il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD et M. Nicolas SIMONNET ; au titre des formations spécialisées « carrières », il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET ; au titre des autres formations, nous proposons, en tant que titulaire, M. Bertrand LABAR et, en tant que suppléant, Mme Catherine DEFEMME.

Qui proposez-vous au titre des autres formations, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons Mme Marinette JOUANNETAUD en tant que titulaire et M. Philippe BAYOL en tant que suppléant.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix l'ensemble de ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Commission départementale des labels, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Plan départemental de gestion des déchets du Bâtiment et des Travaux publics, BTP, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne le Comité de bassin Loire-Bretagne, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de l'Association pour la surveillance de la qualité de l'air en Limousin, LIMAIR, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est du Conseil de rivage des lacs, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD.

Qui souhaitez-vous désigner en tant que suppléant ?...

M. LEGER. – Mme Armelle MARTIN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de l'Etablissement public LOIRE, pour le comité syndical, il est proposé de désigner M. Bertrand LABAR et M. Thierry GAILLARD.

Qu'en est-il des deux suppléants, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons M. Jean-Jacques LOZACH et Mme Armelle MARTIN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est du Conservatoire des espaces naturels du Limousin, au conseil d'administration, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers, il est proposé de désigner M. Jérémie SAUTY.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne le Plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés – déchets de l'assainissement, pour la commission consultative, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD, M. Franck FOULON.

Et qui désignez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – M. Jean-Jacques LOZACH.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du Réseau IDEAL, pour son conseil d'administration, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne la Commission régionale pour le Plan de la qualité de l'air, il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET en tant que titulaire et M. Thierry GAILLARD en tant que suppléant.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de l'Association « L'ESCURO », pour le conseil d'administration, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Commission locale d'information et de suivi des anciens sites uranifères, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD, titulaire.

Monsieur LEGER, pourriez-vous désigner un titulaire et deux suppléants ?...

M. LEGER. – Merci.

Mme LA PRESIDENTE. – Il devait en être ainsi auparavant.

M. LEGER. – Nous proposons donc M. Jean-Luc LEGER en tant que titulaire, Mme Renée NICOUX en tant que suppléante. Pour les suppléants, nous proposons de partager les postes.

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien. Donc, en tant que suppléant, nous proposons M. Valéry MARTIN.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du Conseil départemental de l'environnement, risques sanitaires et technologiques, ou CODERST, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD, M. Bertrand LABAR, en tant que titulaires ; en tant que suppléants, M. Guy MARSALEIX.

Qui désignez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons de désigner Mme Marie-France GALBRUN comme suppléante.

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant toujours du CODERST, en ce qui concerne plus particulièrement la formation spécialisée en matière d'insalubrité, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD comme titulaire.

Qui proposez-vous en tant que suppléant, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons Mme Marie-France GALBRUN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix toutes ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour les Réserves naturelles de France, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD en tant que titulaire et M. Nicolas SIMONNET en tant que suppléant.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Commission d'information et de suivi du projet « COMINOR », il est proposé de désigner la Présidente, les deux Conseillers départementaux d'EVAUX-LES-BAINS et les deux Conseillers départementaux de BOUSSAC, à savoir Mme Valérie SIMONET, M. Nicolas SIMONNET et Mme Marie-Thérèse VIALLE ainsi que M. Franck FOULON et Mme Catherine GRAVERON.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant l'association AMORCE, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD.

Comme suppléant, qui désignez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons Mme Renée NICOUX.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne la Commission de suivi des sites de stockage des déchets de SAINT-SILVAIN-BAS-LE-ROC et de SAINT-PARDOUX-LES-CARDS, il est proposé de désigner M. Franck FOULON en tant que titulaire et Mme Catherine GRAVERON en tant que suppléante.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, pour la commission consultative, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne l'Agence régionale de la biodiversité, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD en tant que titulaire et Mme Marie-Thérèse VIALLE en tant que suppléante.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Comité régional de biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD et moi-même, Mme Valérie SIMONET, pour respecter la parité.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris, il est proposé de désigner M. Nicolas SIMONNET.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le Comité régional du tourisme, il est proposé de désigner M. Nicolas SIMONNET

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de l'Association des gîtes ruraux de France et du tourisme vert de la Creuse, pour le conseil d'administration, M. Nicolas SIMONNET et Mme Catherine DEFEMME.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de l'Association régionale Petites cités de caractère, il est proposé de désigner Mme Catherine DEFEMME comme titulaire et M. Nicolas SIMONNET comme suppléant.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne l'Association des Logis creusois, pour le conseil d'administration, Mme Valérie SIMONET, en tant que Présidente, M. Nicolas SIMONNET et une autre personne.

Qui souhaitez-vous désigner ?...

M. LEGER. – Mme Renée NICOUX.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du Comité régional du tourisme, pour le jury régional du fleurissement, Mme Hélène PILAT.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne la Société d'équipement du Limousin, la SELI, au titre de l'assemblée spéciale, il est proposé M. Jérémie SAUTY ; au titre de la représentation aux assemblées générales extraordinaires, en tant que titulaire, M. Jérémie SAUTY et, en tant que suppléant, qui voulez-vous désigner, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons M. Philippe BAYOL.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de la SCIC « La Maison familiale creusoise », au conseil d'administration, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS en tant que titulaire et, en tant que suppléant, Mme Marie-Thérèse VIALLE.

Qui désignez-vous en tant que suppléant, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons de désigner M. Philippe BAYOL.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour la révision du POS/PLU de SAINT-VAURY, qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Je propose à nos collègues de SAINT-VAURY de choisir... D'après les signes qu'ils m'adressent, nous proposons de désigner M. Philippe BAYOL.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour la révision du POS/PLU de MORTROUX, il est proposé de désigner Mme Hélène PILAT, assistée d'un représentant du Pôle d'aménagement du territoire.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour la révision du POS/PLU de SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE, qui proposez-vous ?...

M. LEGER. – Il est proposé de désigner Mme Marie-France GALBRUN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour la révision du POS/PLU de BÉNÉVENT-L'ABBAYE, il est proposé de désigner M. Bertrand LABAR.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour la révision du POS/PLU de BOUSSAC, BOUSSAC-BOURG, SAINT-SILVAIN-BAS-LE-ROC, il est proposé de désigner Mme Catherine GRAVERON.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne le SCIC « L'ARBAN », pour le conseil d'administration, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS.

M. LEGER. – Vous ne voulez plus que j'y aille ?...

Mme LA PRESIDENTE. – En fait, le Conseil départemental est actionnaire dans la SCIC. De mémoire, je n'ai pas reçu de rapport de l'Arban sur ce qu'il s'y déroulait lorsque vous l'avez représenté ces six dernières années. Ce n'est pas du tout une critique. Là aussi, dans la nouvelle vision que nous souhaiterions mettre en place le SCIC est un opérateur de grand intérêt, sur le sud du département, mais pas uniquement. Je pense aux programmes sur FELLETIN et FAUX-LA-MONTAGNE. M. Patrice MORANÇAIS étant en charge des politiques de l'habitant, il me semblait pertinent de faire cette proposition.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à la majorité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la commission Qualibat, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour le CAUE, au conseil d'administration, il nous faut nommer quatre élus du Conseil départemental et deux personnalités qualifiées : Mme Catherine DEFEMME, Mme Valérie SIMONET, M. Guy MARSALEIX et qui, monsieur LEGER ?

M. LEGER. – Mme Renée NICOUX.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour les deux personnalités qualifiées, il est proposé de désigner M. Jean-Louis FAUCONNET, maire de LAVAVEIX-LES-MINES ainsi que M. Didier LAVAUD, maire de CROZANT.

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne la société de coordination OPH, le Conseil départemental m'avait déjà désignée le 30 avril dernier.

Je remets donc aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne l'aérodrome de GUERET SAINT-LAURENT, pour le comité de gestion, qui proposez-vous ?...

M. LEGER. – Nous proposons la désignation de Mme Isabelle PENICAUD et M. Thierry BOURGUIGNON.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de la Commission départementale de la sécurité routière, il est proposé de désigner Mme Hélène FAIVRE en tant que titulaire et M. Laurent DAULNY en tant que suppléant.

Qui proposez-vous, monsieur LEGER ?

M. LEGER. – Nous proposons désigner en tant que titulaire M. Eric BODEAU et M. Philippe BAYOL et, en tant que suppléantes, Mme Mary-Line COINDAT et Mme Armelle MARTIN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour la sécurité routière, il est proposé de désigner Mme Hélène FAIVRE en tant qu'élu référent.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de l'Observatoire départemental du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers, il est proposé de désigner M. Franck FOULON et M. Laurent DAULNY.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne le Groupement des autorités responsables de transport, GART, il est proposé de désigner Mme Hélène FAIVRE.

Qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – C'est déjà fait, me semble-t-il. Nous proposons M. Philippe BAYOL.

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant le comité de pilotage du Pôle d'échanges de la gare SNCF de GUERET, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS, M. Franck FOULON, M. Laurent DAULNY.

Qui désignez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons M. Thierry BOURGUIGNON et Mme Mary-Line COINDAT.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est du Conseil départemental de sécurité civile, il est proposé de désigner M. Bertrand LABAR en tant que titulaire.

Qui désigniez-vous comme suppléant, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Nous proposons M. Philippe BAYOL.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne le CLIC du site « PICOTY », à LA SOUTERRAINE, il est proposé de désigner M. Laurent DAULNY.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, il est proposé de désigner Mme Hélène FAIVRE, Mme Marie-Thérèse VIALLE, en tant que titulaires, M. Laurent DAULNY et M. Patrice MORANÇAIS, en tant que suppléants.

Qui proposez-vous ?...

M. LEGER. – Nous proposons Mme Armelle MARTIN en tant que titulaire, et M. Jean-Luc LEGER en tant que suppléant.

Mme LA PRESIDENTE. – En tant que représentant des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public et des représentants à la sous-commission d'accessibilité des personnes handicapées, pour les dossiers de bâtiments d'habitation, il est proposé de désigner de M. Franck FOULON.

Qui proposez-vous comme suppléant ?...

M. LEGER. – Nous proposons M. Jean-Luc LEGER.

Mme LA PRESIDENTE. – En tant que représentant des maîtres d'ouvrage et gestionnaire de voirie ou d'espaces publics et des représentants à la sous-commission d'accessibilité des personnes handicapées, pour les dossiers de voirie et d'aménagement des espaces publics, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS.

Qui proposez-vous en tant que suppléant ?...

M. LEGER. – Mme Armelle MARTIN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne la Sécurité et l'accessibilité pour les arrondissements de GUERET, il est proposé de désigner M. Bertrand LABAR, et, pour l'arrondissement d'AUBUSSON, M. Patrice MORANÇAIS.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la Commission départementale des risques naturels majeurs, il est proposé de désigner M. Thierry GAILLARD, en tant que titulaire, et Mme Hélène FAIVRE en tant que suppléante.

Qui proposez-vous, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Mme Mary-Line COINDAT en tant que titulaire et Mme Armelle MARTIN en tant que suppléante.

Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est de la SPL Nouvelle-Aquitaine THD, pour le représentant de DORSAL au conseil d'administration, il est proposé de désigner Mme Hélène FAIVRE.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant la Commission départementale de la coopération intercommunale, CDCI, il est proposé de désigner M. Patrice MORANÇAIS, Mme Catherine DEFEMME, M. Jérémie SAUTY et M. Bertrand LABAR.

M. LEGER. – Vous ne nous laissez plus de représentant à cette commission ?

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pensons qu'elle va se réunir et qu'il y aura des enjeux...

M. LEGER. – Il y aura des enjeux ; donc, nous n'y sommes pas !

Mme LA PRESIDENTE. – ... qui n'intéresseraient pas ceux qui ont déjà fusionné et défusionné à grand cœur !

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix ces désignations. *(Adoptées à la majorité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En ce qui concerne l'Association nationale des élus de la montagne, au comité directeur, il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du Comité de programmation FEDER – Massif Central, il est proposé de désigner Mme Valérie SIMONET.

Je mets aux voix cette désignation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons aux conseils d'administration des collèges. Pour ce qui est des cantons de la Majorité, les titulaires seraient les conseillers départementaux en exercice du canton et leurs suppléants les conseillers départementaux remplaçants du canton.

Ainsi, pour le collègue d'AHUN, seraient désignés M. Thierry GAILLARD et Mme Catherine DEFEMME, leurs suppléants étant M. Steven FRANCZAK et Mme Catherine BOISTEL.

Pour le collège d'AUBUSSON, seraient désignés M. Valéry MARTIN et Mme Laurence CHEVREUX, leurs suppléants étant M. Thierry PICAUD et Mme Béatrice MARTIN.

Pour le collège d'AUZANCES, seraient désignés Mme Valérie SIMONET et M. Jérémie SAUTY, leurs suppléants étant Mme Geneviève GEAIX et M. Pierre DESARMENIEN.

Pour le collège de BENEVENT-L'ABBAYE, Canton GRAND-BOURG, seraient désignés M. Bertrand LABAR Mme Delphine CHARTRAIN, leurs suppléants étant M. Jean-François LEBON et Mme Pascale DURUDAUD.

Pour le collège de BONNAT, seraient désignés M. Guy MARSALEIX et Mme Hélène PILAT, leurs suppléants étant M. Ludovic PATARD et Mme Monique DESASSURE.

Pour le collège de BOURGANEUF, seraient désignés Mme Marinette JOUANNETAUD et M. Jean-Jacques LOZACH, leurs suppléants étant Mme Eugénia CALVET et M. Jean-Pierre DUGAY.

Pour le collège de BOUSSAC, seraient désignés M. Franck FOULON et Mme Catherine GRAVERON, leurs suppléants étant M. Christian JULLIARD et Mme Ginette LEPRAT.

Pour le collège de CHAMBON-SUR-VOUEIZE, Canton d'EVAUX-LES-BAINS, seraient désignés M. Nicolas SIMONNET et Mme Marie-Thérèse VIALLE, leurs suppléants étant Mme Sylvie ROUFFET et M. Lionel COUTURIER.

Pour le collège de CHATELUS-MALVALEIX, Canton de BONNAT, seraient désignés M. Guy MARSALEIX et Mme Hélène PILAT, leurs suppléants étant M. Ludovic PATARD et Mme Monique DESASSURE.

Pour le collège de CHENERAILLES, Canton de GOUZON, seraient désignés M. Patrice MORANÇAIS et Mme Marie-Christine BUNLON, leurs suppléants étant M. Alexandre VERDIER et Mme Fabienne GESSIER.

Pour le collège de CROCQ, Canton d'AUZANCES, seraient désignés Mme Valérie SIMONET et M. Jérémie SAUTY, leurs suppléants étant Mme Geneviève GEAIX et M. Pierre DESARMENIEN.

Pour le collège de DUN-LE-PALESTEL, seraient désignés M. Laurent DAULNY et Mme Hélène FAIVRE, leurs suppléants étant M. Didier LAVAUD et Mme Karine PARBAUD.

Pour le collège de PARSAC, Canton de GOUZON, seraient désignés M. Patrice MORANÇAIS et Mme Marie-Christine BUNLON, leurs suppléants étant M. Alexandre VERDIER et Mme Fabienne GESSIER.

J'en arrive au collège de FELLETIN, qui proposez-vous de désigner, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Comme titulaires, Mme Renée NICOUX et moi-même, M. Jean-Luc LEGER et, comme suppléants, nos remplaçants élus au mois de juin, M. Raymond RABETEAU et Carole CARPENTIER-BAGNERIS.

Mme LA PRESIDENTE. – Qu'en est-il pour le collègue Jules MAROUZEAU à GUERET ?...

M. LEGER. – Nous proposons les deux conseillers départementaux du canton en tant que titulaires, à savoir Mme Mary-Line COINDAT et M. Eric BODEAU, et leurs remplaçants respectifs en tant que suppléants, à savoir M. Jacques VELGHE et Mme Michèle ELIE.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons au collègue Martin NADAUD.

M. LEGER. – De la même manière, Mme Isabelle PENICAUD et M. Thierry BOURGUIGNON seraient titulaires, et leurs remplaçants...

Mme LA PRESIDENTE. – Dont vous communiquerez les noms à M. CHAULET.

M. LEGER. – Il s'agit de Mme Martialle ROBERT et M. Alain CLEDIERE.

Au collège de LA SOUTERRAINE, seraient désignés M. Patrice FILLOUX, qui remplacera M. Etienne LEJEUNE, et Mme Marie-France GALBRUN, leurs suppléants étant M. Julien DELANNE et Mme Myriam BROGNARA.

Mme LA PRESIDENTE. – Enfin, pour le collège de SAINT-VAURY ?...

M. LEGER. – De la même façon, les Conseillers départementaux du canton, Mme Armelle MARTIN et M. Philippe BAYOL, auront à cœur de s'y rendre.

Mme LA PRESIDENTE. – De la même façon, leurs remplaçants les suppléeraient.

M. LEGER. – Il s'agit de M. Guy ROUCHON et Mme Lucette CHENIER.

Mme JOUANNETAUD. – Il en irait de même pour le collège de BOURGANEUF.

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, Mme Marinette JOUANNETAUD et M. Jean-Jacques LOZACH comme titulaires. Vos deux remplaçants seraient donc suppléants ?...

Mme JOUANNETAUD. – En effet, il s'agit de Mme Eugénia CALVET et M. Jean-Pierre DUGAY.

Je mets aux voix l'ensemble de ces désignations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

M. LEGER. – Pour certains organismes, nous n'avons pas été gênés par les convocations. Je pense en particulier pour les commissions liées à l'ARS.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est exact.

M. LEGER. – De même, je n'ai jamais été convoqué au Conseil fiscal et financier aux collectivités.

Mme LA PRESIDENTE. – Si je ne me trompe, la liste suivante concerne les désignations ne donnant pas lieu à un vote de l'Assemblée ; la liste actualisée vous a été remise sur table. Je vous invite à vous y reporter.

Nous en venons aux modifications apportées à des désignations que nous avions effectuées lors de la séance du 1er juillet.

Dans le cadre de l'additif qui vous avait été transmis le 1er juillet, avaient été désignés les représentants de la collectivité au CDEN. Il vous est proposé de modifier la désignation au titre des titulaires : Mme Delphine CHARTRAIN remplacerait M. Thierry GAILLARD.

Je mets aux voix cette modification. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous en avons fini avec les désignations.

DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS POUR LE BUDGET ANNEXE DU CDEF

RAPPORT N° CD2021-09/1/5

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Le 25 septembre 2020, le CDEF, Centre départemental de l'enfance et de la famille, a été dissous et intégré au sein du Conseil départemental. Un budget primitif a été annexé. Il convient que l'Assemblée départementale se prononce sur la durée des amortissements des immobilisations applicables à ce budget.

L'instruction comptable M22 applicable au CDEF précise un certain nombre de points relatifs au mode de calcul des amortissements. Elle prévoit notamment pour chaque catégorie d'immobilisation des durées « minimum », des durées « conseillées » et des durées « maximum » d'amortissement. Le choix de la durée d'amortissement relève de la responsabilité de l'Assemblée délibérante. Il est essentiel de veiller au choix d'une durée la plus conforme à celle d'un usage normal.

Pour chaque catégorie d'immobilisations, il est proposé de retenir la durée d'amortissement conseillée par l'instruction comptable M22, soit pour les immobilisations incorporelles, cinq ans pour les frais d'études et d'insertion et deux ans pour les logiciels. Pour les immobilisations corporelles, cinq ans pour les véhicules et matériel roulant, conformément à ce qui se pratique dans toutes les collectivités ; deux ans pour le matériel informatique et de reprographie ; dix ans pour l'outillage ; cinq ans pour le matériel biomédical ; dix ans pour le mobilier ; dix ans pour le matériel de bureau et pour les autres matériels divers. Au titre des ensembles immobiliers, quinze ans pour les bâtiments légers et préfabriqués ; trente ans pour les constructions de bâtiments en dur ou extensions ; quinze ans pour les aménagements, agencements et installations électriques, téléphoniques et thermiques. Un régime particulier de deux ans s'applique aux biens meubles isolés d'une valeur inférieure à 1 000 €.

Donc, rien de bien nouveau sous le soleil s'agissant de ces durées d'amortissement ! Ceux qui siègent dans d'autres collectivités les appliquent également.

Je précise toutefois que l'amortissement sur les immobilisations du CDEF est linéaire et pratiqué à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service du bien.

Par ailleurs, les crédits nécessaires à la passation des écritures d'amortissement – écritures d'ordre ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie – sont inscrits au budget primitif 2021 du CDEF, au chapitre 016 s'agissant des dépenses, et au chapitre 28 s'agissant des recettes, à hauteur de 125 319,71 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose d'adopter les règles d'amortissement des immobilisations pour le budget sur le budget annexe du CDEF, telles qu'elles viennent de vous être présentées. *(Adoptées à l'unanimité.)*

FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
DEPENSES DE PERSONNEL

RAPPORT N° CD2021-09/1/6

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – A la suite du renouvellement de l'Assemblée départementale en juin dernier, le fonctionnement des groupes d'élus des Conseils départementaux peut faire l'objet de délibérations sans que puissent être modifiées, à cette occasion, les décisions relatives au régime indemnitaire des élus.

Dans ces mêmes Conseils départementaux, les groupes d'élus se constituent par la remise au Président du Conseil départemental – en l'occurrence, la Présidente – d'une déclaration signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leurs représentants. Ils peuvent se déclarer d'opposition. Sont considérés comme groupes minoritaires ceux qui ne se sont pas déclarés d'opposition, à l'exception de celui dont l'effectif est le plus élevé.

Dans les conditions qu'il définit, le Conseil départemental peut affecter aux groupes d'élus, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Le Président du Conseil départemental peut, dans les conditions fixées par le Conseil départemental et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le Conseil départemental ouvre au budget du Département, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil départemental. Nous présenterons plus avant le calcul qui sera fonction de ces explications.

Le Président du Conseil départemental est l'ordonnateur des dépenses susmentionnées.

L'élu responsable de chaque groupe d'élus décide des conditions et des modalités d'exécution du service confié que ces collaborateurs accomplissent auprès de ces groupes au sein de l'organe délibérant.

Il appartient donc à l'Assemblée de se prononcer sur les moyens qu'elle entend donner aux groupes d'élus qui sont constitués en son sein.

Antérieurement, l'Assemblée avait adopté les dispositions suivantes : une enveloppe globale était allouée aux groupes d'élus dûment constitués, qui permettait la rémunération d'un ou plusieurs agents sur proposition des présidents de groupe.

Lors de la séance du 12 février 2021 consacrée au vote du budget primitif, un crédit global de 101 250 € a été inscrit au chapitre 944.

Pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021, c'est-à-dire au cours du premier semestre, ces crédits sont calculés sur la base de 3 375 € par conseiller départemental membre d'un groupe et répartis comme suit :

Au cours de cette période, le Groupe d'Union de la Droite et du Centre comptait seize élus, soit 27 000 € ; le Groupe de la Gauche quatorze élus, qui, multipliés par 3 375 €, égale un montant de 23 625 €. Compte tenu du dernier renouvellement du Conseil Départemental, il est nécessaire de revoir la répartition de l'enveloppe globale en attribuant 3 375 € par conseiller départemental membre d'un groupe, soit un total annuel de 101 250 €.

Jusqu'à la fin de l'année 2021, soit la période du second semestre qui court du 1er juillet au 31 décembre, l'enveloppe allouée à chaque groupe tient compte des résultats des élections, lesquels font apparaître un changement des rapports de force, non plus 16-14, mais 18-12. L'enveloppe serait ainsi fixée : pour le Groupe d'Union de la Droite et du Centre, 18 x 3 375 €, soit 30 375 € ; pour le Groupe de la Gauche, 12 x 3 375 €, soit 20 250 €.

Il est à noter qu'aux termes de la loi, l'enveloppe maximale théorique s'élève à 205 127 €. Elle représente 30 % du montant des indemnités versées en 2020.

M. LEGER. – Dans la mesure où le Groupe de la Gauche a perdu deux Conseillers départementaux et que le montant de l'enveloppe est maintenu, mécaniquement, cela a une répercussion sur le salaire de notre chargé de groupe. Le fait est gênant financièrement pour la personne concernée, d'autant qu'elle a bénéficié d'un CDI au mois de mai. Il est rare de baisser le salaire d'une personne en CDI relevant de la fonction publique. Je me demande, au demeurant, si cela est légal.

La baisse de salaire représente très peu par rapport au montant total du budget du Conseil départemental. Pour cette personne qui, comme nombre d'entre nous, a une famille, c'est bien plus conséquent.

Nous sommes très loin du montant total de l'enveloppe que nous pourrions dédier au fonctionnement des groupes. Je propose donc que nous trouvions une solution pour éviter une baisse de salaire de notre chargé de groupe.

Mme LA PRESIDENTE. – A mon avis, il y a confusion sur le fond du rapport et dans l'argumentation que vous nous avez présentée. L'enveloppe dédiée aux groupes des assemblées des collectivités territoriales n'est pas fixée en fonction de la rémunération attendue d'un collaborateur. Cela ne fonctionne pas ainsi, mais plutôt à l'inverse : les groupes recrutent leurs collaborateurs en fonction des moyens qui leur sont alloués. Nous savons qu'il en va ainsi à chaque élection.

Lorsque nous étions nous-mêmes dans l'opposition, nous ne comptions que huit représentants, soit huit fois la somme attribuée à chacun des Conseillers départementaux. Je ne me souviens pas que mes collègues qui appartenaient à l'opposition aient sollicité davantage pour rémunérer un collaborateur à temps plein plutôt qu'à temps partiel. Notre collaborateur était employé à temps très partiel. Comme vous avez pu le constater, nous avons pourtant pu fonctionner, aidé par ce temps partiel de collaborateur, rémunéré par un salaire correspondant au montant que vous aviez à l'époque dédié à notre groupe. La question se conçoit donc à l'inverse de votre présentation ; en tout cas, tel n'est pas le contenu du rapport.

Par ailleurs, cette enveloppe a été votée à hauteur de 101 250 € lors du budget de la collectivité pour l'année 2021. Nous ne faisons donc qu'appliquer les règles qui découlent de l'inscription budgétaire au titre de 2021. Au moment du vote, nous savions tous que des élections devaient intervenir, que certains gagneraient, que d'autres perdraient, et que le montant des enveloppes évoluerait en conséquence. Telle est la règle que nous suivons.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Tout d'abord, nous n'employons que la moitié de la somme susceptible d'être dédiée au fonctionnement du groupe. Une enveloppe a, certes, été votée lors du BP, mais, aujourd'hui, nous votons une décision modificative. Sur 8 M€, la ligne aurait été bien faible en comparaison. La situation de notre chargé de mission n'est pas seule en cause. Au demeurant, c'est gênant, car tout le monde sait de qui il s'agit. Mais ce n'est pas uniquement une personne qui est mise en difficulté. Comme en 2015, par votre façon de fonctionner, vous traitez mal l'opposition. Nous venons d'en avoir l'illustration avec le salaire de notre chargé de groupe ou encore lorsque vous excluez tout représentant de l'opposition au sein de la CDCI, sans respecter la proportionnelle.

En 2015, vous preniez le Département après avoir été dans l'opposition ; nous pouvions mettre cela sur l'enthousiasme lié à une forme de revanche et penser que c'était humain. Mais, vous persévérez dans vos mauvaises habitudes. Les considérations financières mises à part, je trouve que votre façon de faire très peu élégante eu égard à la modicité de la somme en cause comparée au budget de 240 M€ du Conseil départemental. Quand on voit combien coûte une voiture de fonction berline, force est de constater que le sujet dont nous débattons engageait des sommes bien moins élevées.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est la raison pour laquelle nous n'achetons plus de voitures et que nous recourrons à des contrats de location, car nous sommes très prévoyants.

Je me permets de vous corriger. Vous avez indiqué que vous n'utilisiez que la moitié de la somme consacrée au fonctionnement de votre groupe. Non, il aurait fallu dire « des groupes » ! Depuis 2015, vous utilisez la totalité de la somme. Ce fut un choix de votre part. Une grille indiciaire aurait pu vous permettre de ne pas consommer dès 2015 la totalité de l'enveloppe et de prévoir, au moins sur le mandat passé, une évolution de la rémunération du chargé de mission. Or, vous avez retenu un autre choix.

Je n'ai pas d'autres éléments à apporter, mais je voulais bien préciser que vous consommez entièrement la somme qui vous est dédiée, tant mieux, c'est votre droit, mais anticiper aurait eu aujourd'hui des conséquences positives.

De la même façon, devons-nous modifier le règlement selon que nous gagnons ou perdons des sièges au sein de l'Assemblée ? Vous ne le faisiez pas en votre temps. La règle qui prévaut depuis très longtemps s'applique. Faudrait-il l'oublier parce que vous avez perdu deux sièges ? Que se serait-il passé si vous en aviez gagné deux ? Auriez-vous rogné sur votre enveloppe pour donner davantage à l'opposition que nous aurions représentée ? Je me fonde sur le principe d'une enveloppe votée au budget.

Peut-être M. GAILLARD souhaite-t-il s'exprimer sur le volet plus spécifique des ressources humaines, dans la mesure où il a également été saisi par un syndicat.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable. – Pour répondre à un principe de cohérence, je crois qu'il convient de déconnecter deux sujets.

Le montant dédié à chaque élu, soit 3 375 €, a rarement souffert de discussion. Entre-temps, des élections ont eu lieu. Votre groupe a perdu deux Conseillers départementaux. C'est ainsi que, mathématiquement, vous enregistrez une baisse, en année pleine, de 6 750 €. Vous en demandez la compensation, ce qui induirait une augmentation de 20 %. Si tel était le cas, suivant le parallélisme des formes, une augmentation identique devrait s'appliquer au Groupe de la Majorité. Cela me paraîtrait assez élégant et équitable – vous qui êtes très attachés à l'équité ! Cela reviendrait à augmenter les dépenses des deux groupes de quasiment 20 000 € en année pleine.

Une telle opération s'insérerait dans le cadre de l'enveloppe, il n'y a pas de problème de ce point de vue. Je pose donc une question simple : vous avez obtenu douze sièges après le

renouvellement. Que se serait-il passé si vous n'en aviez obtenu que quatre ? Auriez-vous formulé la même demande ? Il arrive un moment où on ne peut adapter et faire de « la soupe » interne en fonction de ces éléments.

Voilà pour le premier sujet que je tiens à déconnecter du second relatif à la situation d'un collaborateur, à laquelle, bien entendu, nous sommes sensibles, comme d'ailleurs nous le sommes pour tous les agents de la collectivité. Sa situation fera l'objet d'une réflexion, mais elle sera totalement déconnectée de toute autre considération sur laquelle nous ne souhaitons pas revenir.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme NICOUX.

Mme NICOUX. – Il a été observé que nous souhaitons modifier le montant de l'enveloppe destinée au groupe d'assistants. Je remarque que le montant de l'enveloppe consacrée aux Conseillers départementaux a été relevé. Nous bénéficions en effet tous d'un montant supérieur, puisque nous sommes tous désormais membres de la Commission permanente. Dans la mesure où une modification s'applique à l'ensemble des membres de l'Assemblée, il serait possible – il n'y aurait pas de scandale à cela – que l'enveloppe destinée aux assistants soit, elle aussi, modifiée afin que les agents recrutés pour faire fonctionner les groupes bénéficient du même avantage.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Madame NICOUX, je vous retournerai une question : qu'auriez-vous fait si vous aviez été dans la situation inverse ?

Mme NICOUX. – Nous sommes en début de mandat. Si l'on part sur de telles bases en nous demandant « ce que nous aurions fait si », nous ne nous en sortirons jamais. Je pense, au contraire, que nous pouvons partir du principe d'un bon fonctionnement et d'une bonne entente. J'aurai l'occasion de vous solliciter sur d'autres sujets, pas forcément aujourd'hui. Pour cela, il me semble nécessaire de sortir de cette guéguerre.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Ce n'est pas du tout ce que nous faisons !

Mme LA PRESIDENTE. – S'il vous plaît.

Mme NICOUX. – Si, si, c'est exactement ce que vous êtes en train de faire ! Vous expliquez ce que nous avons fait auparavant, ce que nous aurions fait « si ». Je pense, quant à moi, que nous pouvons partir du principe d'un fonctionnement plus convivial qui tienne compte de la position des agents, en l'occurrence d'un agent qui a été cédéisé il y a peu. Seriez-vous donc d'accord pour enterrer la hache de guerre car, pour l'heure, vous nous dites que nous avons fait ceci pendant tant de temps ou vous nous demandez ce que nous aurions fait « si ». Partons donc sur

des principes qui permettent de nous entendre et d'envisager la situation du personnel en question.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, madame NICOUX. Je note vos propos empreints de sérénité et de bienveillance.

Monsieur LEGER, pourriez-vous nous redonner lecture de votre intervention de début de séance, lorsque vous évoquiez, aujourd'hui et maintenant, des principes de convivialité, d'amabilité, de faire ensemble ? En tout cas, je remercie, madame, de tenir ces propos. Les partagerez-vous avec votre voisin et collègue ?...

M. LEGER. – Et binôme !

Mme NICOUX. – Au nom de mon groupe et comme je m'y engage, nous pouvons peut-être partir sur d'autres bases ; pour le moins, sur des bases qui tiennent compte de l'humain, car des désaccords subsisteront.

Mme LA PRESIDENTE. – J'en tiens compte. Telle est également notre vision depuis que nous assumons la responsabilité de l'exécutif.

Mme GALBRUN. – On parle du fonctionnement du groupe, de son financement. Or, je ne pense pas que ce soit la question. A ce titre, je remercie M. GAILLARD qui a employé les termes d'agent de collectivité. Nous traitons de la situation d'un agent de la collectivité, et non du fonctionnement ou du financement du groupe. Il convient de raisonner sur cette base.

Je ne me souviens pas du statut des attachés de groupe lorsque vous étiez dans l'opposition, mais je ne pense pas qu'ils avaient le même statut que la personne dont nous évoquons la situation aujourd'hui. La question qui se pose aujourd'hui concerne un agent de collectivité. Ne faisons pas l'amalgame, faute de quoi nous nous laisserons entraîner sur des sujets qui déborderont sur d'autres thèmes.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, et puisque vous parlez de la bienveillance dont nous faisons preuve envers les groupes opposition-majorité, je vous rappellerai les locaux que vous nous aviez attribués alors que nous étions dans l'opposition. Certes, nous n'étions que huit, mais peu importe. Nous avons essayé de trouver une solution qui, je l'espère, vous convient. Cela dit, s'agissant de l'espace, nous avons échangé avec M. SIMONNET et M. LEGER sur les outils et les moyens. Je pense que nous vous donnons tout ce qui vous est nécessaire pour bien fonctionner.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Je suis attentivement les débats suscités par ce rapport. Je les mets en perspective avec une question que je me pose : quelle perception ont ou peuvent avoir les Creusois à l'écoute de tels échanges et discours ?

Nous sommes dans cette Assemblée délibérante, nous représentons le Département de la Creuse, forts d'un certain nombre de prérogatives et de compétences. Les attentes sont fortes, comme cela a été rappelé, en termes d'aménagement, d'image, d'attractivité, d'accueil et de toutes nos politiques. Mais franchement, je m'interroge : que doivent penser de nous les Creusois ? Je dis « nous », car je nous inclus avec vous dans les trente Conseillers départementaux. Ce qu'ils pensent ne doit pas être terrible. Je n'irai pas plus loin.

Le processus démocratique qui s'est déroulé au mois de juin a donné une majorité, une opposition, des sièges. Dans le cadre de notre règlement, chaque Conseiller départemental rapporte un montant annuel à son groupe. Il en découle un montant, une enveloppe. Notre collègue Thierry GAILLARD a souligné que nous engager sur le terrain d'une augmentation représenterait une inscription supplémentaire de 20 000 €. Je mets en perspective le salaire moyen en Creuse et les difficultés que rencontrent de nombreux Creusois. Nous avons la chance ici, j'espère que c'est votre cas à tous, de ne pas connaître de difficultés financières. Nous touchons une indemnité qui nous permet d'être présents. L'ensemble des Conseillers départementaux sont désormais membres de la Commission permanente. C'est le choix qui a été fait. J'estime que c'est une bonne chose, car nous savons que la Commission permanente est le cœur de la machine. Au-delà des Assemblées délibérantes, des sessions plénières, il s'agit d'un avantage que Mme la Présidente a permis, et que je remercie au nom du groupe.

On entend dire : « Les élus, pfff ! » On nous appelle « Les politiques », les gens se plaisent à dire « Les politiques, tous pourris ! » J'estime que le genre de débat que nous tenons aujourd'hui apporte de l'eau à leur moulin.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Je m'inscris dans le même sens que notre Président de groupe. Tout en respectant votre collaborateur et votre demande, je me pose la même question que Nicolas SIMONNET.

Nous siégeons aujourd'hui en Assemblée plénière. Les informations, et c'est bien normal, circuleront. Comment seront-elles perçues par les Creusoises et les Creusois au moment où on critique les politiques ? On dira qu'ils se sont arrangés entre eux – nous sommes à peu près sûrs de l'affaire.

A l'instar de Thierry GAILLARD, je m'interroge sur le précédent que constitueraient une intervention et ses conséquences auprès de l'ensemble des agents de la collectivité, car nous recevons aussi des demandes de certains services. Ce sont deux questions qui m'interpellent.

Mme PENICAUD. – Je rappelle un élément qui me tient à cœur : une indemnité, pour moi, n'est pas un salaire. Il faut bien faire attention. Nous parlons des indemnités des élus. Je perçois un salaire et une indemnité d'élue, mais mon indemnité d'élue n'est pas ce qui me sert à vivre. En l'occurrence, on compare le salaire d'un agent à une indemnité d'élu.

M. SIMONNET. – Vous n'avez pas parlé de cela.

Mme NICOUX. – Certes, monsieur SIMONNET, vous n'en avez parlé, mais votre propos est une remise en cause. Vous êtes en train d'expliquer ce que pensent les Creusois de notre comportement. Or je ne vois rien de particulièrement choquant dans mes propos lorsque je dis que nous siégeons tous à la Commission permanente et qu'en conséquence, le montant global des dépenses a augmenté. Je ne remets pas en cause cette décision puisque nous l'avons votée à l'unanimité. Toutefois, elle signifie également un peu plus de travail pour nos collaborateurs, notamment pour celui du groupe. Comme nous sommes tous présents et avons besoin de recevoir l'information, cela suppose un travail de communication accru. Dans le même temps, ce collaborateur verra son salaire – puisqu'il est salarié – diminuer. Peut-être cela paraîtra-t-il anormal aux yeux des Creusois. Ainsi que cela a été rappelé, un personnel titulaire peut-il voir son salaire diminuer ?

PLUSIEURS CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX. – Il n'est pas titulaire.

Mme PENICAUD. – Il est en CDI, cela revient à peu près à la même chose. Il est employé de la collectivité...

Mme LA PRESIDENTE. – Pas totalement.

Mme NICOUX. – ... et, à ce titre, a le statut de fonctionnaire.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Non !

Mme NICOUX. – Il est attaché au groupe, mais payé par le Département. A ce titre, comment faire entendre que le salaire de cette personne soit amputé de 6 000 € sur l'année, charges comprises, puisque le montant est d'un peu plus de 3 000 € par élu ? La répartition a été faite de la sorte. Il ne s'agit donc pas de 20 000 € comme vous l'affirmiez précédemment.

Mme LA PRESIDENTE. – Madame NICOUX, je vous livre les chiffres : en 2021, le groupe de l'opposition a eu et a le droit à une enveloppe de 43 875 €, pour 14, puis 12 élus, soit, au titre de 2022, une enveloppe de 40 500 € pour salaires et charges, sans compter les frais connexes induits par le collaborateur de groupe pris en charge par la collectivité. Voilà ce qui est proposé aujourd'hui.

Mme NICOUX. – Notre intervention n'a pas vocation à remettre en cause l'ensemble de l'enveloppe, mais uniquement sa diminution comparée à son montant antérieur, et donc la diminution de salaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous perdez une dotation de deux fois 3 775 € et demandez aujourd'hui à l'Assemblée que nous augmentions la dotation de fonctionnement des groupes parce que vos ressources diminuent en raison de la perte de deux sièges.

Mme NICOUX. – Nous demandons tout simplement le maintien du salaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela ne fonctionne pas de la sorte ! Lisez le rapport. Nous aurions tout aussi bien pu dire que nous voulions un poste à 80 000 € à l'époque où nous n'étions que huit...

Mme NICOUX. – Il ne s'agit pas de cela.

Mme LA PRESIDENTE. – ... et l'on nous aurait rappelé que cela ne fonctionne pas ainsi. Il s'agit d'une dotation, non pour salarier une personne en particulier. Cela pourrait être deux personnes. Vous pouvez avoir plusieurs mi-temps ou des temps partiels. Cela vous regarde : cela relève de votre choix et de votre décision. Je crois que nous allons arrêter là les débats.

Mme NICOUX. – Nous sommes bien d'accord, nous allons en rester là ! Mais il s'agit bien d'une baisse de salaire de la personne qui est employée par le Conseil départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez perdu deux sièges, ce qui suppose théoriquement moins de travail. Nous sommes restés longtemps dans l'opposition. Nous savons quelle est la différence…

Mme NICOUX. – C'est donc œil pour œil, dent pour dent. Et on en revient à la guéguerre que j'évoquais tout à l'heure !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Nous nous fondons sur le règlement.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous suivons le règlement.

Mme GALBRUN. – Un contrat de travail a été signé, tout de même !

Mme LA PRESIDENTE. – Rassurez-vous, madame GALBRUN, nous sommes dans les règles. Nous avons étudié la question. En effet, un CDI a été signé, je l'ai signé moi-même, parce que la règle était celle-là. Je n'ai pas rechigné à le faire, mais les règles s'appliqueront pour ce salarié comme pour les autres salariés de la Collectivité.

J'ajoute que d'autres agents de la collectivité demandent des temps partiels. Des temps partagés sur plusieurs structures peuvent être une solution, à laquelle vous pourriez réfléchir si vous voulez accompagner la personne concernée. Des postes sont également ouverts dans la Collectivité. Tout est possible. Je ne mettrai jamais mon veto, soyez-en assurés. Les agents qui travaillent à temps partiel ne bénéficient pas de 100 % de leur rémunération. Je ne vois pas comment je pourrais justifier l'augmentation de salaire de personnes qui assument moins de fonctions au sein de la collectivité.

Monsieur LEGER, nous allons nous arrêter là, car le débat serait sans fin. Nous pourrons en parler en aparté. Je pense d'ailleurs que ce serait plus humain.

M. LEGER. – Non, non !

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose de fixer, pour l'année 2021, l'enveloppe qui a été votée à 120 250 € au budget en début d'année 2021.

Pour la période qui a débuté avec la nouvelle mandature, du 1er juillet jusqu'au 31 décembre 2021, et à la suite de la nouvelle répartition entre l'opposition et la majorité, je vous propose de fixer pour l'année 2021, les enveloppes affectées aux dépenses de personnel des groupes d'élus ainsi qu'il suit :

- une somme de 30 375 € pour le Groupe d'Union de la Droite et du Centre, qui s'ajoute à celle que nous avons précédemment précisée. *(Adopté à l'unanimité.)*
- une somme de 20 250 € pour le Groupe de la Gauche. *(Adoptée à la majorité – le Groupe de la Gauche vote contre.)*

Mme LA PRESIDENTE. – La répartition est ainsi actée. J'en déduis qu'il ne s'agissait pas d'une enveloppe globale, mais de l'enveloppe attribuée aux groupes, puisque vous avez voté favorablement pour la somme de 30 375 € attribuée à notre majorité pour le second semestre.

Nous passons au rapport suivant !

INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

RAPPORT N° CD2021-09/1/7

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Ce rapport vise à mettre à jour le dispositif indemnitaire des élus départementaux dans le cadre des textes législatifs en vigueur, notamment, l'article L3123-15-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Lorsque le Conseil départemental est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation. » Donc, rien de nouveau !

Les membres du Conseil départemental reçoivent pour l'exercice effectif de leurs fonctions une indemnité fixée par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, selon l'article L3123-15.

L'article L3123-16 du CGCT détermine les indemnités maximales en référence à l'indice brut terminal et au taux maximal prévu pour la strate de population dont relève la collectivité.

L'article L3123-17 du CGCT fixe le montant maximal selon les fonctions exercées : Président, Vice-président, membres de la Commission permanente. Pour le Conseiller départemental, les modalités de calcul sont de 40 % de l'indice brut, pour la Présidente du Conseil départemental, l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique est majoré de 45 %. Pour les Vice-présidents, l'indemnité de Conseiller est majorée de 40 %. Pour les membres de la Commission permanente, il a été décidé collectivement par le groupe que l'indemnité de Conseiller est majorée de 10 %.

M. LEGER. – Je vous remercie de maintenir les indemnités des membres de l'opposition.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable. – C'est déplacé !

Mme JOUANNETAUD. – Pas plus déplacé que d'autres !

Mme LA PRESIDENTE. – C'est réglementaire. Vous n'aviez donc pas de doute sur ce point.

A l'attention des Conseillers nouvellement élus – cela dit, il est procédé de même dans les communes et les intercommunalités –, je souligne que le montant total versé par la collectivité doit être communiqué en séance plénière avant le vote du budget. Nous l'avons fait cette année ; nous le ferons, bien évidemment, l'année prochaine.

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

DROIT A LA FORMATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

RAPPORT N° CD2021-09/1/8

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Les membres du Conseil départemental ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation. Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par le Département est annexé au compte

administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil départemental.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du Conseil départemental. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement. Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par le Département dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC par heure. Ces dispositions ne s'appliquent que si l'organisme qui dispense la formation a fait l'objet d'un agrément délivré par le ministère chargé des collectivités territoriales.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur GAILLARD, souhaitez-vous apporter des précisions sur l'enveloppe, qui est peu utilisée ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique. – Ainsi que l'a rapporté M. FOULON, la formation des élus est un droit et la collectivité a l'obligation de la financer.

Le montant minimum s'établit à 2 %, soit une inscription budgétaire allouée à la formation des membres de l'Assemblée départementale de 14 300 €. Pour mémoire, les montants dépensés à ce titre au cours de la précédente mandature s'élèvent à environ 9 000 €.

Un contact a été pris avec l'IFET, l'Institut pour la formation des élus territoriaux, l'organisme de formation agréé retenu par l'Association des Départements de France. Le catalogue des formations est en cours de finalisation et sera adressé au plus vite au DRH afin de le communiquer à celles et ceux qui souhaitent suivre des formations, ce qui est toujours une bonne chose.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Lors du précédent mandat, Mme PENICAUD et moi-même avons tenté de suivre une formation, mais nombreuses sont les formations de l'IFET ont été annulées.. Peut-être l'ont-elles été en raison du nombre insuffisant d'inscrits, ce que je comprends. A cela, est venue s'ajouter la pandémie. Le contexte était compliqué ; il n'en reste pas moins que nous nous intéressons à la formation.

Mme LA PRESIDENTE. – Sachez que notre adhésion ouvre également droit à des formations *in situ*. N'hésitez donc pas, si vous êtes face à cet écueil, à vous rapprocher de l'autre groupe. Si vous le souhaitez, nous pourrions organiser une ou plusieurs journées ici, à votre convenance.

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Il serait également utile de rencontrer des élus d'autres territoires, car nous nous rendons compte que des territoires que l'on considère très différents – des territoires ruraux comparés à une métropole, par exemple – connaissent des problématiques similaires et les mêmes enjeux d'avenir.

J'ai suivi une seule formation, mais j'ai trouvé très intéressant d'être confrontée à des élus de Corse ou de Charente-Maritime. Je n'imaginais pas que ce dernier département, alors qu'il possède un littoral, pouvait être confronté aux mêmes difficultés que le nôtre sur le plan médical.

Se rendre à Paris pour rencontrer d'autres élus permet une ouverture d'esprit. Nous revenions en Creuse satisfaits de nos discussions, en nous disant que nos difficultés ne sont peut-être pas insurmontables puisque d'autres territoires connaissent les mêmes. J'ai trouvé cette confrontation intéressante.

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis d'accord avec vous.

Je précise que l'IFET n'est pas le seul organisme de formation, d'autres sont également agréés, que vous pouvez solliciter en utilisant l'enveloppe destinée à la formation.

Je n'hésiterai pas à regarder de près les demandes d'inscription à des colloques ou à des congrès qui vous intéressent – nous avons parlé de ruralitique dernièrement. Ils ne sont pas réservés aux élus de la majorité ou aux Vice-présidents. Je les examinerai avec attention car c'est aussi dans ce cadre que vous pourrez apporter, ensemble, au sein des commissions, de nouvelles propositions d'actions. J'y serai absolument favorable.

Plus personne ne souhaite intervenir ?...

Je vous propose :

- De valider les orientations suivantes en matière de formation :
    - Fonctionnement institutionnel des collectivités territoriales ;
    - Finances publiques ;
    - Communication orale, prise de parole en public ;
    - Exercice du mandat, statut de l'élu ;
    - Formations spécifiques en lien avec les compétences exercées par chaque Vice-président(e) et Conseiller délégué.
- De fixer, pour le mandat et en application des articles L3123-10 à L3123-14 du code général des collectivités territoriales, le montant des crédits alloués à la formation des membres de l'Assemblée départementale à 14 300 €. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose de faire une petite pause ; elle pourrait être d'une vingtaine de minutes, si les commissions se réunissent dès à présent.

La séance est suspendue.

Suspendue à 11 heures, la séance est reprise à 11 h 15.

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

M. Philippe BAYOL ayant quitté l'Assemblée a donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN.

Nous abordons les rapports de la quatrième commission – Solidarité territoriale et Développement durable.

La parole est à M. MARSALEIX, président de ladite commission.

M. MARSALEIX, président de la quatrième commission. – Pas de remarques !

PROGRAMME DEPARTEMENTAL EXPERIMENTAL DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

RAPPORT N° CD2021-09/4/14

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il est proposé de s'associer avec le syndicat apicole « l'Abeille Creusoise » pour conduire, sur les années 2021 et 2022, un programme départemental expérimental de lutte contre la prolifération du frelon asiatique qui devient inquiétante depuis quelques années, et singulièrement ces derniers mois.

Il s'agirait de constituer ensemble un fonds destiné à prendre en charge une partie du coût réglé par les demandeurs – particuliers et collectivités – pour la destruction des nids par des entreprises spécialisées, notamment en période d'installation des colonies.

L'Abeille Creusoise sera chargée de la mise en œuvre du programme départemental. Elle constituera, contrôlera, instruira les demandes et mettra à jour la liste des entreprises labellisées, lesquelles s'engagent, par la signature d'une charte, à intervenir pour détruire des nids actifs chez les particuliers, les organismes ou structures publiques. Elle sera également chargée de la gestion des crédits du fonds, soit 10 000 € sur les années 2020 et 2021, constitué pour une moitié par le Conseil départemental, pour l'autre par l'Abeille Creusoise.

Le montant de l'aide sera déduit de la facture établie par l'entreprise prestataire. Cette dernière pourra obtenir le paiement de la contre-valeur de l'aide auprès de l'Abeille Creusoise. Le montant de l'aide est fixé à 60 % du coût TTC de la prestation de destruction – intervention et produits – avec un maximum de 80 € par nid. En général, les interventions réalisées par des entreprises spécialisées représentent un coût variant entre 140 et 160 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sujet pourrait paraître anodin. Il n'en est rien au titre de la protection de l'environnement et des abeilles. Après des étés difficiles pour les producteurs de miel en Creuse, alors même que certains sont contraints de quitter le nord et l'est de la France pour s'installer dans nos territoires, la proposition est d'importance, car si elle peut paraître anodine, elle a été souhaitée par l'Abeille Creusoise que nous avons volontiers accompagnée.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PROGRAMMATION DES AIDES À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

RAPPORT N° CD2021-09/4/15

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Conformément à nos règlements d'aide à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement collectif, nous intervenons avec nos services en matière d'accompagnement technique des unités de gestion mais également en matière d'accompagnement financier, en complément du premier financeur qu'est l'Agence de l'eau.

Voilà plusieurs mois, nous avons modifié le fonctionnement des aides octroyées aux collectivités. Plusieurs programmations interviennent désormais tout au long de l'année. C'est ainsi qu'une programmation modeste est intervenue en début d'année, suivie par celle que nous vous présentons aujourd'hui, et une troisième qui vous sera proposée lors de la session du mois de décembre.

Au titre de la programmation des aides à l'alimentation en eau potable, vingt-trois dossiers sont répertoriés, quatorze relevant du diagnostic et du Schéma directeur AEP. Il est une bonne chose que ces dossiers voient le jour. L'Agence de l'eau finance à 70 % les schémas directeurs, le Département venant en complément à hauteur de 10 %, soit 80 % de financements publics. Elle interrompra ses financements à la fin de l'année 2022. Autrement dit, les collectivités qui se lanceraient sur ces thématiques au-delà de 2022 en assumeraient pleinement la charge.

Ce document est indispensable si nous voulons faire des programmations et nous inscrire dans le cadre de travaux cohérents à moyen et long terme.

Trois dossiers concernent le traitement de l'eau, deux la sécurisation, deux la sectorisation de réseau, un la réhabilitation d'une unité de production, et un la protection de la ressource.

Le projet de programmation des aides à l'alimentation en eau potable s'élève à 237 581,09 €.

Un dossier important concerne la Communauté d'agglomération du Grand GUERET et la réhabilitation d'une station sur la commune de SAINT-YRIEIX-LES-BOIS. Un autre porte sur une interconnexion de sécurisation entre le SIAEP de la région d'AHUN et du SIAEP de GOUZON. Nous intervenons sur les taux, entre 10 et 30 % selon la nature des projets et en complément des financements de l'Agence.

Je poursuis par la programmation des aides à l'assainissement, sur lequel sept dossiers sont présentés. Ils relèvent des thématiques suivantes : deux dossiers Diagnostic assainissement ; deux dossiers Réhabilitation de réseau ; un remplacement d'une unité de traitement ; un dossier relatif aux travaux d'une unité de traitement ; et un dossier d'étude sur une unité de traitement.

Le projet de programmation des aides à l'assainissement collectif s'élève à 71 529,20 €, le Département venant en complément des aides de l'Agence de l'eau.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci à vous, monsieur GAILLARD, et à nos services d'avoir identifié des projets essentiels. Nous dérogeons au règlement des aides départementales afin que les collectivités porteuses des projets d'alimentation en eau potable, et surtout d'assainissement, soient en mesure de les faire aboutir.

La parole est à M. Jean-Luc LEGER.

M. LEGER. – Comment s'explique la faible programmation par rapport aux sommes votées au budget ? Je crois me souvenir avoir posé la même question en 2020. Vous m'aviez répondu que l'année avait été difficile en raison des élections municipales, qui, on le sait, retardent souvent les projets, et en raison de la Covid. Comment expliquez-vous en 2021 cette faible part des crédits consommés par rapport à ceux qui avaient été budgétés ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Plusieurs éléments entrent en jeu. Tout d'abord, il convient de prendre en compte qu'il n'y a plus une seule mais plusieurs programmations au cours de l'année. Je rappelle que, dans le cadre du précédent règlement, les collectivités devaient déposer leur dossier avant le 1er décembre car il n'y avait qu'une seule programmation. Désormais, une programmation est présentée à chaque session plénière.

Ensuite, nous avons passé une convention avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de domaines d'intervention communs. Cette convention pose des conditions, qui seront plus nombreuses encore dans les mois et années futures. Cela se fait en cohérence.

Enfin, nous sommes actuellement en pleine mutation s'agissant de la préparation des transferts de compétences. Des collectivités se lancent dans certains projets et non dans d'autres. Des dossiers sont différés, car leur instruction est très longue. J'en citerai deux que je connais bien.

Le premier concerne le SIAEP du bassin de GOUZON et le SIAEP de BOUSSAC en interconnexion avec l'Allier, pour un montant de près de 10 M€. Nous le retrouvons donc ici pour partie, et plus tard, lorsque nous aborderons la partie relative aux travaux.

Le second dossier qui traîne – je n'utilise pas ce terme pour en adresser le reproche à qui que ce soit – concerne le SIAEP d'AHUN. Toutes les études préalables et les niveaux d'instruction tardent. C'est la raison pour laquelle le dossier n'émerge que de façon très progressive.

Je rappelle la façon dont est gérée l'eau potable dans le département : il existe un peu plus de 80 unités de gestion, 23 syndicats, quelque 60 communes en régie. La loi NOTRE prévoit un transfert obligatoire au plus tard au 1er janvier 2026. Des projets ont donc été mis en *stand-by*, certains étant en l'attente des transferts de compétences. C'est la raison pour laquelle les choses restent en suspens.

Il n'en reste pas moins que l'Agence de l'eau et les services départementaux sont très actifs, organisent de nombreuses animations et rencontres auprès des unités de gestion parce qu'il est souhaitable, avant même le transfert de compétences, de continuer de travailler, partant du principe que ce qui sera fait avant ne sera pas à faire après ! Certaines Communautés de communes connaîtront des difficultés pour récupérer et gérer cette compétence. C'est aussi une partie de l'explication.

Entre le moment où un projet émerge – constitution des dossiers, étude de faisabilité par les cabinets d'étude – et le dépôt du dossier pour entrer dans la phase opérationnelle, il se passe parfois trois ou quatre ans, voire davantage.

Cela dit, je puis vous assurer que nos services font tout ce qu'il leur est possible pour inciter à avancer le plus rapidement possible.

Ainsi que vous le savez, des discussions portent sur la façon dont les choses pourraient être gérées à l'avenir, en cohérence avec le Schéma départemental d'alimentation en eau potable. L'Agence de l'eau nous lance un *challenge*, car elle ne retiendra que les projets qui seront en concordance avec ce qui a été défini dans le cadre du schéma.

Cela fait beaucoup de contraintes à prendre en compte qui, les unes ajoutées aux autres, expliquent que les dossiers ne progressent pas aussi rapidement que nous le souhaiterions.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose d'adopter cette troisième tranche de programmation qui porte tout à la fois sur les aides AEP et sur les aides de l'assainissement collectif.

Mme NICOUX. – Dans la mesure où un dossier concerne FELLETIN, peut-être convient-il que je ne participe pas au vote.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous le notons, je vous remercie. *(Adopté à l'unanimité, Mme NICOUX ne participant pas au vote.)*

RENOUVELLEMENT DU LABEL SITE RIVIERES SAUVAGES

RAPPORT N° CD2021-09/4/16

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Le label « Site Rivières Sauvages » s'adresse exclusivement aux cours d'eau d'excellente qualité, considérés comme sauvages.

En France, il n'existe que vingt-neuf rivières labellisées à ce jour, soit seulement 0,16 % du réseau hydrographique national, ce qui est très peu. Pour mémoire, lorsque nous avons obtenu la labellisation en 2016 pour un tronçon du Pic et un tronçon de la Gioune, seulement sept rivières étaient labellisées.

Il s'agit donc d'un label de qualité, dont l'objectif consiste à : identifier les plus belles rivières du département et de France ; développer l'appropriation collective de préserver et valoriser les rivières les plus patrimoniales de France ; valoriser le territoire à une échelle locale et nationale ; intervenir, car si l'obtention d'un label est une bonne chose, cela suppose ensuite de lancer un programme d'actions et d'animations mettant en œuvre des outils de gestion innovants et exemplaires, qui doivent également servir aux modes de gestion à intervenir sur l'ensemble du réseau hydrographique départemental, soit un peu plus de 5 000 kilomètres en Creuse.

Ce label n'a pas de valeur réglementaire. Pour autant, il ne s'agit pas d'un label de complaisance. Il est assujetti à quarante-cinq critères et nous sommes soumis à un audit de l'AFNOR, lequel consiste en des visites de terrain et en des entretiens avec les différents intervenants. Ces quarante-cinq critères sont évalués et notés. Obtenir le label nécessite d'atteindre une note minimum. Parmi ces critères, douze sont éliminatoires ; si un seul d'entre eux n'est pas rempli, vous ne pouvez pas prétendre au label. Cela pour dire que l'obtention du label fait l'objet d'une démarche suivie et sérieuse.

Le label est accordé pour une durée de cinq ans ; il est nécessaire de renouveler la démarche pour l'obtenir à nouveau. C'est ce que nous allons faire, puisque la décision a été prise de demander le renouvellement du label pour le Pic et la Gioune. Après l'évaluation qui en a été faite par nos services, un troisième cours d'eau, le Cubaynes, un affluent de la Gioune, est susceptible de répondre aux différents critères.

Pour les deux rivières labellisées, la réalisation du bilan des cinq années de mise en œuvre du programme d'actions (2016-2020) par le Département et les parties prenantes, telles que les Communautés de communes dans le cadre des contrats territoriaux en milieu aquatique, la Fédération de pêche, la Région, l'Agence de l'eau nécessite la mise à jour des grilles d'admission, l'évaluation des quarante-cinq critères et deux dossiers techniques. A partir des notes qui seront obtenues, nous saurons si les rivières ont été maintenues en très bon état ou si elles se sont dégradées.

Le bilan d'activité 2016-2020 montre un taux de réalisation des actions prévues très intéressant puisqu'il est de 91 % pour la Gioune et de 95 % pour le Pic. Le montant des dépenses consacré au programme d'actions est de plus de 80 000 € pour la Gioune et de 111 000 € pour le Pic. Le détail des actions figure au rapport. Elles ont été conduites par la cellule Milieux

aquatiques du Département, qui a déployé un mi-temps ventilé sur deux agents. Cela représente une masse de travail considérable, dont je les remercie.

Pour ce qui est des dossiers de reconduction, la mise à jour des grilles d'évaluation a été effectuée à partir de relevés de terrain réalisés en août 2020. Elle aboutit à une note de 91/100 pour la Gioune, inchangée par rapport à la note obtenue en 2016, et de 86/100 pour le Pic, soit une note de trois points supérieure à 2016, qui témoigne d'une amélioration de l'état de la rivière grâce à la mise en œuvre du programme d'actions.

Cette amélioration est principalement due aux travaux d'aménagement pour l'abreuvement du bétail, qui évite la dégradation des berges. Une attention particulière doit toutefois être portée à la rivière Gioune en raison de l'augmentation significative des points de piétinement du bétail en berge de rivière ; en effet, il a été constaté une progression de 38 % par rapport à l'inventaire effectué en 2014. Nous sommes très vigilants à cette situation qui pourrait, dans l'optique du renouvellement, nous faire perdre le label.

Nous avons, à cet égard, engagé une démarche de réflexion et de concertation. Je me suis encore rendu à FELLETIN mercredi matin, où nous avions rendez-vous avec M. CAUCHY, directeur du service de l'environnement de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, et avec M. LHÉRITIER, Vice-Président en charge de la politique de l'eau, afin de dresser un état des lieux et envisager ce qu'il serait possible d'entreprendre, non pour régler l'ensemble les problèmes de dégradation qui peuvent être résolus en créant des abreuvements pour le bétail et des clôtures le long des berges, mais pour prévoir et réaliser des actions dans le cadre du contrat territorial du milieu aquatique en place dans cette Communauté de communes. Même si elles n'étaient pas mises en œuvre avant l'obtention du label, elles enverraient des signaux forts. Je rappelle que l'ensemble de ces travaux sont financés à 80 % dès lors que l'on cumule les aides de l'Agence de l'eau, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental. L'enjeu est bien de conserver la Gioune labellisée « Site Rivières Sauvages », d'autant que le niveau de conservation élevé de son affluent principal, Le Cubaynes, permet à ce dernier de prétendre au label.

Les programmes d'actions 2022-2026 sont présentés dans le rapport. Chaque programme d'actions est constitué des volets suivants : animation, travaux, communication, suivi et audit. Le programme d'actions de la Gioune et du Cubaynes est constitué de vingt-six fiches actions, celui du Pic de vingt-quatre fiches. Les montants prévus pour la durée des cinq ans sont de 79 999,40 € pour la Gioune et le Cubaynes, et de 77 394,40 € pour le Pic.

L'évaluation des candidatures par AFNOR Certification engage le Département à s'acquitter du montant de l'audit, pour un total de 17 768 € TTC. Ce montant est intégré dans le coût global du projet présenté ci-dessus. En termes de calendrier, l'audit devrait être réalisé à la fin du mois de décembre 2021.

Mme LA PRESIDENTE. – Un véritable défi était à relever en 2016 lorsque nous avons obtenu cette labellisation AFNOR des deux sites qui, depuis, ont pris de l'ampleur en termes de découverte et d'éducation à l'environnement de nombreux Creusois et des jeunes du département et même d'ailleurs.

J'ai suivi ce dossier de loin, mais il était très intéressant de comprendre les enjeux et la façon dont s'est articulée la rencontre entre le monde de la protection de l'environnement

et le monde agricole autour de ces deux rivières. Cela ne s'est pas fait de façon aisée, mais nous pourrions dire la même chose de la Réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes. Il faut du temps, de la patience, de la bienveillance pour laisser s'exprimer les ressentis et pour accompagner pour faire émerger des projets qui mettent en valeur les atouts patrimoniaux de notre département.

Je suis très heureuse, car ce travail a été minutieux, de longue haleine et porté par les agents du Conseil départemental qui se sont extrêmement investis. Ces personnes qui se sont engagées à faire de cette labellisation une réussite ont porté le projet au-delà même du cadre de leur mission. Les chiffres qui vous sont communiqués montrent combien les notes obtenues sont à la hauteur et nous permettent de candidater au renouvellement de ce label. Nous sommes donc très fiers. De sept rivières labellisées à l'échelle nationale en 2016, leur nombre est passé à vingt-neuf, dont deux dans la Creuse. Nous avons tous ensemble répondu à l'objectif que nous souhaitions atteindre.

Mme NICOUX. – Madame la Présidente, vous avez raison de mettre en avant l'importance de cette action. Je voulais, pour ma part, souligner l'aspect porteur pour l'ensemble de notre territoire, notamment pour la zone du plateau qui est soutenu par les actions du Parc naturel régional en termes de communication, d'information, et même de formation des élèves sur le thème de la qualité de l'eau. C'est une action qui mérite d'être soutenue encore et développée sur d'autres rivières par une action similaire, pour insister sur le fait que la Creuse est, de ce point de vue, un département privilégié et protégé, et que la qualité de l'eau est importante à nos yeux. Les collectivités font le maximum pour soutenir la politique conduite en faveur de la qualité de l'eau et de l'environnement alentour.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous évitons d'en parler, mais le système hydrographique est extrêmement menacé par les périodes de sécheresse que nous avons connues les étés précédents. En outre, si l'on parle souvent de la quantité, n'oublions pas que la qualité de nombreux cours d'eau n'est pas aussi irréprochable que nous le souhaiterions. La labellisation nationale AFNOR montre l'exemple de pratiques et de modalités d'accompagnement en lien avec les collectivités locales. Creuse Sud-Ouest s'est largement engagée à nos côtés en lançant de nombreuses démarches. Encore une fois, nous sommes très satisfaits de ce partenariat.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Vous avez raison, madame NICOUX. J'ai évoqué le multi-partenariat, sans citer l'ensemble des partenaires. Bien évidemment, le Parc naturel régional est partie prenante et de façon active à ce dossier, de même que l'établissement public territorial de bassin de la Vienne que nous avons évoqué précédemment, ainsi que la Fédération de pêche. Je ne les citerai pas tous, mais tout le monde est impliqué dans les comités de pilotage et les différentes réunions. Nos agents eux-mêmes travaillent les uns avec les autres sur ces dossiers.

Je complète un point que vous avez justement souligné, madame NICOUX, afférent à la partie pédagogique et à la transmission à nos enfants. Un programme pédagogique élaboré et validé par l'Éducation nationale leur a permis, à l'occasion de sorties scolaires sur site, de mieux appréhender et comprendre nos enjeux à travers ces belles vitrines. Ce serait, en effet, une bonne chose si ces trois rivières pouvaient à nouveau être labellisées.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose :

- d'approuver les programmes d'actions ;
- d'autoriser la Présidente à déposer les dossiers de candidature pour le renouvellement de labellisation auprès d'AFNOR Certification et de l'association du réseau des Rivières Sauvages ;
- d'autoriser le démarrage par la cellule milieux aquatiques de la préparation de l'audit et le cas échéant, du programme d'actions ;
- de déléguer le suivi de ce projet à la Commission Permanente ;
- d'autoriser la Présidente à effectuer les ajustements mineurs des dossiers de renouvellement de candidature qui ne modifient pas les engagements contractuels du département ;
- d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Les sommes nécessaires au paiement de l'audit auprès d'AFNOR certification et du droit d'usage du label auprès de l'association du réseau des Sites Rivières Sauvages de France seront imputées au chapitre 937.38 article 618825. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez reçu un document sur table, de grand intérêt et très bien fait. Je salue, une nouvelle fois, le directeur, ses collaborateurs et les services en charge de la protection de l'environnement sur le thème de l'eau, tout particulièrement pour le travail réalisé en termes d'ingénierie, que l'on oublie trop souvent. On parle toujours de l'ingénierie très technique à l'œuvre sur les routes, mais on oublie tout ce que réalise le Conseil départemental, comme le faisait auparavant le Conseil général. Je le rappelle donc.

Le document vous offre un aperçu des opérations réalisées depuis 2010 au titre de la protection, la restauration des milieux aquatiques et la continuité écologique. Ce travail repose sur un partenariat fort avec les intercommunalités depuis que celles-ci sont compétentes et sur des financements de postes aux côtés de l'Etat, des agences de bassin, *etc*.

L'enjeu porte sur de nombreuses zones du territoire, encore en phase de diagnostic et de préconisation. L'enjeu secondaire sera celui des moyens financiers des collectivités afin de porter un certain nombre d'actions. C'est là un sujet sur lequel nous nous pencherons dans quelque temps.

Bravo, monsieur GAILLARD, de ce très beau travail et de cet excellent rapport !

Nous en venons aux rapports de la deuxième commission – Accueil et Attractivité.

Mme CHARTRAIN, Présidente de la deuxième commission. – La Commission Accueil et Attractivité s'est réunie le 8 septembre. J'en ai été élue Présidente. Nous avons étudié un rapport, relatif à la Cité internationale de la tapisserie et l'art tissé et à la donation réalisée au profit du Département.

CITE INTERNATIONALE
DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE

DONATION AU PROFIT DU DEPARTEMENT

RAPPORT N° CD2021-09/2/9

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Par convention du 14 septembre 2011, le Département a confié la gestion, la conservation, la préservation et l'accroissement de l'ensemble des collections du Musée départemental de la Tapisserie au Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé.

En application de l'article 7 de cette convention, les œuvres et objets constituant ces collections mis à disposition du syndicat demeurent la propriété du Département. Le service des Musées de France, responsable du label « Musée de France », a souhaité que les collections restent indivisibles. Aussi toutes les acquisitions nouvelles effectuées par le Syndicat mixte font-elles l'objet d'une donation au profit du Département, lequel les remet immédiatement à la disposition du syndicat.

Pour 2021, cela concerne les sept œuvres acquises par le Syndicat mixte en 2020 pour un montant de 133 949 €. Pour mémoire, depuis la signature de la convention, le montant des acquisitions effectuées s'élève à près de 1 428 964,86 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Les visiteurs ont pris plaisir à l'exposition d'été. Comme à l'habitude, elle a remporté un très grand succès. Le tapis Sallandrouze qui a été acquis est une pièce exceptionnelle et a trouvé toute sa place dans le cadre de cette exposition.

M. BOURGUIGNON. – Mon intervention n'est pas liée directement au rapport. Je souhaitais indiquer que Mme NICOUX et moi-même n'avons pas pu assister à cette réunion de la deuxième commission parce que nous y avons été conviés un peu tardivement. Nous regrettons de n'y avoir pas participé, mais nous aurions, bien sûr, été présents si nous avions été informés.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons bien noté ; le message est passé. Nous essaierons d'anticiper la prochaine réunion de la commission et vérifierons les horaires auprès des groupes, car je sais qu'un certain nombre d'entre vous mènent des activités professionnelles. Si nous voulons que tout fonctionne au mieux, nous devons veiller à ce que chacun puisse participer en adaptant les horaires. Peut-être cela nécessitera-t-il d'organiser des réunions un peu tardives pour ceux qui sont en activité, parfois jusqu'à 19 heures, sans compter le temps de déplacement, voire nous pourrions en organiser en visioconférence. Nous étudierons cette question pour faciliter le bon fonctionnement des commissions, ce que nous indiquons depuis le mois de juillet.

Je vous propose :

- d'accepter cette donation dont Mme DEFEMME rappelait qu'elle nécessite des inscriptions budgétaires d'ordre, en dépenses et en recettes, de 133 949 € ;

- de mettre ces œuvres à disposition du Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons l'examen des rapports de la troisième commission – Solidarité, Familles, Vies collégienne et étudiante, Sport.

DOTATION GÉNÉRALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES 2022
SUBVENTION SPÉCIFIQUE EPS
PRESTATIONS ACCESSOIRES DES CONCESSIONS NAS
CODIFICATION RCBC

RAPPORT N° CD2021-09/3/10

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Le Conseil départemental contribue au fonctionnement des collèges. Cette année, nous vous proposons de répartir une dotation de 1 449 557 € entre les dix-huit collèges creusois selon différents critères : part « viabilisation » ; part « entretien » ; part « déchets ménagers » ; part « enseignement général », de 75 € par collégien ; part « enseignement technique » de 50 € par collégien inscrit en section SEGPA – section d'enseignement général et professionnel adapté – et de 77 € par élève inscrit en section ULIS – unité localisée pour l'insertion scolaire ; part « administration » de 58 € par élève.

Il est proposé l'inscription d'une somme de 40 000 € pour 2022. Destinée aux urgences et aux besoins ponctuels des collèges, elle viendra en complément de la dotation globale de fonctionnement.

Il vous est également proposé d'inscrire la somme de 43 222,50 € au titre de la dotation spécifique pour l'éducation physique et sportive.

Concernant les montants des forfaits des prestations accessoires – eau, gaz, électricité – le tableau inséré au rapport présente les montants accordés à l'année, selon les catégories de personnels, avec ou sans chauffage collectif.

Il vous est proposé d'adopter la codification dans le cadre de la réforme du cadre budgétaire et comptable, RCBC, des établissements publics d'enseignement selon les nomenclatures en vigueur, dont le tableau figure en annexe.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Quinze jours après la rentrée, connaissons-nous le nombre définitif de nos collégiens ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Un tableau récapitulatif indique une baisse des effectifs de 94 élèves, à rapprocher de l'estimation initiale de 50 élèves.

M. LEGER. – Je pose la question, car il existe toujours un petit flou en début d'année scolaire.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Aujourd'hui, le document définitif affiche une baisse de 94 élèves, supérieure à celle que nous avions envisagée.

M. LEGER. – C'est inquiétant.

Ma seconde question porte sur les dotations accordées aux collèges. Les frais liés à la Covid figurent-ils parmi les besoins ponctuels au titre desquels vous accordez un complément ? Je pense à l'achat de gel ou aux frais de transport jusqu'aux centres de vaccination. Autrement dit, un complément est-il octroyé pour tout ce qui relève de la prise en charge par les collèges des frais liés à la Covid ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Le tableau affiche les dotations en équipements de protection individuelle, EPI. Elles ont été déduites de la DGF totale.

Ce tableau de nomenclatures n'affiche pas de ligne Covid. Nous n'avons pas pu le faire parce que les établissements sont, à ce jour, dans l'incapacité de nous indiquer précisément le montant des frais induits par la Covid. La Covid entre dans les diverses lignes de cette codification.

Mme Karine SALLOT travaille beaucoup sur les finances des collèges. Les recherches qu'elle a effectuées ont révélé que la Covid n'avait pas impacté les établissements comme nous aurions pu l'imaginer. Nous avions pensé qu'elle entraînerait des déficits importants. Finalement, cela n'a pas été le cas. Nous n'avons pas connu les énormes déficits que nous avions imaginés alors que nous ne disposions pas des chiffres exacts.

Mme LA PRESIDENTE. – Excusez-moi, madame la Vice-présidente, de vous interrompre. Je précise que Mme la Vice-Présidente nomme un agent ; en fait, il s'agit de l'un de nos contrôleurs de gestion.

Il est important également de se pencher sur les effectifs, comme nous le faisons chaque année. Il est d'ailleurs regrettable que nous ne puissions croiser nos informations. Afin d'anticiper un peu, il conviendrait que nous interrogions l'Education nationale sur les effectifs dans le primaire pour déterminer s'ils sont à la baisse, tant il est vrai que la situation varie selon les secteurs.

Le jour de la rentrée, je me suis rendue dans les trois collèges autour de GUERET, à commencer par celui de SAINT-VAURY, Jules Marouzeau et Martin Nadaud. La baisse semble assez logique eu égard au départ d'un certain nombre de familles du cœur de GUERET vers des communes périphériques, dont certaines ont construit des écoles primaires. Cette baisse nous a conduits à engager une réflexion, laquelle est déjà en cours, sur les bâtiments et la programmation dans les collèges.

Les collèges Jules Marouzeau et Martin Nadaud perdent plus de trente collégiens alors que celui de SAINT-VAURY en accueille huit supplémentaires. De petits collèges seront probablement atteints par une limite des mètres carrés disponibles quand nos deux plus grands collèges du département, à GUERET, risquent d'avoir des espaces vides. C'est une réflexion que nous devrons mener avec les collectivités locales, les mairies, l'Agglomération du Grand GUERET, tout en prenant en compte les questions de transports avec la Région. Il serait dommageable d'agrandir d'un côté pour fermer de l'autre. J'ignore s'il y a des solutions, mais il nous faut étudier la question très attentivement.

Mme MARTIN. – J'entends ce que vous dites, madame la Présidente. Nous étions ensemble au collège de SAINT-VAURY où le principal nous a dit avoir gagné deux divisions cette année. Cela dit, il convient de se projeter sur le moyen terme. Nous le voyons à l'école maternelle : nous constatons parfois des vides. Ainsi, l'année prochaine, nous connaîtrons une baisse du nombre d'enfants sur une classe, ce qui n'est pas neutre en termes d'impact. Sans doute convient-il de prendre la mesure sur plusieurs années et de vérifier s'il s'agit d'une tendance qui s'installe sur la durée ou si le phénomène est conjoncturel. En d'autres termes, il faut être prudents.

Mme LA PRESIDENTE. – La réflexion ne peut plus se limiter à l'échelle des collèges. Il convient de réfléchir à l'échelle de bassins d'éducation et de bassins d'écoles. La proposition paraît d'évidence lorsque l'on évoque le schéma d'organisation. On en compte un sur l'Agglo. Il convient de déterminer les mouvements de populations en termes de résidence, un élément essentiel dont nous aurions aujourd'hui besoin pour commencer à préparer l'avenir – peut-être pas forcément demain, quoique. Nous pourrions également évoquer les problèmes d'accueil à la restauration.

Il est nécessaire, voire essentiel, que nous élargissions la réflexion à nombre de sujets connexes sur la base de données concrètes et de perspectives des écoles sur vos territoires. Le collège de SAINT-VAURY, nous le savons, n'est pas alimenté uniquement par les écoles maternelles et primaires de SAINT-VAURY, mais par celles du bassin voisin. C'est l'une des missions à laquelle nous réfléchissons.

Mme MARTIN. – Cette année, cinquante maisons ont été achetées dans la petite commune de BUSSIERE-DUNOISE. Cela donne la mesure des choses. On peut supposer que sur cinquante maisons, certaines accueillent des familles – des parents et des enfants.

Ce sujet, me semble-t-il, rejoint ce que nous évoquons depuis longtemps, lié aux politiques d'accueil. Une baisse de 94 élèves n'est pas rien et le phénomène inquiète. Les politiques d'accueil pourraient nous permettre de gagner en population en attirant des familles avec des enfants, à la condition de pouvoir leur offrir des services adaptés. Je lance une alerte.

Nous y travaillons avec Laurence CHEVREUX. Cela rejoint toutes les politiques qui relèvent de la petite enfance, de la garde d'enfants et, bien sûr, de la politique de santé. Nous savons, en effet, que les familles ne s'installent pas si elles n'ont pas accès à un minimum de services, tels que la garde d'enfants ou un service de généralistes correct. Je citerai l'exemple d'un médecin de l'Agglomération qui n'ayant pas trouvé de solution de garde repart s'installer ailleurs. Ce sujet suppose une réflexion globale.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous le savez, j'évoquais souvent les SCOT, c'était un peu mon dada, parce que j'avais une vision clairvoyante, me semble-t-il : selon moi, au-delà de la stratégie que nous partageons, le Conseil départemental ne peut travailler sur des sujets qui intéressent la vie quotidienne des Creusois sans que nous nous concertions avec d'autres collectivités pour fixer des objectifs communs, définir les tâches de chacun et la façon de chercher ensemble des financements pour être pertinents et efficients sur nos territoires.

Nous évoquons depuis longtemps cette question de l'accueil de la petite enfance. Il est souvent fait appel à la CAF et à la PMI, la protection maternelle et infantile, mais l'on ignore parfois la compétence du Département en matière d'accueil de la petite enfance. Arrêtons-nous clairement sur les besoins d'un territoire, d'une intercommunalité, d'un bassin d'intercommunalités, voire du département en prenant en compte les quelques différences pour déterminer ce que nous devons mettre en place, couplé aux politiques d'accueil, et ce très rapidement.

Si le Département accompagne, il ne pourra à lui seul organiser les politiques d'accueil. Politiquement, il est facile de nous reprocher une certaine inaction. Je l'entends, voire je peux l'admettre si besoin, mais le Conseil départemental ne peut agir seul. Cela ne marchera jamais, nous brasserons du vent et nous ne ferons que de la communication. Pour ma part, je recherche l'efficacité au plus près des communes. Nous avons déjà évoqué la fibre. Mais quel est l'enjeu de l'habitat ? Les politiques d'accueil, Mme MARTIN le rappelait, soulèvent la question des services, de leur présence, de leur organisation et des mobilités. Comment les gens se déplacent-ils ?

Le Conseil départemental n'est pas compétent, mais il peut jouer un rôle utile en apportant son aide à la définition de stratégies de coordination et d'organisation du territoire.

Cette question de l'habitat sera fondamentale : que propose-t-on aux personnes qui souhaitent s'installer ? Où vont-elles habiter ? Le travail des politiques d'accueil consiste à recenser les capacités et la vacance de l'habitat. Nous ne sommes pas compétents, mais ces politiques d'accueil se croisent avec notre action s'agissant des PIG, projets d'intérêt général, ou du PDH, le Plan départemental de l'habitat.

A propos des Petites villes de demain, il nous a été demandé pourquoi le Département souhaitait intervenir et l'on nous a expliqué qu'il n'était pas compétent en matière d'urbanisme. Soit, nous restons à l'écart. Mais devons-nous nous contenter de regarder ou devons-nous vous accompagner à porter une stratégie et vous aider à chercher les financements pour réaliser les opérations ?

Nous portons cette vision, elle est claire. Elle a également été déclinée sur la question marketing. Nous dépensons beaucoup de crédits mais nous faisons bien de le faire puisqu'il s'agit de fonds de l'Etat. Je le rappelais à propos du Plan particulier pour la Creuse,

nous aurions été bien sots de refuser et de ne rien en faire pour, ensuite, aller nous plaindre, comme l'ont souvent fait les élus dans ce département ! Nous saisissons toutes les opportunités dans une vision clairvoyante, fondée sur les services et l'accueil des populations. Point ! Le Conseil départemental n'agira pas seul, cela ne marchera jamais. Donc, soit nous saisissons l'opportunité de ces nouveaux mandats qui commencent dans les communes, les intercommunalités, au Département et à la Région et nous nous engageons tous ensemble, soit nous serons encore en train de pleurnicher dans trois ans !

Mon propos peut sembler directif, mais telle est ma vision de l'organisation dans l'hyper-ruralité. Nous savons que si nous ne fonctionnons pas ainsi, nous n'y parviendrons pas. Mais peut-être ai-je tort...

La parole est à Mme DEFEMME.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Hier, une réunion s'est tenue sur le thème du marketing et de l'accueil. Les chargés de mission du Conseil départemental m'ont informée qu'ils étaient en relation constante avec l'ensemble des chargés de mission des Communautés de communes, qu'une véritable synergie s'est établie et que tout le monde travaille ensemble, et non chacun de son côté. Le Conseil départemental apporte un appui aux intercommunalités qui sont toutes impactées par ces problèmes de démographique décroissante.

J'ai discuté hier avec une personne qui vient de s'installer à SAINT-PARDOUX-D'ARNET. Elle me disait avoir été très bien accueillie par le maire de la commune. Sept familles, dont les enfants sont scolarisés, s'y sont installées dans l'idée d'y vivre définitivement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Certes, nous devons œuvrer pour rendre notre territoire plus attractif, mais nous sommes sur la bonne voie et le travail que nous fournissons portera ses fruits.

Mme NICOUX. – Je ne contredirai pas le propos de Mme DEFEMME. Tout le monde travaille en ce sens.

Mon intervention porte sur un autre sujet et prendra la forme d'une question relative aux coûts de viabilisation et les différences entre des établissements aux capacités quasiment semblables. En connaissons-nous les raisons ?

Mme LA PRESIDENTE. – Comparez les collèges Marouzeau et Nadaud à celui de BOUSSAC, vous commencerez à comprendre. Le collège de Boussac est bien plus récent.

Mme NICOUX. – Précisément, je remarque que le collège de BOUSSAC est plus récent, que celui de FELLETIN est ancien, et qu'il existe une grande différence entre les deux. Pourquoi ?

Mme LA PRESIDENTE. – Le diable se cache parfois dans les détails. Le collège de BOUSSAC, que la précédente majorité avait fait construire, est l'un des collèges les plus récents. Nous avons connu moult ennuis, très nombreux, et des difficultés liées à la vision

architecturale qui, certes, est très intéressante mais qui, néanmoins, repose sur la construction d'immenses volumes qu'il est nécessaire de chauffer.

S'ajoute parfois une notion assez curieuse. Ainsi, le collège de BOUSSAC avait été dimensionné pour 250 élèves alors qu'il n'en accueille que 180. De même que vous n'ouvrez pas et ne chauffez pas toutes les pièces lorsque vous êtes seul dans votre maison, on pourrait supposer que l'on ne chauffe pas toutes les classes. C'est pourtant le cas. Telle est la décision du principal et de l'Education nationale. On pourrait penser que les ratios sont liés au nombre d'élèves et que les frais sont moindres lorsque ces derniers sont moins nombreux. En fait, c'est plus compliqué.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Le calcul de la part relative à la viabilisation repose sur la prise en charge de frais tels que le chauffage ou l'électricité. Le calcul prend également en compte la consommation des internats et des selfs. Le calcul est précis et fonction des consommations.

Mme LA PRESIDENTE. – Le chiffre numéraire n'est pas identique pour chaque collège. Nous suivons attentivement ce qui se passe. Voilà pourquoi il nous importe d'apporter des améliorations particulières en termes de rénovation énergétique ou de réaliser d'autres types de travaux qui amélioreront précisément ces dépenses de fonctionnement. Autant faire des investissements. C'est ce que recherche le service des bâtiments.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique. – S'agissant des collèges, je voudrais vous livrer quelques éléments d'information sur le contexte sanitaire.

Nous avons fait en sorte – et c'était une bonne chose – de protéger la sécurité et la santé de nos agents. Un certain nombre ont ainsi été placés en autorisation spéciale d'absence en raison de la pandémie. Pour l'année 2021, il a fallu les remplacer afin d'assurer le fonctionnement des collèges. Le coût de remplacement dans les collèges représente 320 000 € et le PAT, Pôle d'aménagement du territoire, 240 000 €, soit un coût de plus 560 000 € afin de pourvoir à ces absences.

Dans les autres services, la plupart des agents dits vulnérables ont tous été placés en télétravail afin de préserver leur santé et leur sécurité.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Je reviens au fonctionnement des collèges. A l'occasion de la rentrée au collège de SAINT-VAURY et aux deux collèges de GUERET, vous avez déclaré dans la presse, en l'occurrence *La Montagne*, vouloir doter chacun des collèges d'un capteur de CO_2. Où en est cette réflexion ? S'agit-il simplement d'une alarme, de purificateurs d'air ?

Une réflexion a-t-elle été menée pour savoir si ces outils sont nécessaires dans la Creuse où il est aisé d'ouvrir les fenêtres et les locaux facilement ? Je m'interrogeais sur l'intérêt de ces instruments, mais je ne suis pas spécialiste.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – C'est la loi qui impose des capteurs dans les établissements afin de vérifier, en raison de la Covid, l'ouverture, la fermeture des fenêtres et les systèmes d'aération. Installer des capteurs est donc une obligation légale.

Une étude est en cours dans les différents établissements afin de mettre en place ce système.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit de capteurs mobiles, qui diffèrent des détecteurs de fumée que l'on installe dans chaque pièce. Les données issues des mesures seront relevées pour déterminer le taux de CO2. Vous connaissez le processus : un taux de CO2 trop élevé par rapport à une norme fixée indique l'insuffisance d'aération d'une pièce et laisse supposer un danger d'exposition au coronavirus. Le capteur est mobile. Il s'agit de prévention de guerre.

Nous les installerons dans les collèges. Nous avons également souhaité en installer dans les collèges couplés à des internats. Dans la mesure où les jeunes y dorment, ces mesures nous intéressent ; en effet, nous n'allons pas leur demander de se lever toutes les deux heures pour aérer les dortoirs ou les chambres.

Quant aux purificateurs d'air, de ce que j'ai lu, nous pouvons nous poser des questions sur leur efficacité. Tout d'abord, pourquoi en installer dans une salle ? Il en faudra en installer beaucoup, ce qui suppose un coût élevé, notamment en maintenance et changement de filtres. L'Etat, semble-t-il, nous demande d'appliquer ces mesures de protection, sans pour autant accorder de moyens financiers aux Départements pour les accompagner dans l'achat de ces matériels. Le service Education a veillé à ce que nous respections les règles en vigueur.

Mme PENICAUD. – J'ai lu que l'entretien et la maintenance seront à la charge de chacun des collèges. Cela m'a interrogée.

Mme LA PRESIDENTE. – L'article de presse cité le précisait, j'ajoute que je ne suis jamais allée au collège Martin Nadaud mais au collège Jules MAROUZEAU. Cela pour la petite histoire !

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Dans la mesure où nous avons évoqué la politique d'accueil, je remercie publiquement l'ancien directeur académique des services de l'Education nationale, M. Laurent FICHET, et le DASEN du PUY-DE-DOME, puisque le collège de CROCQ a fait preuve d'une belle preuve d'intelligence collective. En effet, à la suite de la fermeture, il y a deux ans, du collège privé de GIAT et, cette année, du collège public, une dérogation a été accordée aux élèves frontaliers du PUY-DE-DOME pour qu'ils puissent s'inscrire au collège de CROCQ au

lieu du collège de PONTAUMUR. Cela nous a fait gagner une vingtaine d'élèves cette année. Je remercie également les deux Régions qui se sont entendues pour prendre en charge les transports scolaires.

On a parlé de politique d'accueil et de l'installation de citadins, mais il convient de prendre en compte les Départements frontaliers. Tout le monde se réjouit à CROCQ, quelles que soient les tendances politiques, de pouvoir accueillir ces élèves. J'espère que ce précédent fera jurisprudence pour tous les autres collèges et les étudiants qui souhaitent venir dans la Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – C'était un petit miracle que deux Régions aient pu s'entendre pour organiser les transports scolaires d'une région à l'autre dans le cadre de ces fermetures de collèges. Je tiens vraiment à les remercier. Lyon et Bordeaux se sont entendus, et c'est formidable !

Souhaitez-vous intervenir sur la rentrée ou sur les propositions qui vous sont faites ?

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Deux mots pour rappeler qu'il ne faut pas oublier le collège de LA SOUTERRAINE, où de nombreuses difficultés se posent. Cela dit, nous voterons tout à l'heure une motion.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait, de la même façon que nous n'oublions pas non plus le collège d'AUBUSSON, à l'intérieur de la Cité mixte.

Une convention a été signée avec la Région. Si vous me dites qu'il faut revoir cette convention parce que vous pensez qu'elle n'aboutira jamais et que le fonctionnement sur le mode des cités mixtes montre ses limites, la question peut également se poser pour AUBUSSON qui fonctionne selon le même modèle.

Des programmations de travaux à AUBUSSON ont été votées cette année. La décision est lointaine et je me souviens même qu'au début du mandat précédent, la Région faisait ce qu'elle avait à faire et nous concertait très peu. Nous sommes en totale confiance quant à la gestion de ces cités mixtes. J'ai bien compris que divers éléments n'ont pas permis d'engager les travaux. Dans le cadre des appels d'offres, des lots se sont révélés infructueux. J'ai écouté avec attention M. FILLOUX ; des questions se posent quant à la capacité d'accueil. Vous évoquez la nécessité d'organiser une nouvelle table-ronde pour repenser le projet global. Je n'émettrai pas d'avis sur ce point, mais si nous partons sur un nouveau projet, cela prendra un temps considérable. Toutefois, ce peut être une nécessité absolue.

Mme GALBRUN. – Je ne sais s'il convient de s'engager sur un nouveau projet, mais il existe parfois des solutions simples. Lors d'un conseil d'administration, il m'avait été signalé que l'on scotchait les fenêtres. Ce sont là des solutions que nous aurions pu trouver en attendant ce projet qui, malheureusement, ne fait que trop tarder.

Mme LA PRESIDENTE. – On imagine bien que la Région ne s'est pas lancée dans une rénovation des huisseries si la modification architecturale était susceptible de l'impacter. Vous avez raison, des petits bouts de scotch ont été posés pendant un temps court qui est devenu long.

Cela dit, il n'y a pas de souci à avoir. Il est vrai que, sollicités par la Région, nous avons plus particulièrement travaillé sur les problématiques d'AUBUSSON que sur celle de LA SOUTERRAINE ces derniers mois. Nous allons reprendre contact avec le Président de la Région et son Vice-président pour savoir ce qu'il en est.

Plus personne ne souhaitant intervenir, je vous remercie de ce débat.

Je vous propose :

- de fixer à 1 449 547 € le montant global des dotations de fonctionnement des collèges publics creusois ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- de fixer à 40 000 € le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et /ou ponctuels des établissements ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- de fixer le montant des crédits pour les subventions spécifiques en faveur de l'éducation physique et sportive à 43 207,50 € ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- Par cette délibération, nous allons adopter la nomenclature départementale pour le suivi budgétaire des crédits spécifiques ou alloués aux EPLE, établissements publics locaux d'enseignement, et adopter les montants des forfaits des prestations accessoires accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service, tels que présentés dans le présent rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

TARIFS 2022 DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT DANS LES COLLEGES

RAPPORT N° CD2021-09/3/11

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique dans les collèges publics.

A ce titre, il lui appartient de fixer les tarifs de restauration et d'hébergement selon trois principes fondamentaux : l'égalité de traitement des usagers ; l'allègement de la participation des familles et la mise en place d'un tarif « commensal » qui ne soit pas inférieur au « coût denrées » du repas.

Les tarifs proposés figurent dans le tableau en annexe. Ils varient selon que les élèves sont demi-pensionnaires, externes, et selon les nuitées à comptabiliser. Des tarifs sont également fixés pour les commensaux.

Mme LA PRESIDENTE. – Je précise que ces tarifs, qui faisaient l'objet de précédents rapports, ont été réévalués en 2020 en raison de la progression du « coût denrées » et du Plan alimentaire territorial visant à favoriser davantage encore l'achat de produits en circuits courts

et issus de l'agriculture biologique. Vous noterez qu'en 2022, l'augmentation de l'évolution de l'indice Insee.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – En commission, il nous avait été demandé pourquoi nous n'avions pas établi les tarifs du 1er janvier au 31 décembre, mais du 1er juillet au 30 juin. C'était uniquement pour atténuer le coût supplémentaire, puisque la hausse de l'indice Insee était plus importante. Il s'agissait d'appliquer, dirons-nous, une hausse douce en 2023.

Mme LA PRESIDENTE. – Ces propositions suscitent-elles des remarques ?...

Tel n'est pas le cas.

Je vous propose donc d'adopter ce dispositif tarifaire 2022, et de donner délégation à la Commission permanente pour suivre ces dossiers. *(Adopté à l'unanimité.)*

CONCESSIONS DE LOGEMENTS : COLLEGES MARTIN NADAUD ET DE FELLETIN

RAPPORT N° CD2021-09/3/12

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Concernant le collège Martin NADAUD, il vous est proposé d'attribuer un logement de fonction de type F4 à Mme Cécilia DUFOUR, juriste au Conseil départemental de la Creuse, du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

Concernant le collège Jacques Grancher de FELLETIN, il est proposé de louer un premier logement, du 1er septembre 2021 au 31 août 2022, à M. Benjamin JACON, professeur d'EPS, et un second logement, à Mme Audrey MIRODE, professeur d'allemand au collège.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne sais pas s'il s'agit d'une obligation, mais je préférerais que les noms ne figurent pas dans les rapports.

Ces propositions suscitent-elles des remarques ou des questions ?...

Je vous propose :

- d'attribuer la concession de ces logements à titre dérogatoire
- et donc, de m'autoriser à signer les conventions d'occupation à titre précaire. *(Adopté à l'unanimité.)*

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DES MATÉRIELS

DE RESTAURATION DES COLLÈGES (PPI)

RAPPORT N° CD2021-09/3/13

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Nous avons ouvert une autorisation de programme pour un montant de 750 000 € sur la période 2021-2025, soit en moyenne 150 000 € par an.

Nous avons tiré certains constats sur le matériel de restauration qui ne correspondait plus aux nouvelles pratiques culinaires, aux nouvelles normes de prévention et de sécurité des agents, ni aux normes environnementales. Les équipements actuels ne permettent pas non plus de préparer ou de cuisiner des produits frais. Ils ne répondent pas non plus aux exigences d'ergonomie de travail des agents des collèges.

Sur le plan financier, depuis 2011, le Conseil départemental a consacré, 250 000 € aux réparations des matériels de restauration qui, pour une large part, appartiennent à l'Etat. Les charges de fonctionnement liées aux réparations du matériel de restauration sont en augmentation. Aussi avons-nous fixé plusieurs objectifs, tels que fournir à nos personnels des environnements de travail modernisés, réduire les niveaux de consommation énergétique, engager le Projet alimentaire territorial, le PAT, le plus rapidement possible tout en accompagnant la réduction du gaspillage alimentaire et en facilitant la consommation de produits locaux.

Le Plan pluriannuel d'investissement, PPI, qu'il vous est proposé d'adopter visera à adapter le niveau d'investissement du matériel de restauration en fonction du diagnostic réalisé dans chaque collège au regard de l'état de vieillissement des équipements. Il conviendra de moderniser et d'améliorer l'ergonomie du matériel, de diminuer les consommations d'énergie et d'eau, d'être conforme aux normes environnementales, de maîtriser les investissements et les coûts de fonctionnement relatifs à la gestion du parc, d'acquérir des matériels permettant le travail des produits frais dans la mesure où tel est vraiment notre objectif au regard du PAT. Enfin, nous concevrons le futur marché pluriannuel consacré à l'acquisition de matériel de restauration, qui devra être opérationnel en juin 2022.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons déjà évoqué ce plan particulier qui répond à plusieurs objectifs ainsi qu'à des attentes. Vous aurez compris qu'un travail important a été réalisé par les services des ressources humaines au regard des difficultés rencontrées par les agents, en particulier ceux qui travaillent dans les services de restauration des collèges, mais pas seulement.

Il s'agit d'un programme clair, affiché, répondant aux besoins attendus par de nombreuses familles.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Je précise que, dans le cadre de ce PPI, nous avons sollicité une aide au titre du Plan de relance de l'Etat. Elle nous a été attribuée à hauteur de 38 %, mais au regard des projets et du matériel proposés, elle a été diminuée pour n'atteindre que 31 %, certains matériels n'entrant pas dans les matériels aidés, au regard du Plan alimentaire territorial.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaitant intervenir, je note que nous sommes bien d'accord sur la finalité de mes orientations.

Je vous propose donc d'adopter ce Plan pluriannuel d'investissement pour les années 2021-2025 et de m'autoriser ainsi à signer l'ensemble des pièces nécessaires. *(Adopté à l'unanimité.)*

Je vous propose d'interrompre la séance. Nous reprendrons cet après-midi par l'examen des rapports de la première commission.

Suspendue à douze heures vingt, la séance est reprise à treize heures vingt-cinq.

Mme LA PRESIDENTE. La séance est reprise.

Nous abordons l'examen de la DM2 du budget principal.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'EXERCICE 2021
BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT N° CD2021-09/1/17

M. FOULON, Vice-président en charge de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Cette décision modificative est à examiner avec un œil perspicace. Sur un montant total de quelque 8 M€, plus de 7 M€ concernent des dépenses techniques, c'est-à-dire des opérations d'ordre. Comme vous le savez, les opérations d'ordre ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie ; en revanche, la somme de 968 283 € impacte réellement la DM2.

En fonctionnement, les dépenses progressent de 0,20%, dont 0,15 % lié aux dépenses de personnel. Les recettes progressent, quant à elles, de 0,40 %, augurant un résultat de clôture qui devait normalement se situer au-delà ce que nous avions voté au budget de février 2021. En investissement, les dépenses augmentent de 1,70 % par rapport au budget, et les recettes réelles de 1,44 %.

Si nous dessinons une trajectoire financière d'ici à la fin de l'année, nous pouvons estimer que le résultat de clôture se situera au-delà de ce que nous avions prévu au budget de février 2021 et que nous aurons moins recours à l'emprunt que l'indiquaient nos prévisions. Le recours à l'emprunt se situait aux alentours de 11 M€, nous nous situerons plutôt à 10,5 M€.

Voilà pour la maquette générale de cette DM2. Souhaitez-vous poser des questions à ce stade avant que je n'aborde les différentes fonctions qui font, globalement, l'objet de rebasculements de fonction à fonction en frais de personnel ou autres ?

J'ai omis de préciser qu'une petite coquille s'était glissée dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous l'avons relevée : au début du rapport, le montant de la DM est précisé à 8 018 770 € ; le chiffre est différent aux lignes suivantes, à hauteur de 8 002 270 €. C'est bien le premier qu'il convient de retenir. Il s'agit d'une erreur de frappe.

M. FOULON, Vice-président en charge de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Merci, madame la Présidente. Nous n'accablerons pas la personne qui s'est trompée, ce sont des choses qui arrivent.

Si personne ne souhaite intervenir, je vais entrer dans le détail. Vous avez tous reçu le rapport et vous vous en êtes imprégnés. Je ne le balayerai donc pas ligne par ligne.

A la fonction 0 « Services généraux », des modifications interviennent à la marge. L'un d'entre vous a évoqué précédemment des financements. Le budget s'élève à plus de 240 M€, les dépenses d'investissement à + 1 000 €, les recettes d'investissement à + 13 650 €. Les explications des rebasculements sur la fonction 0 figurent dans le rapport.

A la fonction 1 « Sécurité », il vous est proposé une baisse de 1 000 € en fonctionnement, et aucune inscription en investissement.

A la fonction 2 « Enseignement », il vous est proposé une inscription en dépenses d'investissement de + 50 000 €, liée à des frais d'étude avant réalisation et aux travaux dans les collèges. En dépenses de fonctionnement, nous inscrivons 190 000 €, dont 110 000 € de frais de personnel, mais il s'agit d'un redéploiement de la fonction 2 vers la fonction 3, que nous présenterons plus avant.

A la fonction 3 « Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs », il vous est proposé d'inscrire 33 000 € en dépenses d'investissement ; 35 486 € en dépenses de fonctionnement ; 16 200 € en recettes de fonctionnement, ce montant correspondant à une subvention exceptionnelle octroyée par le Centre national du livre. Il s'agit d'opérations internes réaffectées en fonction de l'évolution budgétaire de la fonction 3.

Au titre de la fonction 4 « Prévention médicosociale », nous n'inscrivons rien en investissement. Notons - 305 000 € en dépenses de fonctionnement. Comme pour les 110 000 € de frais de personnel supplémentaires inscrit à la fonction 2, à la fonction 4, cette inscription de - 305 000 € correspond à des crédits réorientés vers la fonction 5. J'espère être suffisamment précis, mes chers collègues. Vous disposez du document sous les yeux, vous l'avez étudié. Il s'agit ici de redéploiements de crédits sur les lignes « frais de personnel ». Il convient en effet de diminuer les inscriptions budgétaires sur la fonction 4 « Prévention médicosociale » à hauteur de 305 000 € pour les redéployer vers d'autres fonctions, notamment la fonction 5.

A la fonction 5 « Action sociale », il vous est proposé d'inscrire - 49 000 € en dépenses d'investissement. Ce montant concerne les études et travaux des bâtiments de la Direction des affaires sanitaires et sociales et du Pôle de cohésion sociale qui n'ont pas été programmés. En dépenses de fonctionnement, il vous est proposé d'inscrire + 294 200 €. Cette somme correspond à des redéploiements de crédits, dont vous trouverez le détail dans le rapport, notamment les dépenses de personnel, à hauteur de + 371 200 €.

Toujours en fonctionnement, il vous est proposé d'inscrire pour les personnes dépendantes APA, - 3 000 € en dépenses et + 691 100 € en recettes, aides versées par la CNSA, notamment 532 000 € pour la prise en charge à hauteur de 70 % de la mise en œuvre de l'avenant 43. M. MORANÇAIS a évoqué précédemment cet avenant 43, qui correspond à une revalorisation d'environ 700 000 €…

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Il s'agit du salaire des aides à domicile à compter du 1er octobre.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Merci, monsieur MORANÇAIS, de cette précision.

A la fonction 6 « Réseaux et Infrastructures », les dépenses d'investissement s'établissent à + 231 656 € pour les équipements départementaux. Il s'agit de crédits supplémentaires en faveur des routes, en particulier pour la RD 941. Disant cela, je regarde M. LEGER avec insistance. Nous avons déployé des finances sur cette voie pour disposer de quelque chose « qui tienne la route » ! Et nous ne nous contentons pas d'étendre du goudron, monsieur LEGER !

M. LEGER. – Je note que 220 000 € sont inscrits au titre des travaux de la RD 941 ; quelle était la somme prévue initialement ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Vous me posez une colle ! Mais nous allons vous répondre tout de suite. M. Pierre COS m'indique que 150 000 € étaient prévus au BP en février.

Ainsi que l'a évoqué Mme la Présidente dans son discours introductif, 235 000 € sont versés au SDEC, à la suite de l'adoption d'une convention de partenariat financier signée en mai 2021.

Je passe rapidement sur les 24 100 € relatifs au montant de la contribution financière du Département aux opérations de montée en débit conduites par le Syndicat mixte DORSAL. Au-delà de la fibre, nous poursuivons les opérations de montée en débit lorsque c'est nécessaire.

En fonctionnement, il convient d'inscrire + 120 413 € en dépenses et une recette de 59 824 € correspondant aux frais de remboursement d'assurance. Il est important d'identifier ceux qui endommagent nos infrastructures, cela permet de récupérer de l'argent auprès des assurances, en l'occurrence près de 60 000 €.

A la fonction 7 « Aménagement et Environnement », je ne m'attarde pas sur les 18 € de dépenses d'investissement. Pour les recettes d'investissement, il convient d'inscrire - 75 000 € en raison d'un décalage de perception d'une subvention attribuée par l'Etat au titre du FNADT, le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire.

En dépenses de fonctionnement, il vous est proposé d'inscrire - 32 193 €. Il s'agit, là encore, pour l'essentiel, de réajustements sur les lignes relatives aux frais de personnel afin de les redéployer vers d'autres fonctions qui connaissent des besoins.

La fonction 8 ne nécessite aucun mouvement.

A la fonction 9 « Développement », en investissement, les dépenses s'élèvent à + 196 350 € et les recettes à + 178 500 €. Ainsi que vous pouvez le constater, la balance s'équilibre en partie.

Au chapitre 939, en fonctionnement, les dépenses s'élèvent à + 76 143 €. Une subvention, qui monte en puissance, a été accordée à l'Agence d'attractivité et d'aménagement. Elle correspond à la participation du Département au financement des chargés de mission recrutés par l'Agence. Il y a quelque temps, nous vous avions informés de ces postes de chargés de mission sur lesquels nous avons fléché des financements. Il vous est proposé d'inscrire - 23 720 € en recettes en raison d'un décalage concernant l'encaissement de deux subventions attribuées au titre du FNADT.

Pour les opérations non ventilées par fonction, il convient d'inscrire + 3 463 € en recettes de fonctionnement, au chapitre 940. Le Département a reçu une recette au titre du Fonds national de péréquation de la CVAE, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Cette recette sera de 346 463 € alors que la prévision budgétaire s'établissait à 343 000 €. Il s'agit d'ajustements à la marge. Au chapitre 941, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à + 69 582 € et les recettes de fonctionnement à - 39 740 €. Le Département a également reçu la notification des sommes encaissées et prélevées au titre du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux.

Pour rappel, nous percevons les DMTO ; il existe également un fonds de péréquation. Depuis deux ans, la trajectoire des DMTO est très favorable, mais elle fléchira en 2022. Un léger tassement s'opérera au cours des années qui viennent, ce qui est normal. Pour reprendre une expression, les arbres ne montent pas au ciel ; la tendance reviendra à l'équilibre. En attendant, depuis deux ans, les recettes des DMTO, en participant aux ressources départementales, sont les bienvenues. En outre, elles démontrent une dynamique du bâti des territoires. Mme MARTIN a souligné que cinquante maisons avaient été acquises à BUSSIERE-DUNOISE. Lorsque nous traversons la Creuse, nous constatons les mouvements d'achat et de vente, qui se traduisent par des rénovations. Le bâti creusois se rénove et devient de qualité et qui, pour finir, embellit le paysage. Ce mouvement participe de nos objectifs qui visent à attirer la population grâce à un bâti de qualité.

Je n'entrerai pas dans le détail des DMTO, si ce n'est pour souligner que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à + 55 000 € au chapitre 943.

Il convient de prévoir l'inscription de crédits en recettes de fonctionnement à hauteur de 2 014 529 € au chapitre 946. Il s'agit d'opérations d'ordre, qui ne donnent pas lieu, comme je l'ai précisé, à des mouvements de trésorerie. Il s'agit d'amortir la DGE, la dotation générale d'équipement, ce qui n'a pas été fait depuis 2015 et que le percepteur nous demande de faire. Le Département est autorisé à réaliser l'opération sur dix ans, afin de ne pas impacter ses comptes, et non les finances, car il ne s'agit pas d'une opération financière, mais la nécessité s'impose d'équilibrer les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement. Il nous

faut, en conséquence, amortir les subventions d'équipement relatives à la DGE et les passer dans nos comptes à partir de cette année.

Au chapitre 925, les dépenses d'investissement s'élèvent à + 2 673 949 € et les recettes d'investissement sont du même montant.

J'en viens aux opérations sans réalisation.

Au chapitre 950, il convient d'inscrire - 106 488 € en dépenses d'investissement. Il est nécessaire de prélever sur l'enveloppe des dépenses imprévues ; lorsque l'on construit le budget, on prévoit toujours des dépenses à caractère exceptionnel. C'est le cas en l'occurrence. Nous piochons d'un côté pour mettre de l'autre. Il nous reste aujourd'hui encore 890 982 € en dépenses imprévues d'investissement pour terminer l'année 2021, ce que j'appelle une petite poire pour la soif.

Au chapitre 953, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à + 2 362 009 € ; les dépenses, au chapitre 951, sont du même montant, car il convient d'augmenter notre virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, porté, à l'issue de cette DM2, à 17 121 745 € alors qu'il s'élevait déjà à 14,6 M€ au BP de 2021. Ainsi que je l'ai indiqué au début de mon propos, la trajectoire autorisera un meilleur résultat que ce que nous avons voté au budget de 2021. Nous savons d'ores et déjà que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement sera supérieur, et qu'en conséquence, le résultat de clôture de la section de fonctionnement au regard des prévisions nous permettra de débloquer des crédits nouveaux, et surtout de ne pas augmenter le recours à l'emprunt. Je rappelle que nous avons voté un recours à l'emprunt de 11 M€ au mois de février. Nous atteindrons plutôt 10,4 M€ ou 10,5 M€ cette année.

Madame la Présidente, j'en ai terminé, en espérant avoir été complet et précis.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie beaucoup. Nous souhaitions, en effet, une synthèse pour aller à l'essentiel, mais bien évidemment, mes chers collègues, si vous avez besoin d'explications plus précises sur certaines propositions qui vous sont soumises au titre de cette DM ou de façon plus globale, je vous invite à en demander.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Tel n'étant pas le cas, nous allons procéder au vote de la DM2, chapitre par chapitre.

Je précise auparavant que M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN, Mme Dominique BUNLON à M. Patrice MORANÇAIS, M. Thierry GAILLARD à Mme Catherine DEFEMME, M. Laurent DAULNY à Mme Hélène FAIVRE M. Jérémie SAUTY m'a donné pouvoir, Mme Catherine GRAVERON ayant donné pouvoir à M. Franck FOULON en début de séance, de même que M. Jean-Jacques LOZACH à Mme Marinette JOUANNETAUD.

Je vous invite à procéder au vote sur la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal, qui s'élève à 8 018 770 €, dont 5 297 114 € en investissement et 2 721 656 € en fonctionnement et concerne l'ensemble des crédits inscrits par fonction à la présente Décision Modificative, détaillés dans le tableau suivant :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		Pour	Contre	Abstention		Pour	Contre	Abstention
90 - Equipements départementaux								
Chapitre 900 : Services généraux	+ 1 000 €	30	0	0	+ 13 650 €	30	0	0
Chapitre 902 : Enseignement	+ 50 000 €	18	12	0				
Chapitre 903 : Culture, jeunesse, sport et loisirs	+ 33 000 €	30	0	0				
Chapitre 905 : Action sociale (hors RMI et RSA)	- 49 000 €	30	0	0				
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	+ 231 656 €	30	0	0	+ 144 006 €	30	0	0
Chapitre 907 : Aménagement et environnement					- 75 000 €	30	0	0
91 - Equipements non départementaux								
Chapitre 913 : Culture, jeunesse, sport et loisirs	- 12 000 €	30	0	0				
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	+ 264 100 €	30	0	0				
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	+ 18 €	30	0	0				
Chapitre 919 : Développement	+ 196 350 €	30	0	0	+ 178 500 €	30	0	0
92 – Opérations non ventilées								
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	+ 2 673 949 €	30	0	0	+ 2 673 949 €	30	0	0
Chapitre 926 : Transferts entre les sections	+ 2 014 529 €	30	0	0				
95 – Chapitres de prévision sans réalisation								
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	- 106 488 €	30	0	0				
Chapitre 951 : Virement de la section fonctionnement					+ 2 362 009 €	30	0	0
TOTAL	**+5 297 114 €**	**18**	**12**	**0**	**+5 297 114 €**	**30**	**0**	**0**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	VOTE			RECETTES	VOTE		
		Pour	Contre	Abstention		Pour	Contre	Abstention
93 – Opérations ventilées								
Chapitre 930 : Services généraux	+ 80 216 €	30	0	0				
Chapitre 931 : Sécurité	+ 1 000 €	30	0	0				
Chapitre 932 : Enseignement	+ 190 000 €	30	0	0				
Chapitre 933 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	+ 35 486 €	30	0	0	+ 16 200 €	30	0	0
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	- 305 000 €	30	0	0				
Chapitre 935 : Action sociale (hors RMI et RSA)	+ 294 200 €	30	0	0				
Chapitre 935-5 : Personnes dépendantes – APA	- 3 000 €	30	0	0	+ 691 100 €	30	0	0
Chapitre 935-6 : Revenu de solidarité active	- 220 200 €	30	0	0				
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	+ 120 413 €	30	0	0	+ 59 824 €	30	0	0
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	- 32 193 €	30	0	0				
Chapitre 938 : Transports	-				-			
Chapitre 939 : Développement	+ 76 143 €	30	0	0	- 23 720 €	30	0	0
95 - Opérations sans réalisation					-			
Chapitre 953 : Virement à la section d'investissement	+2 362 009 €	30	0	0	-			
TOTAL	**+2 721 656 €**	**30**	**0**	**0**	**+ 2 721 656 €**	**30**	**0**	**0**

TOTAL GENERAL	**8 018 770 €**	**18**	**12**	**0**	**8 018 770 €**	**30**	**0**	**0**

Je vous propose de voter également :

- une participation complémentaire de 93 000 € en faveur de la MDPH, portant ainsi le total de la participation du Département à 373 000 € pour l'année 2021. C'est un effort qui est considérable. *(Adoptée à l'unanimité.)*

- une participation complémentaire de 17,38 € en faveur du syndicat mixte de la FOT, portant ainsi la contribution du Département à 9 717,38 € pour l'année 2021. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous ne faisons que ce qui nous est demandé, et nous y consentons sans tergiverser lorsqu'il s'agit de sommes modestes !

- une augmentation à hauteur de 2 736 € de la participation statutaire du Département au fonctionnement du syndicat mixte du Conservatoire Emile Goué. Pour mémoire, la contribution du Conseil départemental était de 1 750 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

- l'attribution d'une aide de 52 500 € en faveur de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la CREUSE, correspondant à la participation du Conseil départemental au financement des chargés de mission recrutés par l'Agence dans le cadre du programme Petites Villes de demain. *(Adoptée à l'unanimité.)*
  L'Etat participe à hauteur de 55 %. Le Département avait prévu de s'engager à hauteur de 12,5 %. Il ne restera donc plus à charge des collectivités que 12,5 % du financement des postes.

- enfin, l'actualisation des autorisations de programme concernant la voirie, les bâtiments et la Direction de l'intervention territoriale. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie de signer la feuille d'émargement.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – S'agissant de l'APA, à la suite de la décision gouvernementale de revaloriser le salaire des aides à domicile, faudra-t-il, mécaniquement, accorder l'année prochaine, 2,8 M€ supplémentaires ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si j'ai bien entendu votre propos, il ne s'agit pas d'une dépense supplémentaire de 691 000 €, mais de la recette que l'Etat alloue au Département pour que nous puissions répondre à la revalorisation des métiers aux termes de l'avenant 43 de la convention collective. La dépense sera donc supérieure à 691 000 €. A combien, l'avons-nous évaluée pour la fin de l'année ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'Insertion et du Logement. – D'octobre à décembre, l'Etat couvre 70 % de la dépense. Qu'en sera-t-il l'année prochaine ? Vous avancez une somme de près de 3 M€. Rien n'est arrêté, mais on parle d'un taux de couverture de l'Etat de seulement 50 %. Il ne faudrait pas qu'il en aille comme pour le taux de couverture de l'APA, de la PCH ou du RSA, et que l'Etat réduise, d'année en année, son taux de couverture. On évoque le taux de 50 % pour l'année prochaine, mais je pense que la décision n'est pas arrêtée.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je me permets d'ouvrir une petite parenthèse. Il y a deux ou trois jours, les élections présidentielles approchant, je suivais les débats sur le sujet. De nombreux candidats annoncent vouloir revaloriser les salaires, que ce soit dans la fonction publique ou dans le secteur privé. Bien sûr, nous le souhaitons tous, je l'entends bien, mais encore faudrait-il que les collectivités en aient les moyens, que ce soit une commune, une communauté de communes, un département ou une région. On en voit là un exemple : les agents des

collectivités, en l'occurrence les aides à domicile, seront revalorisés mais, *in fine*, la question est de savoir qui paie et avec quels moyens. Cela dit, nous avons l'habitude de ce genre de promesses qui, en ce moment, me semble-t-il, relèvent de la surenchère.

Personne ne souhaite plus intervenir ?...

Nous poursuivons par l'examen de la première décision modificative de l'exercice 2021 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2021
POUR LE BUDGET ANNEXE
DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

RAPPORT N° CD2021-02/1/18

M. FOULON, Vice-président en charge de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – La Décision modificative n° 1 du Laboratoire départemental d'analyses retrace uniquement des virements de crédits. Les principaux mouvements qui composent cette décision modificative ne modifient donc en aucun cas les grands équilibres du budget primitif adopté le 12 février dernier.

Aucune modification n'intervient à la section d'investissement ni à la section d'investissement. Il s'agit uniquement d'opérer des virements de crédits.

Mme LA PRESIDENTE. – Il va m'être plaisant de vous inviter à voter sur ces propositions de DM1 du Laboratoire départemental d'analyses, soit, au titre de l'investissement, 0 € en dépenses et en recettes et, au titre du fonctionnement, 0 € en recettes et en dépenses. *(Adoptées à l'unanimité.)*

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE -

RAPPORT N° CD2021-09/1/19

M. FOULON, Vice-président en charge de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Cette Décision Modificative n° 2 du budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) fait suite au vote du budget primitif intervenu le 12 février dernier et à l'adoption du budget supplémentaire le 30 avril dernier, permettant essentiellement la reprise des résultats antérieurs. Elle n'apporte pas de profonds bouleversements aux grands équilibres du budget en vigueur – les montants vous en convaincront – et se contente d'introduire des virements de crédits, notamment en investissement, et, à la marge, quelques correctifs en section d'exploitation.

Cette section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 64 456,27 €, soit une évolution de + 2,59 %. Sur cette somme, 61 077,21 € sont des dépenses afférentes au personnel et à la taxe sur les salaires.

A la section d'investissement, la Décision Modificative ressort à 1 000 € en dépenses et en recettes. Ces inscriptions modifient peu les équilibres du budget annexe du CDEF.

Ce rapport suscite-t-il des observations ou des interrogations ?...

Mme LA PRESIDENTE. – Tel n'est pas cas. Aussi vous est-il proposé de valider cette proposition de DM2.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 2 556 478,87 €. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Les recettes d'exploitation s'élèvent au même montant, à 2 556 478,87 €. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Les dépenses d'investissement – BP + BS + DM2 – s'élèvent à 566 968,34 €. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Les recettes d'investissement sont du même montant, à 566 968,34 €. *(Adoptées à l'unanimité.)*

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – Avant d'aborder les votes sur les vœux et les motions, souhaitiez faire part à l'Assemblée d'informations complémentaires ?...

Ce n'est pas le cas. J'invite donc les Présidents ou Rapporteurs des commissions à nous faire part des discussions qui ont eu lieu en leur sein à l'occasion de l'examen des vœux et motions.

M. SAUTY étant absent, la parole à M. FOULON.

M. FOULON, suppléant le Président de la première commission. – En l'absence de M. SAUTY, je vous fais part du rapport de la première commission, sous couvert de Mme NICOUX.

La motion relative à l'ingénierie locale pour la territorialisation efficace du Plan de relance a été adoptée à l'unanimité, à l'exception du dernier considérant dont je vous donne lecture : « Considérant qu'il en aille de même pour les projets Petites Villes de demain qui tardent à se mettre en place ».

La motion serait donc ainsi rédigée :

Manque d'ingénierie locale
pour une territorialisation efficace du Plan de Relance

« **Considérant** l'annonce faite par le Premier ministre en juillet 2020 selon laquelle tous les territoires intercommunaux – tous les bassins de vie – devront être dotés avant la fin 2021 d'un contrat de ruralité, de relance et de transition écologique, ou CRRTE ; qu'il s'agit d'un contrat de relance économique, outil transversal « souple et évolutif », comme cela existe déjà pour les Départements et les Régions ;

« **Considérant** que, selon la circulaire du 20 novembre dernier, les CRRTE doivent être globaux et concerner tous les sujets qui permettent aux territoires ruraux de relancer l'activité dans le sens de la transition écologique : urbanisme, mobilités douces, réseaux d'eau et d'énergie, réfection des bâtiments et logements, etc. ; que l'Etat s'est engagé d'en faciliter l'accès aux collectivités et aux acteurs socio-économiques du territoire pour la réalisation de leurs projets ;

« **Considérant** que les CRRTE devaient assurer un approfondissement de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales prôné par le projet de loi « Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification » ; qu'ils devaient remplacer les contrats de ruralité et être cohérents avec d'autres contrats, comme les programmes Action cœur de ville ;

« **Considérant** qu'ils doivent être conclus autour d'un projet de territoire pour six ans, mais que les communes et les EPCI de la Creuse sont le plus souvent entravés dans l'accès aux crédits et opportunités offerts par le CRRTE faute de ressources humaines ; qu'à ce jour, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) n'est pas en mesure d'apporter le soutien promis est attendu tant du point de vue financier qu'en ingénierie ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 septembre 2021,**

« **Demande à M. le Premier ministre** d'assurer les moyens d'agir au niveau départemental à l'Agence nationale de la cohésion des territoires et aux services déconcentrés de l'Etat afin qu'ils puissent remplir pleinement leurs missions et leurs engagements, afin que puisse être facilité l'accès à l'ingénierie nécessaire à la constitution et au suivi des dossiers du CRRTE dans les EPCI et, donc, pour que les contractualisations en cours ne restent pas en situation d'échec ou de décalage, situation très préjudiciable à un département comme celui de la Creuse, touché par la faiblesse de la concrétisation des investissements stratégiques et d'avenir. »

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix la motion, ainsi modifiée. (*Adoptée à l'unanimité.)*

Nous en venons au vœu examiné par la troisième commission.

M. SIMONNET, suppléant le Président de la troisième commission. – M. DAULNY m'a demandé de vous faire part du compte rendu de la troisième commission, qui a émis un avis favorable à ce vœu sans modification.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adopté à l'unanimité.)*

Qu'en est-il du vœu relatif à la production d'énergies vertes examiné par la quatrième commission ?...

M. MARSALEIX, Président de la quatrième commission. – Ce vœu a reçu un avis favorable de la commission, à l'unanimité. Il a été adopté sans modification et est donc ainsi rédigé :

Production d'énergies vertes en Creuse

« Les épisodes climatiques que nous subissons ces dernières années peuvent renforcer notre conviction que nous devons nous réinventer pour apporter des solutions durables à la crise climatique. Les objectifs que se sont fixés les Etats, notamment au sein de l'Union européenne, ont récemment trouvé une nouvelle déclinaison législative sur le plan national avec la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Mais si le constat s'impose à nous, il en va malheureusement aussi des solutions mises en place, au détriment, nous semble-t-il, d'une action efficace et concertée pour arriver au fameux mix énergétique.

« La lutte contre le réchauffement climatique ne peut pas conduire aux mêmes approximations économiques qui nous ont menés jusqu'à la situation actuelle. Nous ne pouvons pas laisser les industriels de l'énergie imposer sans concertation leur agenda et leurs solutions sur nos territoires. L'Etat ne peut pas se borner à fixer les grands principes et déléguer aux grands groupes économiques le soin de les réaliser sans assurer un suivi.

Comment comprendre autrement la manière avec laquelle est géré le développement des énergies renouvelables sur le département de la Creuse ? Une survalorisation de projets imposants, comme l'implantation de parcs éoliens ou de panneaux photovoltaïques au sol, sans les investissements adaptés dans les réseaux ! Résultat : les postes sources sont saturés, faisant exploser les délais de raccordement au réseau pour les projets portés par des entrepreneurs locaux engagés dans le tissu économique local. La transition écologique de l'économie doit s'accompagner d'une transition de l'économie pour l'adapter aux particularités des territoires. Les collectivités doivent aussi pouvoir avoir la capacité d'investir dans ces énergies vertes pour contribuer au développement économique local.

« La construction d'une offre d'énergie verte pour l'ensemble de nos concitoyens passe par un maillage étroit du territoire qui articule les installations d'envergure et celles de taille plus modeste. Dans de telles conditions, il n'est pas concevable que des projets d'investissement dans le photovoltaïque soient mis en attente, au péril de l'activité des exploitants locaux. Aussi, nous demandons à l'État de prévoir des investissements à la hauteur des enjeux.

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 17 septembre 2021,

« Fort de ce constat, **demande à Mme Barbara Pompili, Ministre de la transition écologique**, d'intervenir auprès d'Enedis, délégataire d'une mission de service public essentielle pour le développement de nos territoires, pour que soient installés des postes sources adaptés aux capacités de production en énergies renouvelables locales. »

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets ce vœu aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez à disposition sur table les exemplaires de l'édition sur Jules SANDEAU et Georges SAND, à laquelle le Conseil départemental a participé avec l'Assemblée des Départements de France, ainsi que le guide des plus belles balades à vélo du Petit Futé, *Vélo et Fromages, la France sur un plateau*, dédié à la Creuse bien connu. Vous trouverez également le catalogue de l'exposition « Rétrospective Jacques FADAT 1971-2021 » qui s'est tenue à AUBUSSON cet été.

Merci à tous. Nous nous retrouverons prochainement à l'occasion d'une Commission permanente. En attendant, je vous souhaite une très bonne journée et un excellent week-end !

La séance est levée.

La séance est levée à quatorze heures.